

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2016 | 2017



**Le Rapport annuel de gestion 2016-2017 a été réalisé
par la Société d'habitation du Québec**

Aile Jacques-Parizeau, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 1 800 463-4315
Télécopieur : 418 643-4560
Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca



(SHQ)



SocietehabitationQuebec



HabitationSHQ

Coordination du contenu et des données statistiques

Direction de la planification, des études et de la statistique

Coordination de l'édition et conception graphique

Direction des communications

Photographies

Xavier Dachez, projet « Le Diamant », Thetford Mines

Autres photos

Shutterstock®, Istockphoto.com

On peut télécharger ce document à partir du site Web de la
Société d'habitation du Québec au www.habitation.gouv.qc.ca.

ISSN : 1709-5077 (version imprimée)

ISSN : 1913-3456 (version en ligne)

ISBN : 978-2-550-79479-0 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-79480-6 (version en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

© Gouvernement du Québec, 2017



100 %

COUP D'ŒIL SUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC*

	2016-2017	2015-2016
ORGANISATION		
Nombre d'employés au 31 mars	371	363
Dépenses totales (en millions de dollars)	1 071	983
Sommes consacrées aux programmes d'aide (en millions de dollars)	830	759
Frais d'administration (en millions de dollars)	35	34
Nombre d'immeubles d'habitation à loyer modique	7 618	7 552
Nombre d'appels traités par les préposés du Centre des relations avec la clientèle	24 942	25 364
Nombre de visites du site Web	398 028	398 550
INTERVENTIONS AUPRÈS DES MÉNAGES QUÉBÉCOIS (NOMBRE)		
Programme de logement sans but lucratif (programme HLM) – volets Public et Privé ¹	74 186	74 066
AccèsLogis Québec (ACL) ²	30 475	28 733
Logement abordable Québec (LAQ) ²	8 563	8 563
Programme d'adaptation de domicile (PAD)	1 220	1 362
Allocation-logement (PAL) ³	101 933	104 339
Supplément au loyer (PSL) ¹	29 264	27 092
RénoRégion (PRR)	1 422	499
Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation	147	158
Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik	84	79
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	232	0
Autres interventions ⁴	19	63
Total des interventions⁵	247 545	244 954
AIDE AUX ORGANISMES		
Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC) (nombre d'organismes et de projets subventionnés)	61	57
APPUI À L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE		
Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH) (nombre de projets subventionnés)	29	19

* Les données sont actualisées à chaque reddition de comptes afin de refléter avec exactitude la situation et peuvent, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux résultats publiés dans les rapports annuels antérieurs.

1. Période de 12 mois se terminant le 31 décembre.

2. Logements livrés depuis le début du programme (ACL : 1997, LAQ : 2002).

3. Période de 12 mois s'étendant du 1^{er} octobre au 30 septembre.

4. Les autres interventions incluent celles faites dans le cadre du programme Rénovation Québec et du Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquienne de Kitcisakik.

5. Certains ménages peuvent bénéficier de plus d'une forme d'aide au logement au cours de l'année.



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2016-2017.

Il constitue la dernière reddition de comptes portant sur l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan stratégique 2011-2016 de la Société, prolongé jusqu'en 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

ORIGINAL SIGNÉ

MARTIN COITEUX



Monsieur Martin Coiteux
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Hôtel du parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Ministre,

Nous vous présentons le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2016-2017.

Dans son rapport, la Société expose les résultats obtenus au terme de la dernière année d'application de son plan stratégique. En outre, elle rend compte du respect de ses engagements et de l'utilisation de ses ressources.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

La présidente-directrice générale par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

PIERRE RIVARD

GUYLAINE MARCOUX

Québec, 15 septembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM	2
DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS	4
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION	5
FAITS SAILLANTS	6
SECTION I – LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	7
LA SOCIÉTÉ	8
LA GOUVERNANCE	11
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ	16
L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2017	23
SECTION II – LES RÉSULTATS	25
LE CONTEXTE	26
LES PRINCIPAUX RÉSULTATS	27
TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS	29
PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016	30
ORIENTATION 1 – ASSURER LA DISPONIBILITÉ ET LA PÉRENNITÉ DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS	32

ORIENTATION 2 – ADAPTER LE MILIEU DE VIE	40
ORIENTATION 3 – RAPPROCHER LA PRISE DE DÉCISION DES CITOYENS	43
ORIENTATION 4 – DÉVELOPPER LE SAVOIR ET FAVORISER L'INNOVATION	46
LES SERVICES AUX CITOYENS	51
LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES	56
SECTION III – LES RESSOURCES	61
LES RESSOURCES HUMAINES	62
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	66
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	67
LES RESSOURCES FINANCIÈRES	68
LES ANNEXES	69
ANNEXE I – PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	70
ANNEXE II – PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ	74
ANNEXE III – CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	76
ANNEXE IV – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DÉCOULANT DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES	77
ANNEXE V – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	86
LES ÉTATS FINANCIERS	97



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



La Société d'habitation du Québec, fondée en 1967, continue plus que jamais à bâtir le Québec de demain. Les époques se succèdent, apportant avec elles de nouveaux défis en matière d'habitation. Nous avons l'assurance qu'ils pourront être relevés grâce au soutien précieux de chaque membre du conseil d'administration, de la direction et du personnel de la Société.

En cette année marquant son 50^e anniversaire, sa mission est toujours aussi actuelle. Au-delà des programmes, de la brique, du mortier et des nombreuses actions posées chaque jour, nous voyons le visage de femmes, d'hommes, d'enfants et d'âînés, pour lesquels nous contribuons à offrir un milieu de vie sain et sécuritaire, à réduire les coûts de leur loyer et à rénover ou à adapter leur domicile.

Au cours de la dernière année, plus de 231 000 ménages ont été soutenus par la Société. Pour y parvenir, elle peut compter sur la collaboration d'un vaste réseau de mandataires et de partenaires qui desservent notre clientèle avec dévouement dans toutes les régions du Québec. Ces alliés méritent toute notre reconnaissance.

Au nom du conseil d'administration, j'aimerais souligner les excellents résultats obtenus par la Société d'habitation du Québec au terme de notre Plan stratégique 2011-2016, lequel a été prolongé d'une année. À cet effet, les objectifs du Plan ont presque entièrement été atteints. Fier de ces accomplissements, le conseil d'administration a débuté au cours de la dernière année une réflexion importante sur la mission et les futures orientations de la Société, en collaboration avec la direction.

L'année 2016-2017 aura été l'occasion pour le C. A. de renforcer son expertise, d'amorcer un virage axé sur le développement durable par la tenue de séances sans papier, en plus d'approuver la réalisation de nombreux dossiers au bénéfice des personnes les plus vulnérables de notre société.

Je souhaite témoigner ma reconnaissance à l'égard de l'engagement et du soutien de la haute direction dans la réalisation de notre mandat. À titre de président du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec, je tiens évidemment à remercier les membres, ainsi que ceux qui ont terminé leur mandat, pour leur contribution exceptionnelle.

Le président du conseil d'administration,

ORIGINAL SIGNÉ

PIERRE RIVARD, AVOCAT



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Je suis heureuse de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* de la Société d'habitation du Québec. La Société célèbre cette année ses 50 ans d'existence et est forte de son histoire et de l'expertise en habitation qu'elle a bâtie au fil des ans. Nous pouvons aujourd'hui être fiers du chemin parcouru et du leadership qu'elle continue d'assumer. Que ce soit en matière de logement social ou abordable, de maintien de la qualité du parc de logements, de vitalité du marché et de l'industrie de la construction ou de développement des collectivités sur l'ensemble du territoire, la Société a su s'adapter aux besoins et aux enjeux d'aujourd'hui.

Au terme de son dernier plan stratégique, entamé en 2011, c'est en moyenne près de 230 000 ménages qui ont été aidés annuellement par l'entremise de ses programmes, dont 92 % sont à faible revenu et constituent une clientèle des plus vulnérables. Au cours de la dernière année, la Société s'est engagée dans une réflexion sur les enjeux et les défis de l'organisation qui mènera à l'adoption de son nouveau plan stratégique en 2017. Ce dernier guidera nos actions et sera le reflet de nos ambitions communes visant à renouveler notre approche dans un milieu de l'habitation en plein changement.

Nous amorçons ce tournant avec beaucoup d'enthousiasme. Déjà, d'importants chantiers ont été entrepris en 2016. Parmi eux, soulignons la révision d'AccèsLogis Québec, un programme phare de la Société pour la construction de logements abordables. En concertation avec nos partenaires, nous avons aussi lancé la restructuration du réseau des offices d'habitation, ce qui a déjà donné lieu à la présentation de plusieurs projets concrets de regroupement.

Ces réformes nécessaires nous permettront de mieux servir l'ensemble de nos clientèles en posant des actions ciblées qui respectent les réalités propres à chacune des régions du Québec. À cet égard, une tournée de consultation qui a sillonné le Québec de juin à décembre 2016 a d'ailleurs permis de recueillir les commentaires des élus locaux et des principaux acteurs du milieu de l'habitation quant aux meilleurs moyens d'améliorer nos interventions.



Comme par les années passées, beaucoup d'efforts ont été déployés pour assurer un milieu de vie agréable et sécuritaire aux familles et aux personnes qui habitent le parc d'habitations à loyer modique. C'est pourquoi nous avons investi plus de 1,9 G\$ depuis 2011 pour la rénovation, l'amélioration et la modernisation de ces ensembles immobiliers, en plus de mettre en place une démarche de dépistage du radon et d'atténuation des risques au sein de son parc de logements, initiative qui a soulevé l'intérêt de plusieurs provinces canadiennes.

La Société dresse un bilan très positif de ses interventions au bénéfice de la population du Nunavik, portant ainsi le résultat à plus de 820 logements sociaux construits, dépassant largement son objectif stratégique initialement fixé à 640 logements.

En terminant, je souhaite saluer l'implication, la contribution et l'engagement soutenu des membres du conseil d'administration tout au cours du présent exercice. Je tiens également à remercier l'ensemble du personnel de la Société pour l'excellent travail accompli, ainsi que nos partenaires et mandataires pour leur soutien indéfectible à la réalisation de notre mission.

Ce partenariat est à l'image de l'expression qui guide la Société : « Bâtissons ensemble du mieux-vivre ». C'est en effet la somme de nos efforts et de notre engagement collectif qui nous permet de continuer à améliorer les conditions de logement des Québécoises et des Québécois.

La présidente-directrice générale par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ

Guyline Marcoux

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* de la Société d'habitation du Québec et celle des contrôles afférents relèvent de notre responsabilité. Le rapport décrit fidèlement la mission, l'organisation administrative, les mandats et les orientations de la Société.

L'information qu'il expose porte sur le suivi de la réalisation des objectifs formulés dans le Plan stratégique 2011-2016 prolongé d'une année, sur le respect des engagements décrits dans la Déclaration de services aux citoyens et sur l'utilisation des ressources. Le rapport présente les actions entreprises et les résultats atteints.

Un examen du caractère plausible et de la cohérence de l'information présentée dans ce rapport a été fait par la Direction de la vérification. Un rapport de validation a été produit à cet effet.

Nous déclarons que, à notre connaissance, ce rapport expose fidèlement la situation de la Société au 31 mars 2017 et que l'information et les données qu'il contient sont exactes et fiables.

La présidente-directrice générale par intérim
et vice-présidente à l'administration
et à la planification,

ORIGINAL SIGNÉ

GUYLAINE MARCOUX

Le vice-président aux programmes,

ORIGINAL SIGNÉ

FRANÇOIS THERRIEN

Québec, 15 septembre 2017



RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION

Madame Guylaine Marcoux
Présidente-directrice générale par intérim
Société d'habitation du Québec

Madame la Présidente-Directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* de la Société d'habitation du Québec. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société.

Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à recueillir des renseignements, à obtenir des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions au sujet de l'information fournie par la Société. Un examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information examinée et contenue dans ce rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* de la Société d'habitation du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification,

ORIGINAL SIGNÉ

IRÈNE BOURG, CPA, CA

Québec, 15 septembre 2017

FAITS SAILLANTS

2016-2017

LOGEMENT SOCIAL

103 450

MÉNAGES À FAIBLE REVENU BÉNÉFICIENT
D'UN LOGEMENT À LOYER MODIQUE

SERVICES AUX CITOYENS

231 124

MÉNAGES SOUTENUS, DONT **92 %**
ONT UN FAIBLE REVENU

ALLOCATION- LOGEMENT

101 933

MÉNAGES BÉNÉFICIENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE
D'APPOINT POUR LE PAIEMENT DU LOYER

INNOVATIONS

PROJET BOUCHERVILLE

BÂTIMENT CERTIFIÉ LEED OR AU CANADA POUR
LES HABITATIONS ET INTÉGRANT DIVERSES
MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



38 unités pour familles et personnes âgées autonomes
Source : Office municipal d'habitation de Longueuil

2011-2017

LOGEMENT ABORDABLE

12 226

NOUVEAUX LOGEMENTS ABORDABLES POUR
LES MÉNAGES À REVENU FAIBLE OU MODESTE

INVESTISSEMENTS

1,9 G\$

POUR L'AMÉLIORATION DES HABITATIONS
À LOYER MODIQUE

LOGEMENTS AU NUNAVIK

837

NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS EN
VERTU DES ENTENTES EN MATIÈRE DE LOGEMENT
AU NUNAVIK

RÉFECTION ET REMISE EN ÉTAT DES HABITATIONS PLAMONDON

IMMEUBLE COMPRENANT UNE COMBINAISON
DE SYSTÈMES PERMETTANT DE RÉDUIRE LES
ÉMISSIONS DE GES ET LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE GLOBALE DU BÂTIMENT



76 logements destinés à des personnes retraitées
Source : Office municipal d'habitation de Montréal

SECTION I

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC





Cette section présente la Société d'habitation du Québec, sa mission et les services qu'elle offre. Elle précise sa structure de gouvernance ainsi que les principales activités reliées à sa gestion et à la conduite de ses affaires.

LA SOCIÉTÉ

Organisme gouvernemental responsable de l'habitation sur le territoire québécois, la Société d'habitation du Québec contribue par ses actions au mieux-vivre des citoyens du Québec.

SA MISSION

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement, la Société a pour objet :

- d'aviser le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs, la Société adhère aux orientations gouvernementales, particulièrement en ce qui a trait au développement durable, à l'occupation et à la vitalité du territoire ainsi qu'à la solidarité et à l'inclusion sociale.

SA VISION

La vision de la Société, « Bâtissons ensemble du mieux-vivre », reflète le rôle mobilisateur qu'elle entend jouer tant auprès de ses mandataires et partenaires qu'auprès de son personnel pour maximiser ses interventions et améliorer la qualité de vie de la population québécoise. La Société veut ainsi contribuer au mieux-vivre de l'ensemble des citoyens et citoyennes :

- en permettant aux ménages d'accéder plus facilement à des logements adéquats;
- en contribuant à dynamiser les milieux de vie urbains et ruraux et à revitaliser les milieux en déclin;
- en collaborant à la réalisation de plusieurs stratégies et plans d'action gouvernementaux;
- en appuyant les interventions sociales et communautaires;
- en établissant et en entretenant des partenariats solides et respectueux, en agissant en concertation avec ses mandataires et partenaires, et en favorisant les interactions entre le gouvernement, les organismes sociaux et communautaires et le secteur privé;
- en participant à l'évolution ainsi qu'au déploiement des connaissances et des façons de faire dans le domaine de l'habitation, en accord avec les principes de développement durable.

SES VALEURS

Les valeurs fondamentales de la Société sont la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect, et elles concordent avec celles de l'administration publique québécoise.

SA CLIENTÈLE

La Société soutient principalement les ménages à revenu faible ou modeste en leur facilitant l'accès à des conditions adéquates de logement. Sa clientèle comprend toute personne ou organisation qui a des besoins particuliers en matière d'habitation et qui désire obtenir un service de la Société, soit directement, soit par l'entremise d'un de ses mandataires ou partenaires.

LES SERVICES QU'ELLE OFFRE

La Société offre des services en matière de logement au moyen de différents programmes, qui sont sommairement décrits à l'annexe 1 du présent rapport⁶. Leur présentation détaillée et la définition des ménages qui y sont admissibles sont disponibles sur le site Web de la Société⁷.

Le logement social, coopératif et abordable permet à un grand nombre de ménages dans le besoin d'avoir accès à un logement adéquat et de qualité, à loyer modique ou à coût abordable. Également, la Société offre une aide financière d'appoint à des ménages à faible revenu, locataires, chambreurs ou propriétaires, qui consacrent une part trop importante de leur revenu au logement.

La Société soutient aussi les ménages et les personnes qui éprouvent des besoins particuliers, comme les sans-abri ou les victimes de violence familiale, ainsi que les personnes qui ont des limitations fonctionnelles, qui peuvent bénéficier d'une aide financière en vue d'adapter leur domicile.

6. L'offre de services de la Société peut être modulée en fonction du budget annuel accordé par le gouvernement.

7. www.habitation.gouv.qc.ca.

L'amélioration des conditions d'habitation touche une clientèle diversifiée. L'appui offert par les programmes de rénovation prend la forme d'une subvention pour couvrir une partie des dépenses d'immobilisation ou les frais de réparation. De plus, le Plan québécois des infrastructures (PQI) prévoit des sommes importantes pour l'amélioration du parc de logements sociaux et la construction de logements abordables.

La Société contribue en outre à stimuler l'essor de l'industrie de l'habitation. Enfin, elle favorise l'enrichissement du savoir et offre au public les services d'un centre de documentation spécialisé en habitation.

SES MANDATAIRES ET PARTENAIRES

La Société intervient en matière de logement en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Elle s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires et de partenaires parmi lesquels figurent :

- les offices d'habitation;
- les organismes d'habitation sans but lucratif;
- les coopératives d'habitation;
- les municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines;
- les regroupements, associations, fédérations, unions municipales et autres organismes du milieu de l'habitation;
- les organismes communautaires;
- les propriétaires de logements locatifs privés;
- les groupes de ressources techniques;
- les acteurs de l'industrie;
- les institutions financières;
- les ministères et organismes gouvernementaux;
- les universités et les centres de recherche spécialisés;
- les regroupements représentant les divers segments de la clientèle.

La mise en œuvre de certains programmes repose également sur la contribution financière des partenaires de la Société.

LA GOUVERNANCE

La Société d'habitation du Québec est une société d'État qui relève du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle est constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec⁸ et assujettie notamment à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État⁹.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration (C. A.) composé de neuf membres¹⁰, dont un président et un président-directeur général de la Société. Le C. A. établit notamment les orientations stratégiques de la Société et s'assure de leur mise en application. Il a également la responsabilité d'adopter certains plans d'action et de superviser la conduite des affaires de l'organisation. Les administrateurs sont nommés par le gouvernement, et les décisions que rend le C. A. lui sont imputables devant le gouvernement.

Le président-directeur général, que le gouvernement nomme sur recommandation du C. A., assume la direction et la gestion de la Société. Il est appuyé dans l'exercice de ses fonctions par un vice-président à l'administration et à la planification et par un vice-président aux programmes.

8. RLRQ, chapitre S-8.

9. RLRQ, chapitre G-1.02. Voir également l'annexe 2.

10. Au 31 mars 2017, le C. A. était composé de sept membres, deux postes étant vacants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2016-2017, plusieurs questions d'ordre stratégique ont retenu l'attention du C. A., notamment la révision de certains programmes. Le C. A. a rendu plusieurs décisions destinées à favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement. Il a recommandé entre autres la mise en œuvre de plusieurs nouvelles mesures, dont :

- le renouvellement de suppléments au loyer d'urgence pour 2017-2018;
- la modification de certaines modalités d'application du programme Allocation-logement;
- la conclusion, avec la SCHL, d'une entente destinée aux propriétaires victimes de la pyrrhotite, ainsi que l'Entente 2016 concernant le Fonds consacré à l'infrastructure sociale;
- la prolongation du programme RénoRégion;
- un ajustement au programme AccèsLogis Québec pour tenir compte du statut particulier de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;
- une modification du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik¹¹.

Le C. A. a également donné son appui à un projet de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation visant à favoriser le développement de nouveaux modèles d'habitation coopérative.

De plus, en matière de gouvernance, le C. A. a exercé un suivi régulier de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2016 prolongé d'une année (ci-après « Plan stratégique »), en plus de prendre part activement à l'élaboration du prochain plan stratégique.

En 2016-2017, le C. A. a tenu neuf rencontres. À chaque séance régulière, les administrateurs ont discuté de certains dossiers à huis clos, sans la présence du président-directeur général et du secrétaire.

Pour ses travaux, le C. A. est appuyé par deux comités, soit le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et le comité de vérification, qui assurent le suivi de plusieurs aspects stratégiques de l'organisation¹².

Dans un souci de développement durable, le C. A. a adopté un virage technologique avec l'utilisation d'une tablette électronique qui a permis la tenue de séances sans papier.

De l'information supplémentaire sur le C. A. est disponible dans le site Web de la Société¹³.

11. RLRQ, chapitre S-8, r. 4.

12. Voir l'annexe 4, note 1.

13. www.habitation.gouv.qc.ca/ca.

PROFIL DES ADMINISTRATEURS¹⁴

Pierre Rivard

Président du conseil d'administration

Nomination à titre de président : 28 janvier 2015

Échéance du mandat : 27 janvier 2020

Pierre Rivard est membre du Barreau du Québec et a une expertise particulière en droit des affaires. Sa pratique s'étend aux secteurs de l'immobilier, de la construction, de la faillite et de l'insolvabilité, de la restructuration et du financement d'entreprises, de même qu'à tous les litiges qui s'y rattachent. Il plaide régulièrement devant les tribunaux et a représenté des intervenants devant des commissions d'enquête d'importance. À titre de gestionnaire, il a su démontrer sa capacité à prendre en charge un large éventail de situations, à les analyser en tenant compte de leurs conséquences et à mettre en œuvre ou à susciter les actions appropriées. Il est orienté vers l'atteinte des objectifs fixés et fait preuve d'une vision stratégique dans un contexte de travail d'équipe. Il est membre du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec et administrateur de sociétés certifié (ASC).

Guylaine Marcoux

Présidente-directrice générale par intérim

Nomination : 28 février 2017

Échéance du mandat : indéterminée (intérim)

Guylaine Marcoux est membre de la Chambre des notaires du Québec. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit, d'un diplôme de droit notarial et d'un diplôme de planificateur financier. En plus d'avoir pratiqué le notariat durant plus de 25 ans et d'avoir occupé certaines fonctions dans le domaine des finances, elle compte également près de 12 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise, dont plus de huit ans au sein de la Société d'habitation du Québec. Elle y a notamment exercé les fonctions de notaire, secrétaire et directrice des affaires juridiques, avant d'accéder au poste de vice-présidente à la planification et à l'administration en 2016.

14. Profil de compétences et expérience des membres du conseil d'administration au 31 mars 2017, conforme au profil général adopté par le C. A. du 7 décembre 2007, puis modifié par les C. A. du 12 janvier 2010, du 11 mars 2013 et du 23 février 2017.

Fabien Cournoyer

Nomination : 19 juin 2013

Échéance du mandat : 18 juin 2017

Président de la Fondation de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et membre du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, Fabien Cournoyer est un gestionnaire d'expérience, aussi familier des questions immobilières que des sociétés publiques et parapubliques. Il a notamment été directeur général de l'OMHM après avoir occupé différentes fonctions liées à l'habitation ou au développement économique et urbain à la Ville de Montréal ainsi qu'à la SCHL.

Gaëlle André-Lescop

Nomination : 6 février 2014

Échéance du mandat : 5 février 2018

Gaëlle André-Lescop est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle possède un baccalauréat en génie civil et une maîtrise en Sciences de l'architecture – design urbain. Elle a une très bonne connaissance du milieu autochtone : elle travaille aujourd'hui comme ingénieure pour le Conseil tribal Mamuitun, en plus d'avoir œuvré dans le passé pour différentes communautés autochtones dans les domaines des services techniques, des immobilisations et des infrastructures. Son implication dans des projets de recherche participative universités-communautés lui a permis d'acquérir des connaissances en architecture, en aménagement des milieux de vie et sur les enjeux de l'habitation nordique. Elle a également travaillé dans les domaines de l'administration de contrats et de l'environnement sur des chantiers hydroélectriques à la Baie-James.

Marc Verreault

Nomination : 28 janvier 2015

Échéance du mandat : 27 janvier 2019

Marc Verreault a été à l'emploi d'importantes institutions financières et de cabinets comptables pendant plus de 30 ans. Il possède une vaste expérience en immobilier et plus spécifiquement en matière de financement hypothécaire commercial. Il a exercé, entre autres, des fonctions d'analyste-conseil en crédit commercial, de consultant immobilier, de directeur du développement des services aux entreprises et de directeur principal de la consultation immobilière. Il est membre de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec et membre du conseil d'administration des Pinceaux d'Or.

Claudia Goulet

Nomination : 9 septembre 2015

Échéance du mandat : 8 septembre 2019

Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a obtenu un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1994 et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Montréal en 2001. Depuis 1995, elle a travaillé en comptabilité dans différentes entreprises et comme fiscaliste au sein d'un cabinet comptable durant six ans avant de prendre la direction de l'entreprise familiale en 2006. M^{me} Goulet est directrice de la performance et du développement des affaires et actionnaire de Combustion Expert Énergie inc., une entreprise manufacturière spécialisée dans le domaine de la combustion et de l'énergie. Elle est administratrice de sociétés certifiée, ayant complété le programme de certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Clotilde Tarditi

Nomination : 7 décembre 2016

Échéance du mandat : 6 décembre 2020

Clotilde Tarditi est titulaire d'une maîtrise professionnelle en sciences humaines de l'Institut d'études politiques de Grenoble (France), d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université Pierre-Mendès-France (Grenoble II, France), ainsi que d'un baccalauréat en sciences économiques de la University of Sussex (Royaume-Uni). Elle a été chargée de projet à l'Office public d'aménagement et de construction de l'Isère, avant d'acquérir une vaste expérience en matière d'habitation à titre de directrice adjointe de la Confédération nationale du logement de l'Isère, de directrice du service habitat de la Ville d'Échirolles, en France, puis de directrice générale de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, au Québec (Montréal).

Tous les membres du C. A. ont le statut de membres indépendants et siègent¹⁵ à titre bénévole, à l'exception de la présidente-directrice générale par intérim, Guylaine Marcoux. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions que le gouvernement détermine.

15. Voir l'annexe 4, note 2.

LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ

En 2016-2017, la Société a poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique. Elle a instauré un ensemble de conditions lui permettant d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés et de s'assurer du respect de ses engagements auprès des citoyens.

En ce qui a trait à la prestation de ses services, ses interventions ont permis de maintenir le soutien aux ménages québécois dans le besoin. Ainsi, elle a reconduit des mesures qui visent la clientèle vulnérable et les ménages à faible revenu. De plus, elle a poursuivi la révision de ses programmes afin de mieux répondre aux différents besoins de la clientèle.

Dans la conduite de ses affaires, la Société dispose de mesures pour réduire les risques associés à ses activités en fonction de son modèle de prestation des services et de son rôle d'encadrement et de soutien auprès de ses mandataires et partenaires.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

Une des préoccupations majeures de la Société demeure le financement des programmes pour assurer la prestation de ses services et répondre aux besoins évolutifs de la clientèle. En 2016-2017, les dépenses de la Société ont été de 1 071 millions de dollars, dont 830 millions pour les programmes. Par l'entremise de la SCHL, le gouvernement du Canada apporte une contribution de 461 millions de dollars, soit une proportion de 56 % des sommes consacrées aux programmes. Cette contribution est versée en vertu d'ententes bilatérales signées entre la Société et la SCHL ou entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

L'année 2016-2017 représentait la troisième année de mise en œuvre de l'Entente complémentaire n° 1, qui prolonge sur cinq ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, l'Entente concernant l'Investissement dans le logement abordable 2011-2014. L'Entente complémentaire n° 1 permet à la Société de réclamer à la SCHL un peu plus de 288,4 millions de dollars pour cette période. En vertu de celle-ci, la Société a reçu de la SCHL en 2016-2017 un appui financier de 57,7 millions de dollars, ce qui a permis d'aider un grand nombre de ménages québécois dans le besoin, et ce, en améliorant l'accès à du logement abordable en bon état, convenable et durable.

À la suite de l'annonce faite dans le budget fédéral du 22 mars 2016 relativement au Fonds consacré à l'infrastructure sociale, une nouvelle entente de deux ans (2016-2018) a été conclue entre la Société et la SCHL. Elle permet à la Société de réclamer une somme totalisant 286,3 millions de dollars à la SCHL, notamment eu égard au logement abordable, aux aînés, aux victimes de violence familiale ainsi qu'à la rénovation du logement social. Par ailleurs, la Société poursuit ses démarches relatives au financement à long terme du logement social par la SCHL.

LA GESTION DES PROGRAMMES

Une autre préoccupation, tout aussi importante, est de maximiser la synergie entre la Société et son réseau étendu de mandataires et de partenaires, acteurs importants dans l'administration de ses programmes dans les communautés.

En 2016-2017, la restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec a débuté, avec la collaboration du Regroupement des offices d'habitation du Québec, de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec. La Société encourage les regroupements volontaires des offices d'habitation, acteurs de premier plan dans la gestion du logement social; l'objectif de ces regroupements est de consolider les acquis et d'améliorer la qualité des services dispensés à la clientèle.

La Société a poursuivi l'analyse de ses programmes en vue de mieux appuyer la prestation des services par ses mandataires et ses partenaires. La consultation publique sur les enjeux actuels et futurs du logement social et abordable, qui s'est tenue dans chacune des régions au Québec au cours de la dernière année¹⁶, a permis de dégager plusieurs pistes d'amélioration qui orienteront les modifications qui seront apportées aux programmes.

LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La Politique d'encadrement de la gestion intégrée des risques associés à la conduite des affaires de la Société a été adoptée en mai 2013 et mise à jour en février 2017. Aspect important de la gouvernance, le cycle d'actualisation dynamique du profil de risque de la Société assure une intégration et un suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de ses activités stratégiques et opérationnelles.

En 2015-2016, la Société a réexaminé les 12 risques majeurs ou sérieux dans ses grands secteurs d'activité et a produit un bilan des résultats qui a été soumis au comité stratégique des risques de l'organisation.

Un plan intérimaire de mitigation des risques est en préparation pour assurer le suivi de ces derniers. De plus, afin de s'harmoniser aux futurs enjeux de l'organisation, la démarche d'actualisation des risques a été reportée en 2017-2018.

LES MESURES D'EFFICACITÉ ET DE PERFORMANCE

En plus d'utiliser des outils de suivi du Plan stratégique pour mesurer l'atteinte des cibles et exercer un contrôle sur sa progression, la Société a effectué des travaux pour déterminer des mesures d'efficacité et de performance, incluant l'étalonnage.

En 2016-2017, la Société a continué à définir des indicateurs potentiels d'étalonnage, notamment avec la SCHL. La diversité des interventions publiques en matière d'habitation rend complexe un étalonnage pertinent entre organisations. Toutefois, la Société dispose d'un ensemble de données qui lui permettent d'apprécier ses résultats, de mettre en relief sa performance et de positionner le Québec par rapport aux autres administrations gouvernementales canadiennes.

À l'hiver 2017, la Société a donné un mandat pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel dont les résultats seront connus au cours de la prochaine année.

16. www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/tournee_de_consultation_2016.html.

LA VEILLE ET LE BALISAGE

Les activités de veille et de balisage favorisent l'acquisition des savoirs, la définition de nouvelles pratiques et le partage des expertises qui permettent à la Société de s'améliorer en continu. Membre du Mouvement québécois de la qualité, la Société s'inspire des meilleures pratiques de gestion pour accroître sa performance. Elle est également membre de plusieurs organisations reconnues dans le domaine de l'habitation et collabore étroitement avec certains partenaires à l'étranger, dont le Réseau Habitat et Francophonie, la Société wallonne du Logement, l'Union sociale pour l'habitat, l'Istituto Trentino per l'Edilizia Abitativa S. p. A. et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

En ce qui concerne le secteur du développement de l'industrie et de l'exportation, la Société participe aux activités de trois organismes de recherche de l'Université Laval, le Centre de formation continue en développement durable, la Chaire industrielle en bâtiment écoresponsable en bois et le partenariat de recherche « Habiter le Nord québécois : Mobiliser, comprendre, imaginer ». Cette participation permet des échanges d'information sur les enjeux, les nouveaux développements et les défis associés à ces trois sujets. L'expertise de la Société y est aussi mise à contribution pour bonifier les activités de recherche et de développement.

La Société participe à la table multisectorielle Building Information Modeling (BIM). Cette table de concertation permet de synchroniser l'action des associations patronales de la construction, des ordres professionnels, des centres d'expertise et d'autres organismes gouvernementaux en vue du déploiement de la modélisation des données du bâtiment et de l'intégration de la construction à l'économie numérique du Québec.

De plus, la Société assiste aux rencontres de divers regroupements d'entreprises pour valider les besoins de l'industrie et pour assurer l'adéquation des services offerts. En 2016-2017, la Société a participé aux rencontres de la Société québécoise des manufacturiers d'habitation, du Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB) et du créneau d'excellence régional Bois Chaudière-Appalaches.

Elle a également assuré une veille des occasions d'affaires découlant de projets d'aide au développement et d'aide humanitaire, et a porté à l'attention des industriels concernés les perspectives les plus pertinentes.

LES PRATIQUES INNOVANTES EN HABITATION

Les activités de veille et de balisage de la Société vont de pair avec les échanges sur les pratiques innovantes en matière d'habitation. En 2016-2017, elle a accueilli quatre délégations ou représentants étrangers en provenance d'Europe et d'Australie, dont la ministre chargée du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Énergie de la Région Bruxelles-Capitale, M^{me} Céline Fremault. Dans le cadre de ces rencontres, la Société a eu l'occasion de faire la promotion des initiatives novatrices mises en œuvre au Québec, notamment en matière d'accompagnement social et de soutien communautaire, de logement coopératif, de construction de logements abordables, d'efficacité énergétique et de programmes et services conçus pour répondre aux besoins des ménages à faible revenu.

Afin de favoriser le développement de l'industrie de l'habitation au Québec et de promouvoir l'innovation, la Société a soutenu diverses activités, notamment par le Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH). À titre d'exemple, elle a :

- appuyé l'essai de deux systèmes constructifs innovateurs, un de Coarchitecture et un d'UNIP Canada inc.;
- financé des équipements de mesurage des performances écoénergétiques pour les Habitations Trentino à Québec et un prototype d'habitation nordique à Quaqtaq;
- appuyé la réalisation d'un bilan des six premiers projets québécois de construction de bâtiments de cinq et six étages en bois et la publication des résultats du projet de Bois Ellen visant l'atteinte du standard « Passivhaus ».

En guise de soutien à l'exportation, la Société a appuyé la réalisation de projets d'accès aux marchés et de développement de marchés soumis par le QWEB. Elle a également poursuivi le développement du projet VISION 2030, qui vise à repositionner l'industrie des bâtiments préfabriqués pour en faire un créneau industriel d'avenir, à forte valeur ajoutée, orienté vers les marchés d'exportation. Les premières étapes de ce projet ont consisté à mener une étude stratégique et à tenir des chantiers de réflexion avec les principaux intervenants publics et privés du secteur afin de dégager une vision de développement commune. À terme, ce projet devrait générer des retombées considérables pour le Québec. Si l'objectif d'exporter 3 milliards de dollars par année est atteint en 2030, il aura contribué à la création de plus de 25 000 emplois de qualité et aura généré, pour le gouvernement du Québec, des revenus fiscaux de plus de 100 millions de dollars annuellement.

En 2016-2017, la Société a poursuivi ses mandats de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de promouvoir l'amélioration de l'habitat, notamment par sa participation à la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025, qui vise à mettre en place un environnement favorable à la transformation de l'aluminium par son utilisation dans le cadre de projets de démonstration financés par l'État. Le gouvernement du Québec a octroyé à la Société, pour les exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018, une subvention maximale de 2 millions de dollars pour appuyer jusqu'en 2022 les projets de logements abordables mettant en valeur des produits d'aluminium novateurs. Les multiples propriétés et utilisations de ce matériau pourront ainsi contribuer aux objectifs de développement durable auxquels souscrit le logement abordable.

La Société a aussi participé à la réalisation de projets du Laboratoire d'habitation nordique, qui réunit des partenaires publics, privés et universitaires. Parmi ces projets, mentionnons :

- la conception, la construction et le monitoring d'un prototype d'habitation pour le Nunavik. Il s'agit d'un projet de démonstration à haute efficacité énergétique respectant les particularités socioculturelles des Inuits. La construction du prototype s'est terminée à l'hiver 2016 et le bâtiment est présentement habité. Un suivi post-occupation est en cours et un rapport final, prévu pour 2018, documentera l'ensemble du projet;
- la réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour la construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu nordique qui fournit des critères de performance adaptés à tous les intervenants concernés par la conception et la construction de ce type de projets. Ce guide est disponible sur le site Web de la Société depuis janvier 2017¹⁷.

17. www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000024197.pdf.

En 2016-2017, la Société a en outre effectué le suivi et travaillé à la réalisation de projets d'habitation novateurs, dont les quatre suivants financés par le programme AccèsLogis Québec :

- Logements adaptés de Matane, une habitation à très faible consommation énergétique construite selon les critères d'une maison passive (Passivhaus), comptant 25 logements sur deux étages, dont les systèmes mécaniques ont été optimisés et centralisés dans le but d'assurer la récupération d'énergie et une saine qualité de l'air intérieur.
- Coopérative d'habitation L'Esperluette, un bâtiment de neuf étages faisant partie du plan particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown, à Montréal, qui intègre de nombreux aspects novateurs : une enveloppe thermique performante, la récupération de la chaleur des eaux usées, l'installation d'appareils de plomberie à faible consommation d'eau, l'aménagement écologique du toit, la gestion des déchets de construction et le développement d'une agriculture urbaine pour les locataires.
- OBNL L'Habitation 21, un immeuble à structure de béton de 103 logements répartis sur 13 étages sur le site des Bassins du Nouveau Havre, à Montréal, qui offre de nombreuses caractéristiques techniques novatrices touchant la gestion de l'eau (équipement de récupération des eaux grises, appareils sanitaires à faible débit, gestion et récupération des eaux de pluie, plantations résistantes aux sécheresses) et la consommation énergétique (échangeur de chaleur du réseau de ventilation du stationnement et échangeur de chaleur centralisé de la ventilation des logements).
- OBNL L'Habitation 22, un immeuble à structure de béton de huit étages construit le long du canal Lachine, développé simultanément avec le projet OBNL L'Habitation 21 et lié à celui-ci en ce qui concerne la planification et l'intégration de technologies et de mesures novatrices, soit la gestion écologique des eaux pluviales, la réduction de la consommation d'eau et la conception des bâtiments (aménagement de toitures et gestion du chauffage solaire passif).

La Société a amorcé en 2014 un projet pilote en Gaspésie, une région où les taux de radon sont généralement élevés. Au total, 380 mesures du taux de radon dans l'air ont été prises dans les locaux normalement occupés du parc d'habitations à loyer modique (HLM) et les résultats sommaires ont montré un dépassement de la ligne directrice fédérale (200 Bq/m³) dans 61 logements. Des mesures d'atténuation ont alors été appliquées dans ces logements. La Direction de santé publique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'Institut national de santé publique du Québec ont collaboré à ce projet qui concernait les centres de services de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Matane ainsi que 15 offices d'habitation.

Le projet pilote visait notamment à développer et à appliquer une procédure adaptée pour mesurer et atténuer les taux de radon dans les logements sociaux, à développer et à appliquer une stratégie de communication pour les partenaires et les clientèles du réseau de la Société, et à évaluer la faisabilité de travaux de dépistage du radon et d'atténuation des taux de ce gaz dans l'air de même que les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.

Pour le moment, à l'échelle canadienne, seul le Québec, à l'initiative de la Société, a entrepris de mesurer la concentration de radon dans l'ensemble de son parc de HLM. D'ailleurs, le projet de la Société a été salué partout au pays¹⁸.

18. <http://espacehabitat.gouv.qc.ca/societe/detection-radon-linitiative-de-societe-dhabitation-quebec-saluee-partout-pays-2/>.

LES RESPONSABILITÉS ÉTHIQUES ET SOCIALES

En tant qu'organisme public, la Société doit s'assurer que ses actions sont guidées par des principes d'éthique, de transparence et de responsabilité sociale envers les parlementaires et la société québécoise.

LA DÉONTOLOGIE ET L'ÉTHIQUE

La déontologie et l'éthique sont, pour la Société, de précieux instruments de saine gouvernance. Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune dérogation au Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec n'a été signalée¹⁹.

Comme c'est le cas dans l'ensemble de la fonction publique, le personnel de la Société est assujéti au Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique²⁰. Un guide sur la déontologie et l'éthique conçu par l'organisation est disponible pour les employés dans l'intranet. De plus, tous les nouveaux membres du personnel sont sensibilisés à l'éthique à leur arrivée à la Société.

Les dirigeants et les administrateurs des offices d'habitation sont également soumis à un code de déontologie depuis 2007²¹. En 2016-2017, la Société a reçu deux nouvelles dénonciations en vertu de ce code, dont une n'a pas permis de conclure à un manquement en fonction des éléments soulevés. L'autre dossier était toujours en traitement au 31 mars 2017.

L'EXERCICE DU POUVOIR D'EXCEPTION AUX CONDITIONS OU AUX RÈGLES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE

La Société dispose d'un pouvoir d'exception²². Plus exactement, elle peut, avec l'autorisation du gouvernement, mettre en œuvre un programme spécial, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et y prévoir des conditions ou règles d'attribution différentes de celles prescrites dans les règlements adoptés en vertu de sa loi constitutive.

En 2016-2017, elle a exercé ce pouvoir à une occasion, en reconduisant, pour une période d'un an, les unités de supplément au loyer prescrites en 2004 et 2005 par l'entremise des programmes d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs.

19. Voir l'annexe 3.

20. RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3.

21. Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 2). Disponible au www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/acces_a_l'information_et_protection_des_renseignements_personnels/documents_servant_a_la_prise_de_decision.html.

22. En vertu du 5^e alinéa de l'article 3.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

LA TRANSPARENCE

Dans un souci de transparence, la Société s'assure de rendre disponible l'information utile, pertinente et d'intérêt pour le public sur son site Web afin de faciliter l'accès à l'information aux citoyens, tout en protégeant les renseignements personnels. En 2016-2017, la Société a reçu 51 demandes d'accès à l'information²³. Parmi celles-ci, 84 % ont été traitées dans un délai de 20 jours ou moins.

De plus, la Société répond aux obligations qu'elle a au regard du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels²⁴ en publiant sur son site Web les dépenses de l'organisation.

La Société rend publique la rémunération de ses dirigeants dans la visée d'un gouvernement plus transparent²⁵. Pour la période de 2016-2017, aucune bonification fondée sur le rendement n'a été attribuée aux cadres, aux cadres juridiques ou aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Société contribue aux grandes orientations gouvernementales visant à relever les défis qui se posent à la société québécoise. Ses choix stratégiques tiennent compte des principes de développement durable et contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Elle participe notamment à 14 plans d'action gouvernementaux²⁶ et l'ensemble de ses interventions confirme son engagement²⁷.

Par sa mission, la Société partage avec la population ses préoccupations d'égalité, de diversité et de solidarité sociale. Elle s'assure que son personnel est représentatif de la société québécoise et que ses pratiques facilitent l'accès à l'emploi des membres des groupes cibles, leur intégration et leur maintien en emploi²⁸.

La Société fait aussi la promotion de la qualité du français, langue de travail de l'organisation et de la société québécoise, et ce, dans l'ensemble de ses activités²⁹.

23. Voir l'annexe 4, note 3.

24. RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2.

25. Voir l'annexe 4, note 4.

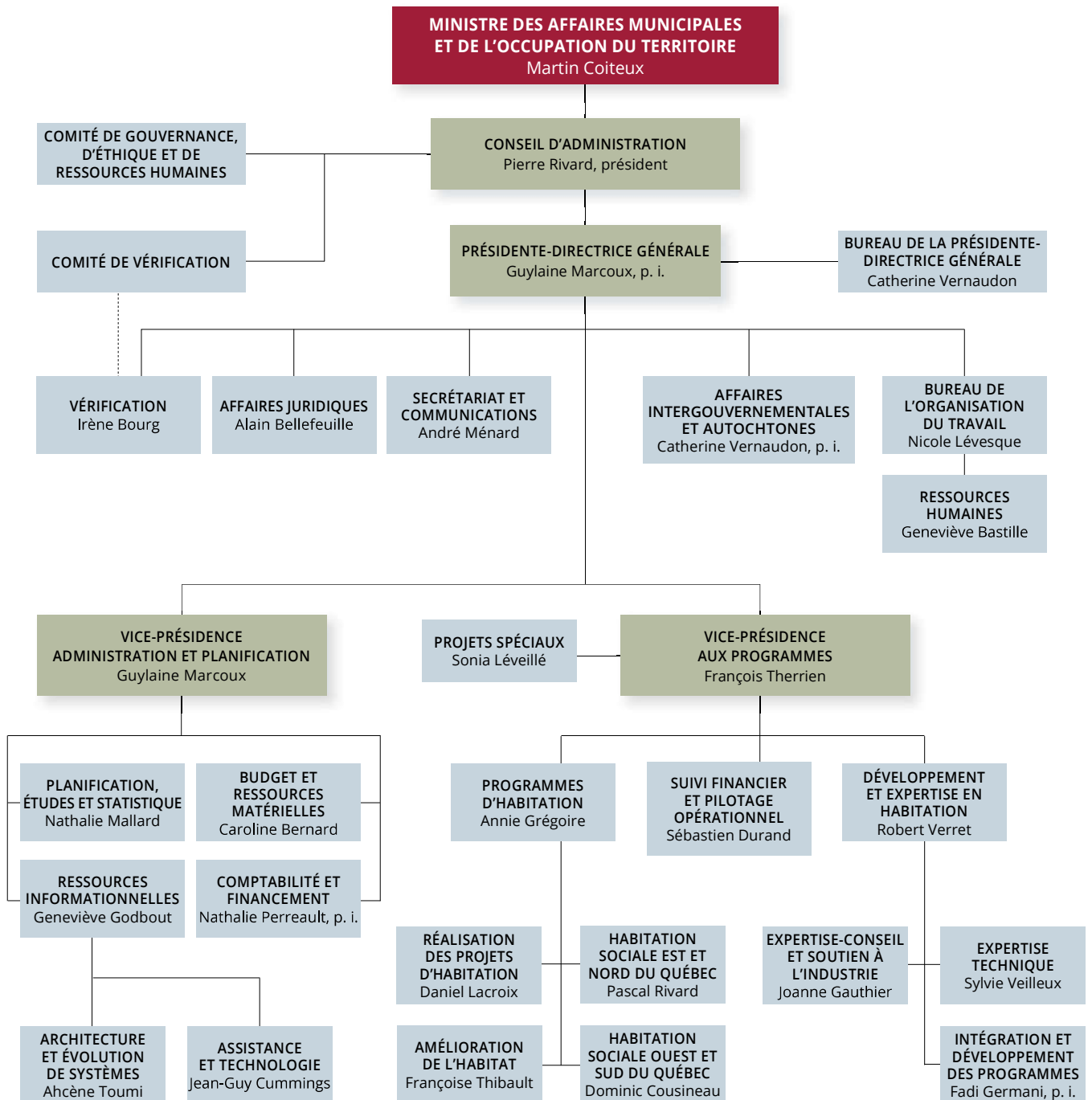
26. Voir la section 2.

27. Voir le Plan stratégique et l'annexe 5, Développement durable et efficacité énergétique.

28. Voir l'annexe 4, note 5.

29. Voir l'annexe 4, note 6.

L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2017





SECTION II

LES RÉSULTATS





Cette section présente les résultats obtenus par la Société au regard des objectifs fixés dans le Plan stratégique, des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens et de sa contribution aux plans d'action gouvernementaux³⁰.

LE CONTEXTE

Au terme de son plan stratégique, la Société dresse un bilan très positif quant à l'atteinte des objectifs et des cibles qu'elle s'était fixés. La première moitié de sa mise en œuvre s'est réalisée selon les prévisions; toutefois, la seconde moitié a été marquée par des changements importants sur le plan de son environnement.

En 2014, le gouvernement du Québec a invité les ministères et organismes à consacrer leurs efforts à assainir les finances publiques et à contribuer de façon notable au retour à l'équilibre budgétaire. Ainsi, en plus du resserrement de ses dépenses de nature administrative, la Société s'est engagée dans un réexamen des services offerts aux citoyens en fonction des besoins prioritaires de la population.

Outre l'application de mesures de contrôle de ses dépenses de fonctionnement et de son effectif, de nouveaux programmes ont été créés alors que d'autres ont été mis en évaluation ou remplacés. À cet égard, la Société a ajusté certaines cibles en 2015.

Guidée par l'importance de sa mission et de ses engagements envers sa clientèle, composée essentiellement de ménages à faible revenu et de personnes vulnérables, la Société a su s'adapter à son environnement et respecter les priorités qu'elle s'était données.

30. Les résultats relatifs aux objectifs stratégiques présentent les données sur une base historique lorsque celles-ci sont disponibles. Elles sont actualisées à chaque reddition de comptes afin de refléter avec exactitude la situation et peuvent, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux résultats publiés dans les rapports annuels antérieurs.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Plusieurs facteurs déterminent la performance d'une organisation. Parmi eux figurent sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques, la satisfaction de sa clientèle, la satisfaction de son personnel ainsi que sa gestion financière. La Société exerce un suivi rigoureux des indicateurs clés dans chacun de ces volets.

Objectifs stratégiques

Au terme de son plan stratégique, la Société a atteint 13 de ses 14 objectifs stratégiques.

Services à la clientèle

Au cours de la période du Plan stratégique, elle a notamment mis à la disposition des ménages plus de 12 000 nouveaux logements abordables et financé la construction de près de 840 nouveaux logements à loyer modique au Nunavik. Également, plus de 28 000 logements privés ont été rénovés et près de 10 000 logements ont été adaptés pour répondre aux besoins de personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

En 2016-2017, plus de 231 000 ménages ont bénéficié des interventions de la Société, dont 92 % sont des ménages à faible revenu.

Mesure de la satisfaction de la clientèle

Dans le cadre de l'évaluation de ses programmes, la Société a mené plusieurs sondages de satisfaction auprès de la clientèle au cours de la période du Plan stratégique. De plus, elle a réalisé en 2015 un sondage auprès des citoyens pour connaître leurs perceptions de l'habitation et dégager les tendances dans ce domaine.

Mesure de la satisfaction du personnel

La Société s'était donné comme objectif d'avoir une main-d'œuvre mobilisée. Elle a effectué un sondage sur la mobilisation du personnel en 2012 et exercé un suivi de certains indicateurs de mobilisation en 2014.

Participation aux orientations gouvernementales

L'importance de l'habitation au sein des orientations gouvernementales se confirme également par la participation de la Société à 14 stratégies et plans d'action gouvernementaux. Durant la période du Plan stratégique, elle s'est engagée dans 10 nouveaux plans d'action où l'habitation constitue un facteur déterminant de changement pour la société.

Évolution de la situation de l'habitation au Québec

La Société fait un suivi de l'évolution des besoins impérieux en matière de logement au sein de la population. Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages réalisée en 2011 et des enquêtes canadiennes sur le revenu de 2012, 2013 et 2014 compilées par la SCHL indiquent une amélioration de la situation du Québec comparativement aux autres provinces canadiennes.

Gestion financière

En tant qu'organisme gouvernemental, la Société est soucieuse de contrôler ses coûts d'exploitation et de consacrer la plus grande portion de ses dépenses à ses programmes afin de répondre aux besoins de sa clientèle. Au cours des dernières années, la Société a contenu ses frais d'administration à moins de 5 % de ses dépenses totales³¹.

31. Le calcul est établi à partir des données contenues dans l'état des résultats de l'exercice financier clos le 31 mars 2017. Le pourcentage de frais d'administration de la Société représente la proportion des frais d'administration par rapport aux charges totales.

TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS

OBJECTIFS		CIBLES	RÉSULTATS 2016-2017	CUMULATIF 2011-2017
ORIENTATION 1 – ASSURER LA DISPONIBILITÉ ET LA PÉRENNITÉ DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS				
1.1	Accroître l'offre de logements abordables	2 500 logements livrés par année	1 742	12 226
1.2	Améliorer l'état des logements sociaux et abordables	27 500 logements d'ici 2016	1 441	28 040
1.3	Soutenir financièrement les ménages à faible revenu	208 000 ménages par année	212 464	s. o.
ORIENTATION 2 – ADAPTER LE MILIEU DE VIE				
2.1	Adapter les logements aux besoins physiques	8 700 logements adaptés d'ici 2016 Délai moyen de traitement des dossiers de 24 mois en 2016	1 220 22 mois	9 928
2.2	Contribuer à revitaliser les milieux de vie	Aucune cible depuis 2014-2015	2 municipalités	s. o.
2.3	Améliorer l'offre de service d'accompagnement social	2 nouvelles ententes d'ici 2016	Atteint	2
ORIENTATION 3 – RAPPROCHER LA PRISE DE DÉCISION DES CITOYENS				
3.1	Rapprocher les services des citoyens	100 % de nouvelles fonctions déléguées aux centres de services Taux d'adhésion des municipalités à la gestion déléguée de 95 % par année	97,6 %	Réalisé 96 % (moyenne)
3.2	Renforcer la complémentarité des activités de la Société et de ses partenaires	Analyse des mécanismes de concertation et mise en œuvre de ceux recommandés	Atteint	Réalisé
3.3	Intensifier la collaboration interministérielle	Participation à 5 nouveaux plans d'action gouvernementaux d'ici 2016	2	10
ORIENTATION 4 – DÉVELOPPER LE SAVOIR ET FAVORISER L'INNOVATION				
4.1	Approfondir les connaissances socioéconomiques et techniques en matière d'habitation	Adoption et mise en œuvre du plan 2011-2014	Atteint	Réalisé
4.2	Mettre en valeur l'expertise et les meilleures pratiques	Adoption de la stratégie et mise en œuvre du plan	Atteint	Réalisé
4.3	Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée	Taux de roulement du personnel inférieur à 10 % en 2016	12,9 %	10,4 % (moyenne)
4.4	Optimiser les processus		Atteint	Réalisé
	4.4.1 Les processus d'affaires	100 % des cibles annuelles		
	4.4.2 Les processus des services à la clientèle	Au moins 3 processus optimisés d'ici 2016		
	4.4.3 La gestion intégrée des risques	Adoption de la stratégie de GIR et suivi		
	4.4.4 Les technologies de l'information	Adoption et mise en œuvre du plan		
4.5	Accroître l'effet de levier des investissements gouvernementaux	Évaluation d'un nouveau produit (capital patient) et mise en œuvre Études sur l'incidence et l'effet de levier des programmes	Atteint	Réalisé

PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016 (PROLONGÉ D'UNE ANNÉE)

TABLEAU SYNOPSIS ÉDITION 2015

MISSION FAVORISER L'ACCÈS DES CITOYENS À DES CONDITIONS ADÉQUATES DE LOGEMENT

ENJEUX

DES LOGEMENTS ADÉQUATS ET DURABLES DANS UN MILIEU DE VIE SAIN

DES PARTENARIATS FRUCTUEUX

ORIENTATIONS

1

ASSURER LA DISPONIBILITÉ
ET LA PÉRENNITÉ DU PARC DE
LOGEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

2

ADAPTER LE MILIEU DE VIE

3

RAPPROCHER LA PRISE DE
DÉCISION DES CITOYENS

AXES D'INTERVENTION

Le soutien au logement pour les ménages
qui en ont besoin

L'adéquation des logements et des
services aux besoins

L'interaction, le partage du savoir
et de l'expertise

OBJECTIFS

1.1 Accroître l'offre de logements abordables

Nombre de logements abordables livrés
Cibles 2011-2012 : 2 500
2012-2016 : 2 500 par année

Nombre de logements privés, coopératifs
et sociaux livrés au Nunavik
Cible 840 d'ici 2016

1.2 Améliorer l'état des logements sociaux et abordables

État d'avancement de l'application du
Cadre de gestion des investissements
pour le maintien et l'amélioration du
parc de HLM
Cible 100 % du Cadre de gestion
appliqué en 2016

Nombre de logements privés rénovés
Cible 43 000 d'ici 2016
Cible 27 500 d'ici 2016
révisée

1.3 Soutenir financièrement les ménages à faible revenu

Nombre de ménages aidés financièrement
Cible au moins 208 000 ménages
par année

2.1 Adapter les logements aux besoins physiques

Nombre de logements adaptés
Cible 9 700 d'ici 2016
Cible 8 700 d'ici 2016
révisée

Réduction du délai moyen de traitement
d'un dossier du Programme d'adaptation
de domicile
Cible délai moyen de traitement
de 24 mois en 2016

2.2 Contribuer à revitaliser les milieux de vie

Nombre de municipalités participantes
et de projets subventionnés
Cible 35 municipalités par année
Aucune cible pour 2015-2016

2.3 Améliorer l'offre de service d'accompagnement social

Nombre d'ententes intersectorielles visant
l'accompagnement social de clientèles
ciblées
Cible 2 nouvelles ententes
d'ici 2016

3.1 Rapprocher les services des citoyens

État d'avancement des travaux de déléga-
tion de fonctions
Cibles consolidation des fonctions
délégées en 2012
100 % des cibles annuelles
atteintes à partir de 2013

Proportion des partenaires municipaux qui
ont adhéré au mode de gestion déléguée
des programmes d'amélioration de l'habitat
Cible au moins 95 % par année

3.2 Renforcer la complémentarité des activités de la SHQ et de ses partenaires

Démarche visant à renforcer les
mécanismes de concertation
Cibles 2012 : analyse des
mécanismes de concertation
2013 et années suivantes :
mise en œuvre des
mécanismes recommandés

3.3 Intensifier la collaboration interministérielle

Contribution aux plans d'action
gouvernementaux où l'habitation peut
apporter une valeur ajoutée
Cible au moins 5 d'ici 2016

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

Notes : Certaines cibles peuvent varier en fonction des crédits accordés aux programmes. Modifications apportées au Plan stratégique : cibles des objectifs 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 3.1 et du sous-objectif 4.4.1 ainsi que le libellé, l'indicateur et la cible du sous-objectif 4.4.3. Retrait d'un indicateur et d'une cible à l'objectif 2.3.

VISION BÂTISSONS ENSEMBLE DU MIEUX-VIVRE

UNE ORGANISATION NOVATRICE, AGILE ET PERFORMANTE

ORIENTATIONS

4

DÉVELOPPER LE SAVOIR ET FAVORISER L'INNOVATION

Le développement et
la promotion du savoir

Les ressources nécessaires

4.1 Approfondir les connaissances socioéconomiques et techniques en matière d'habitation Études planifiées, réalisées ou soutenues par la SHQ Cibles 2011 : adoption d'un plan d'action sur les études à réaliser 2012 et années suivantes : mise en œuvre du plan	4.3 Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée Taux de roulement du personnel régulier (mutations ou démissions) Cible taux de roulement inférieur à 10 % en 2016 4.4 Optimiser les processus 4.4.1 Les processus d'affaires État d'avancement des projets prioritaires et importants Cible 100 % des cibles annuelles atteintes 4.4.2 Les processus des services à la clientèle Nombre de processus optimisés en fonction des besoins de la clientèle Cible au moins 3 d'ici 2016 4.4.3 La gestion intégrée des risques Mise en œuvre du Plan de gestion intégrée des risques Cibles 2012-2013 : adoption de la stratégie de gestion intégrée des risques 2013 et années suivantes : mise en œuvre du plan et suivi	4.4.4 Les technologies de l'information Plan stratégique des technologies de l'information 2011-2016 Cibles 2011 : adoption du plan stratégique quinquennal 2012 et années suivantes : mise en œuvre du plan 4.5 Accroître l'effet de levier des investissements gouvernementaux Nouveau produit financier dans le logement communautaire Cibles 2011 : évaluation d'un nouveau produit 2012 et années suivantes : plan de mise en œuvre et suivi Études sur l'incidence et l'effet de levier des programmes existants à la SHQ et analyse globale des programmes Cibles 2012 : dépôt des rapports et recommandations 2012 et années suivantes : élaboration d'un plan d'action et suivi

LES CHOIX STRATÉGIQUES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC INTÈGRENT LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION 1 – ASSURER LA DISPONIBILITÉ ET LA PÉRENNITÉ DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

La Société intervient de multiples façons pour qu'un plus grand nombre de ménages à revenu faible ou modeste accèdent à un logement correspondant à leurs besoins. Elle met des logements à loyer modique à la disposition des ménages à faible revenu, elle soutient financièrement la réalisation de projets de logement abordable qui lui sont soumis par des organismes privés et publics et elle accorde une subvention à de nombreux autres ménages afin que soient réduites les dépenses qu'ils consacrent au logement. Dans une perspective de développement durable, des investissements importants sont consacrés à la pérennité du parc de HLM et à la qualité des logements destinés à la clientèle de la Société, composée essentiellement de personnes à revenu faible ou modeste. Par ses interventions, elle soutient également l'occupation et la vitalité des territoires. Elle contribue tout particulièrement à la qualité des milieux de vie en tenant compte des besoins locaux et des tendances sociodémographiques.



PRINCIPE DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET PRINCIPE D'ÉQUITÉ ET DE SOLIDARITÉ SOCIALES

La Société a le devoir de s'assurer que ses actifs seront transmis aux générations futures dans un état satisfaisant afin de répondre à leurs besoins.

Objectif 1.1 – Accroître l'offre de logements abordables

La Société soutient financièrement les projets de logement social et abordable soumis par le milieu. Ces projets, qui visent à accroître l'offre de logements abordables, sont réalisés grâce aux programmes AccèsLogis Québec (ACL) et Logement abordable Québec (LAQ) et à des ententes spécifiques avec des partenaires du Nunavik.

Croissance de l'offre de logements abordables

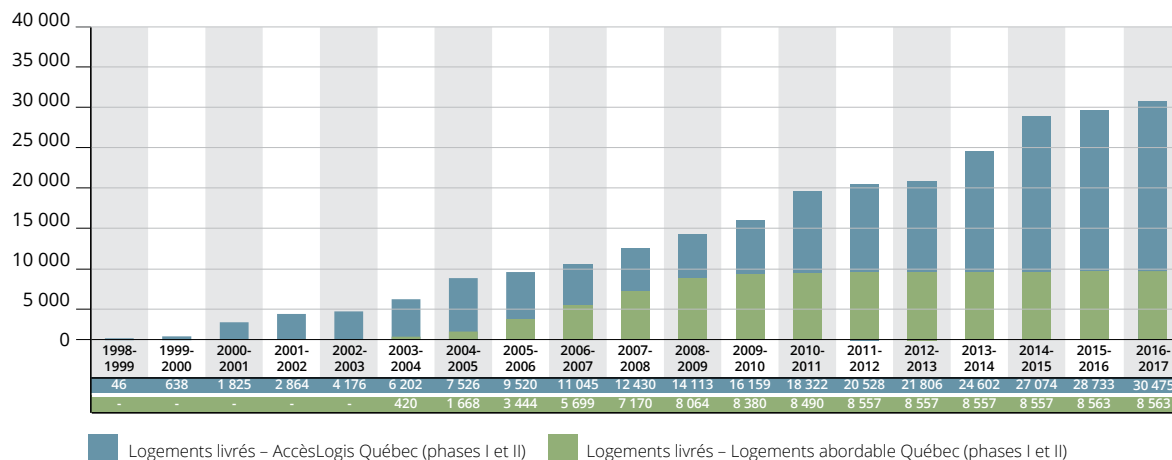
Du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2017, 39 038 logements abordables ont été livrés par l'entremise des programmes ACL et LAQ.

Au 31 mars 2017, l'engagement gouvernemental en matière de création de logements abordables s'élevait à 50 174 logements. En plus des 39 038 logements livrés, 5 329 étaient en voie de réalisation et 5 021 étaient en développement, alors que 198 unités étaient réservées ou disponibles³².

La Société a atteint son objectif stratégique d'accroître l'offre de logements abordables. Ainsi, depuis 2011, 12 226 nouveaux ménages ont bénéficié d'un logement abordable. Avec les 5 329 logements qui seront mis graduellement à la disposition des ménages au cours des prochains mois, la croissance de l'offre de logements abordables s'établirait à 17 555 nouveaux logements pour la période du Plan stratégique de la Société.

32. Les 588 logements prévus dans le volet privé du programme LAQ et issus de programmations antérieures ne seront pas construits.

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES ET ABORDABLES LIVRÉS PAR L'ENTREPRISE DES PROGRAMMES ACCÈSLOGIS QUÉBEC ET LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (données cumulatives)*



* Période du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2017. Résultats au 31 mars 2017.

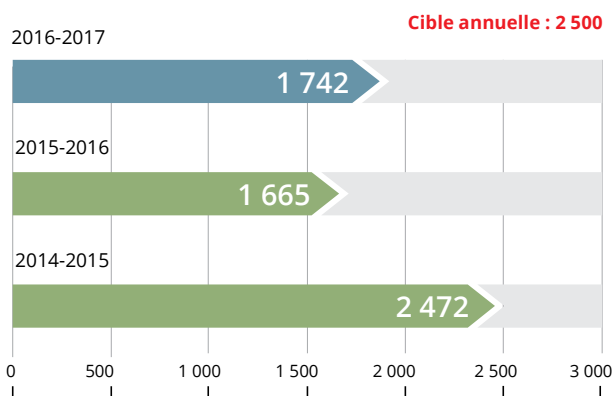
AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec

En 2016-2017, la Société n'a pas atteint la cible de 2 500 logements abordables livrés annuellement par l'entremise du programme ACL qu'elle s'était fixée. Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, 1 742 logements ont fait l'objet d'une prise de possession.

Ce résultat s'explique notamment par des fluctuations dans la cadence de livraison des logements par les promoteurs. En effet, des écarts entre la date prévue et la date réelle de réalisation des projets ont été constatés au cours des dernières années. La Société s'est engagée dans des travaux de révision du programme AccèsLogis Québec afin d'assurer une livraison plus efficace des logements. Elle a également pris en considération les propositions d'amélioration émises lors de la consultation publique menée en 2016-2017 sur les enjeux actuels et futurs du logement social et abordable.

De plus, au cours des dernières années, la Société a réajusté ses interventions en matière de logements abordables et sociaux entre les programmes AccèsLogis Québec et Supplément au loyer. En augmentant ses investissements dans le second programme, la Société mise sur le parc de logements locatifs privés existants afin de répondre plus rapidement aux besoins en logement des ménages à faible revenu.

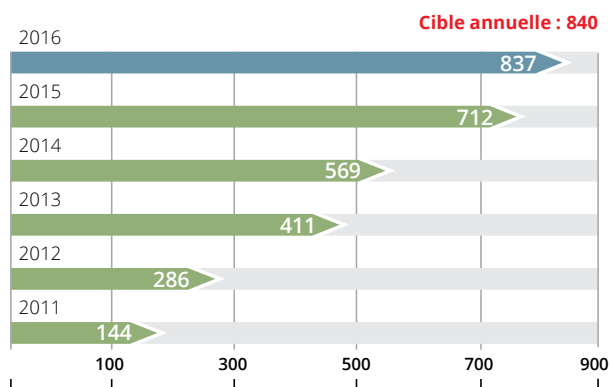
NOMBRE DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES LIVRÉS PAR RAPPORT À LA CIBLE ANNUELLE



Logements au Nunavik

La Société a atteint son objectif d'accroître le nombre de logements au Nunavik. Au 31 mars 2017, elle a atteint 99 % de la cible qu'elle s'était fixée en livrant 837 des 840 logements prévus, soit 340 logements sociaux en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik 2010-2015 (« Entente en matière de logement au Nunavik ») et 500 logements dans le cadre du Plan Nord – 300 logements sociaux et 200 logements privés, ces derniers étant subventionnés en vertu du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik (Programme d'accèsion à la propriété).

PROGRESSION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PRIVÉS, COOPÉRATIFS ET SOCIAUX LIVRÉS AU NUNAVIK DEPUIS 2010-2011



Dans le cadre de l'Entente en matière de logement au Nunavik 2010-2015, ce sont 341 logements sociaux qui ont été livrés. Au surplus, la Société a construit 120 logements additionnels à la suite des renouvellements de cette entente pour 2015-2016 et 2016-2017, pour un total de 461 logements créés. L'objectif initial de 340 logements est ainsi dépassé.

Dans le cadre du Plan Nord, la Société et ses partenaires ont également poursuivi la réalisation de logements sociaux et ont ajouté, en 2016, 60 logements aux 300 déjà construits, ce qui a permis à la Société de dépasser sa cible de 300 logements.

Par ailleurs, 16 logements ont été livrés sur les 200 initialement prévus dans le cadre du Programme d'accèsion à la propriété. Ce résultat s'explique par la faible demande, due aux coûts d'acquisition d'une propriété et aux contraintes liées au financement hypothécaire. Le volet Aide à l'occupation de ce programme a de son côté permis de verser en 2016-2017 une subvention à 79 ménages déjà propriétaires afin de diminuer le coût d'occupation de leur logement. Cette aide financière récurrente est destinée au paiement des taxes municipales et des primes d'assurance habitation.

LOGEMENTS LIVRÉS AU NUNAVIK

	CIBLE 2016	TOTAL	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Ententes en matière de logement au Nunavik (2010-2015, 2015-2016 et 2016-2017)	340	461*	60	60	68	61	68	81	63
Plan Nord (2011-2016 et 2015-2020)	500								
• Programme de construction de logements à loyer modique au Nunavik	300	360	60	80	82	64	74	S. O.	S. O.
• Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle – module Aide à l'achat et à la construction	200	16	5	3	8	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Total	840	837**	125	143	158	125	142	81	63

* Le nombre de logements livrés inclut quatre logements intergénérationnels qui permettent à des ménages de personnes âgées d'habiter dans un logement contigu à un logement principal habité par des membres de leur famille.

** Sur les 837 logements, 821 sont des nouveaux logements sociaux à loyer modique.

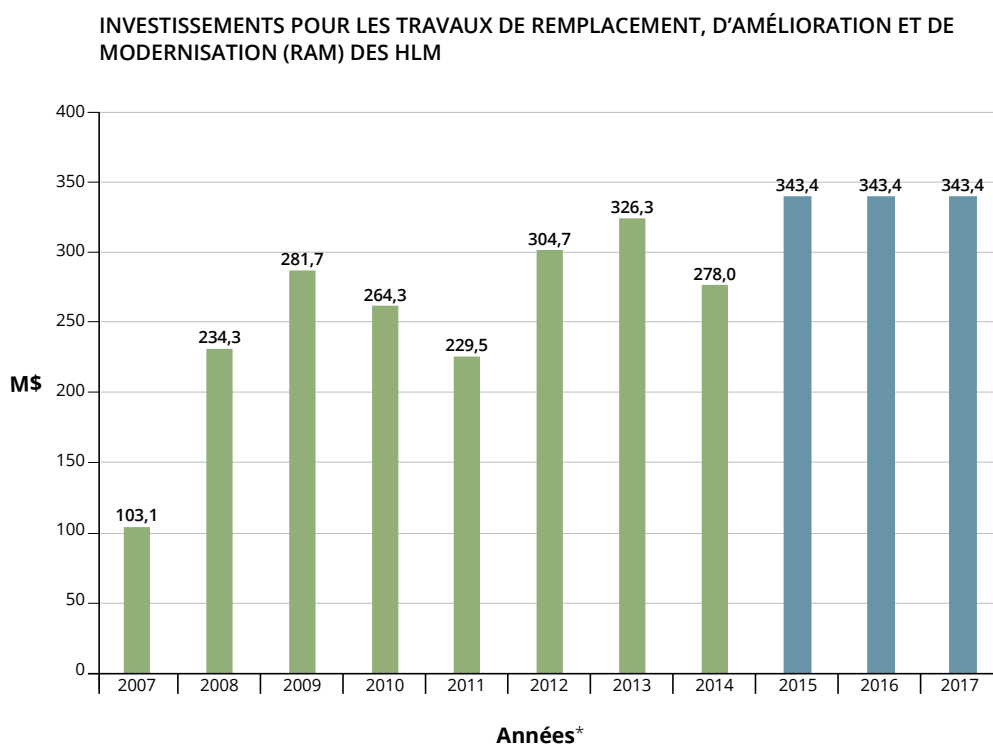
Objectif 1.2 – Améliorer l'état des logements sociaux et abordables

Les interventions de la Société visent l'amélioration de l'état des logements sociaux et abordables pour assurer la pérennité du parc de HLM ainsi que la rénovation de logements et de bâtiments résidentiels privés pour les ménages à faible revenu.

Pour la période du Plan stratégique, la Société a atteint son objectif d'améliorer l'état des logements avec des investissements de plus de 1,9 milliard de dollars dans le parc de HLM et plus de 28 000 logements rénovés dans le parc privé.

Maintien et amélioration du parc de HLM

En 2016-2017, les activités menées par la Société portent à 92 % l'état d'avancement de l'application du Cadre de gestion des investissements pour le maintien et l'amélioration du parc de HLM. Élaboré en 2010-2011, celui-ci a pour but la saine gestion des investissements des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) financés par l'entremise du PQI. Les sommes consacrées à ces travaux sont passées de 103,1 millions de dollars en 2007 à 343,4 millions de dollars en 2017.



* Les données des années 2007 à 2014 inclusivement sont sur une base d'états financiers.
Les données des années 2015 à 2017 s'appuient sur les budgets alloués.

En 2016-2017, la Société a poursuivi la mise en place de mesures visant à mieux connaître le parc de logements et les besoins d'intervention, à planifier rigoureusement les investissements et l'allocation des fonds, à contrôler la réalisation des travaux et à obtenir une reddition de comptes de la part des organismes. Le second cycle d'inspection des ensembles immobiliers, amorcé en 2011, était achevé au 31 décembre 2015 et le troisième cycle a été amorcé en janvier 2016.

En outre, la Société a poursuivi le contrôle de la qualité des bilans de santé des immeubles produits par les centres de services (CS) qui servent les organismes œuvrant dans le logement social ainsi que celui touchant la gestion des travaux coordonnés par ces derniers. En 2017-2018, la Société procédera, avec la collaboration du Secrétariat du Conseil du trésor, à la révision de son cadre de gestion des infrastructures publiques.

Contrôle-qualité de l'entretien préventif par la Société

Au cours de la dernière année, la Société a entamé ses premières activités de contrôle-qualité de l'entretien préventif du parc de HLM conformément à son Protocole de suivi des interventions pour le maintien et l'amélioration du parc de HLM. L'objectif principal de ces contrôles, faits par des conseillers-inspecteurs de la Société, est de s'assurer que les organismes gestionnaires effectuent de façon rigoureuse l'entretien préventif du parc de HLM sous leur responsabilité.

L'entretien préventif permet, en plus d'assurer le confort et la sécurité des résidents, une vérification systématique et ordonnée de tous les composants d'un immeuble. Cet exercice de vérification s'inscrit dans une gestion proactive, assure un meilleur contrôle des dépenses d'exploitation et une saine gestion des fonds publics.

Dépistage du radon dans l'ensemble du parc de HLM du Québec

En octobre 2016, la Société, consciente des risques pour la santé que présente une exposition prolongée à une concentration élevée de radon, a demandé à tous les CS, de toutes les régions du Québec, de mesurer le taux de radon dans l'air dans les immeubles d'habitation à loyer modique situés sur leur territoire. Seuls les logements situés au niveau le plus bas des immeubles sont visés, car le radon, provenant du sol, s'accumule plus facilement dans les pièces situées près de celui-ci. L'exercice doit être terminé au plus tard en décembre 2018.

Près de 28 000 mesures du taux de radon sont prévues dans l'ensemble du parc de HLM du Québec. Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre dans les logements où le taux de radon dans l'air sera supérieur à 200 Bq/m³.

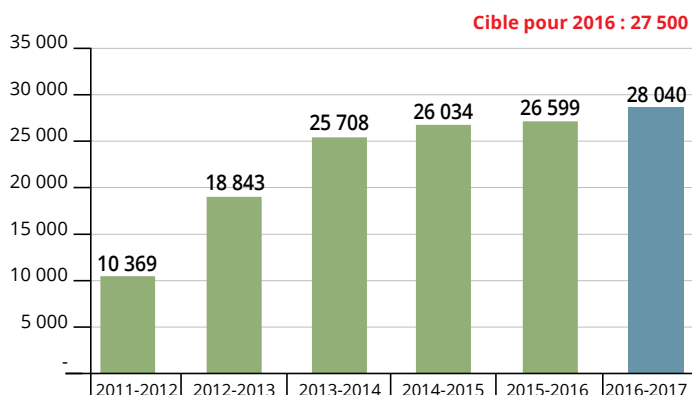
Dans un scénario réaliste, basé sur le taux d'immeubles touchés et sur les coûts des travaux effectués dans le cadre de ce projet pilote amorcé en 2014, le coût total pour les travaux d'atténuation nécessaires à la suite du dépistage est évalué à 22 millions de dollars.

Rénovation de logements privés

Au cours de la période du Plan stratégique, l'objectif d'améliorer l'état des logements privés a été atteint, la cible de 27 500 logements rénovés fixée pour 2016 ayant été dépassée (28 040) au cours de la dernière année.

En 2016-2017, la Société a soutenu la rénovation de 1 441 logements privés par l'entremise de ses différents programmes de rénovation.

PROGRESSION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PRIVÉS RÉNOVÉS PAR RAPPORT À LA CIBLE FIXÉE POUR 2016



La Société travaille en collaboration avec les municipalités et les municipalités régionales de comté, à qui elle confie la gestion des programmes de rénovation résidentielle qui s'adressent aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste ainsi qu'aux propriétaires de logements locatifs abordables.

RénoRégion

Le programme RénoRégion (PRR) a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

En 2016-2017, ce programme disposait d'un budget de 15 millions de dollars. Au cours de la période du Plan stratégique, la Société a engagé un peu plus de 13,6 millions de dollars pour contribuer financièrement à la rénovation de 1 422 logements, ce qui représente une subvention moyenne de près de 9 600 \$ par logement.

De 2011 à 2017, 8 720 logements ont été rénovés par l'entremise du PRR et des programmes antérieurs RénoVillage et Programme de réparations d'urgence.

Rénovation Québec

Le programme Rénovation Québec (PRQ) établit un cadre d'intervention suivant lequel une municipalité peut mettre en place un programme qui répond à des besoins particuliers de revitalisation sur son territoire. L'aide financière accordée par la Société est au moins équivalente à celle de la municipalité.

En 2016-2017, des engagements ont été réalisés pour dix logements. Durant la période du Plan stratégique, le PRQ a permis la rénovation de 19 278 logements.

Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite

Le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite accorde une aide financière aux propriétaires de bâtiments résidentiels dont les fondations sont endommagées par la présence de pyrrhotite, afin que soient réalisés les travaux nécessaires pour assurer l'intégrité des fondations.

En 2016-2017, ce programme disposait d'un budget totalisant 15 millions de dollars. La Société s'est engagée à verser près de 14,3 millions de dollars pour contribuer au financement des travaux à exécuter dans 232 résidences endommagées par la pyrrhotite. La subvention moyenne allouée s'élève à un peu plus de 61 700 \$ par résidence.

Durant la période du Plan stratégique, 826 propriétaires de résidences endommagées par la pyrrhotite ont reçu une subvention pour faire effectuer des travaux sur les fondations de leur demeure.

Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik – volet Aide à la rénovation

Le volet Aide à la rénovation du Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik permet aux propriétaires de rénover leur propriété. L'aide correspond à 50 % des coûts de réalisation reconnus, jusqu'à un maximum de 50 000 \$.

En 2016-2017, la Société n'a pas reçu de demandes relativement à ce volet. Durant la période couverte par le Plan stratégique, trois résidences ont été rénovées dans le cadre de ce programme.

Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik

Le Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik subventionne la rénovation et l'agrandissement de maisons situées en Abitibi, sur le territoire hors réserves occupé par les Algonquins de Kitcisakik.

En 2016-2017, la Société s'est engagée à verser 400 000 \$ pour la rénovation de neuf maisons. La subvention moyenne s'élève à 44 000 \$ par résidence. De 2011 à 2017, 39 maisons ont été rénovées dans le cadre de ce programme spécial.

LOGEMENTS PRIVÉS ABORDABLES RÉNOVÉS

PROGRAMMES	TOTAL	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
RénoRégion		1 422	499	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
RénoVillage (Suspendu le 2014-04-01; abrogé le 2015-11-18)	8 720	0	0	0	1 420	1 865	2 312
Programme de réparations d'urgence (Suspendu le 2014-04-01; abrogé le 2015-11-18)		0	0	6	210	487	499
Rénovation Québec	19 278	10	58	320	5 227	6 113	7 550
Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik – volet Aide à la rénovation	3	0	3	0	0	0	0
Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik	39	9	5	0	8	9	8
Total Logements privés abordables rénovés	28 040	1 441	565	326	6 865	8 474	10 369
Programme pyrrhotite*	826	232	0	284	150	100	60

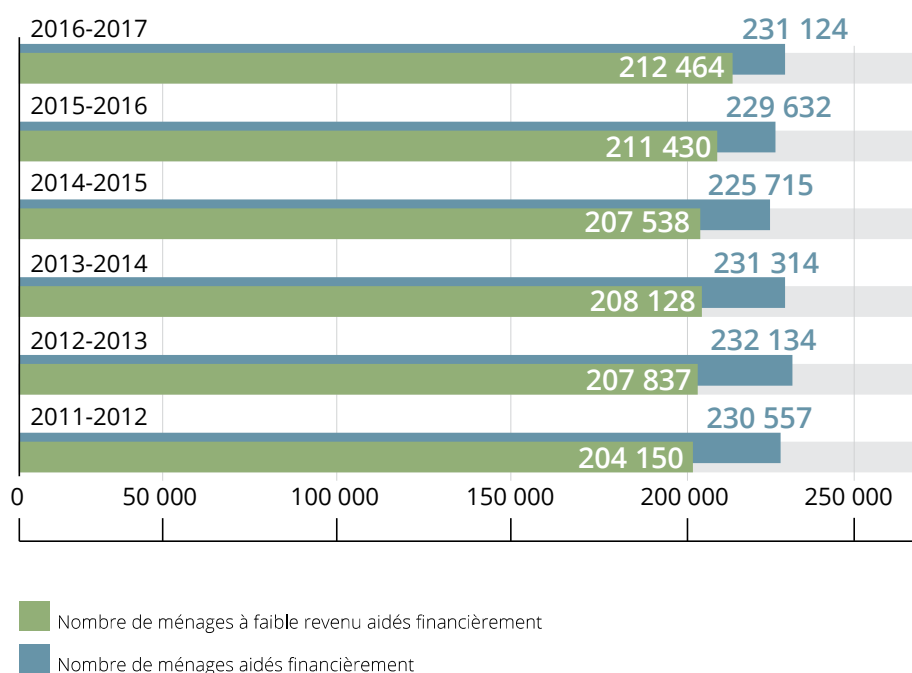
* Le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite ne peut être comptabilisé dans le total des logements privés abordables rénovés.

Objectif 1.3 – Soutenir financièrement les ménages à faible revenu

En 2016-2017, la Société a aidé financièrement 231 124 ménages³³. Parmi les ménages aidés, 92 %, soit 212 464 ménages, ont un faible revenu, et la très grande majorité des 8 % restants ont un revenu modeste. La Société affiche en 2016-2017 un résultat supérieur à la cible qu'elle s'était fixée, qui consiste à soutenir au moins 208 000 ménages à faible revenu par année.

NOMBRE DE MÉNAGES AIDÉS FINANCIÈREMENT

Cible annuelle : 208 000



L'aide accordée aux ménages à revenu faible ou modeste provient à 97 % de programmes d'aide au logement : Allocation-logement (48 %), Programme de logement sans but lucratif (programme HLM) (35 %) et Supplément au loyer (14 %).

La Société a aidé 8 314 ménages à faible revenu de plus en 2016-2017 qu'en 2011-2012.

33. Le nombre de ménages aidés considéré pour faire le bilan relatif à cet objectif diffère de la somme des interventions qui apparaît dans la section Coup d'œil sur la Société d'habitation du Québec puisque certains ménages peuvent bénéficier de plus d'une forme d'aide au logement.

ORIENTATION 2 – ADAPTER LE MILIEU DE VIE

La Société agit sur la qualité de l'habitat et du milieu de vie. En effet, elle investit de façon importante dans la qualité des logements destinés aux personnes à revenu faible ou modeste ainsi que la revitalisation des secteurs résidentiels dégradés. Elle soutient en outre des interventions qui ont pour but de permettre aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes vivant des situations particulières d'habiter un logement adapté à leurs besoins. Par ses interventions, la Société offre des solutions qui favorisent le maintien de la population dans son milieu de vie et contribue ainsi à soutenir l'occupation et la vitalité des territoires.

Plus qu'un simple bâtiment, le milieu de vie doit favoriser une meilleure intégration sociale et communautaire des ménages. À cet égard, la Société soutient l'initiative communautaire et favorise la complémentarité de ses actions et de celles de ses partenaires gouvernementaux et locaux.



PRINCIPE DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET PRINCIPE DE SANTÉ ET DE QUALITÉ DE VIE

La Société accorde une grande importance à la dimension humaine de l'habitat, à la qualité du milieu de vie, à la participation et à l'engagement social.

Objectif 2.1 – Adapter les logements aux besoins physiques

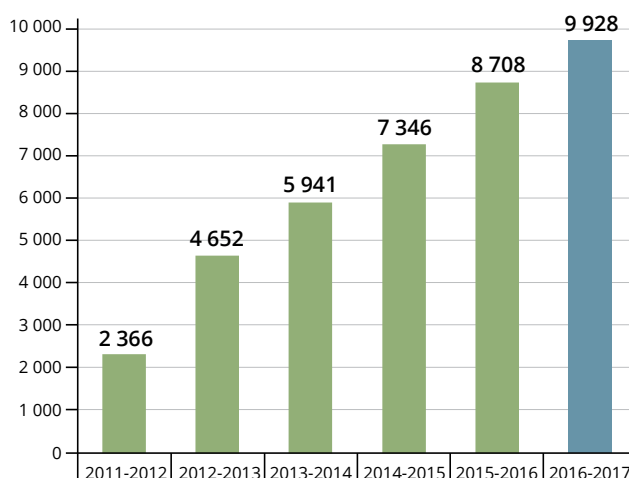
La Société a atteint son objectif d'adapter les logements aux besoins physiques. Elle a également atteint la cible qu'elle s'était fixée, qui consistait à adapter 8 700 logements de 2011 à 2016. Pour la durée du Plan stratégique, soit jusqu'en 2017, 9 928 logements ont été adaptés aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées en légère perte d'autonomie³⁴.

En 2016-2017, la Société a soutenu financièrement l'adaptation de 1 220 logements.

La Société confie la gestion des programmes d'adaptation résidentielle aux municipalités et aux municipalités régionales de comté. De plus, elle a recours au réseau de la santé et des services sociaux pour l'évaluation des besoins des personnes handicapées.

PROGRESSION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS PAR RAPPORT À LA CIBLE FIXÉE POUR 2016

Cible pour 2016 : 8 700



34. Les programmes qui contribuent à l'atteinte de cette cible sont le Programme d'adaptation de domicile (PAD) et Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA), ce dernier étant suspendu depuis le 1^{er} avril 2013.

Programme d'adaptation de domicile

Afin que soient exécutés des travaux d'adaptation, le Programme d'adaptation de domicile (PAD) accorde une aide financière aux propriétaires de domiciles où réside une personne handicapée qui répond à la définition inscrite dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale³⁵. Ces travaux visent à éliminer ou à amoindrir les barrières architecturales afin de faciliter les activités quotidiennes de la personne handicapée et de favoriser son maintien à domicile.

En 2016-2017, la Société a engagé un peu plus de 17,5 millions de dollars en vue de soutenir financièrement l'adaptation de 1 220 logements, ce qui représente une subvention moyenne de plus de 14 300 \$ par logement.

NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS*

2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	TOTAL
2 366	2 286	1 289	1 405	1 362	1 220	9 928

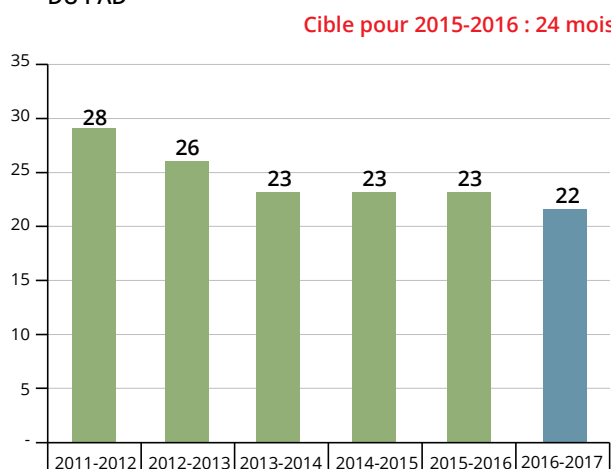
* Inclut les logements adaptés dans le cadre du LAAA pour 2011-2012 et 2012-2013. Ce programme est suspendu depuis 2013-2014.

Par ailleurs, toujours en 2016-2017, la Société a versé 2,3 millions de dollars pour répondre à 4 307 demandes de réparation d'équipements spécialisés. Elle s'est aussi engagée à verser une aide financière totale de près de 0,4 million de dollars pour le remplacement de 28 équipements spécialisés, principalement des plateformes élévatrices pour personnes handicapées.

Délai de traitement des dossiers

L'adaptation d'un domicile est un processus qui nécessite plusieurs étapes, notamment la détermination des besoins de la personne handicapée par un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux, l'élaboration de la solution d'adaptation qui répond aux besoins essentiels de la personne handicapée, de même que la production des plans et des devis par les partenaires des programmes de l'amélioration de l'habitat (municipalités et MRC), l'obtention des soumissions par le propriétaire et l'exécution des travaux par l'entrepreneur.

DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN (EN MOIS) D'UN DOSSIER DU PAD



Plusieurs mois sont donc nécessaires pour franchir l'ensemble de ces étapes et plusieurs intervenants sont interpellés dans ce processus, ce qui peut avoir des conséquences sur la durée de traitement d'un dossier³⁶.

En 2016-2017, le délai de traitement moyen des demandes dans le cadre du PAD était de 22 mois. Depuis 2013-2014, la Société a atteint la cible qu'elle s'était fixée, qui consistait à réduire le délai de traitement moyen d'une demande à 24 mois en 2016. Au cours de la durée du Plan stratégique, le délai moyen a été réduit de 6 mois, passant de 28 à 22.

35. RLRQ, chapitre E-20.1.

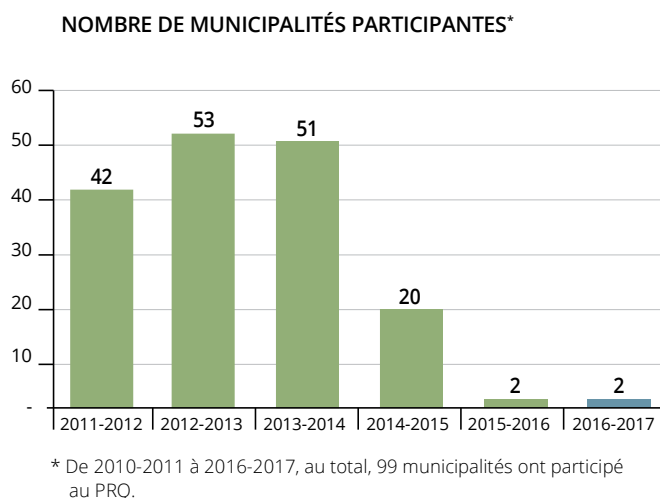
36. Le délai de traitement d'une demande dans le cadre du PAD est le nombre de mois écoulés entre l'inscription de la personne handicapée à la Société et le versement de l'aide financière au propriétaire du domicile.

Objectif 2.2 – Contribuer à revitaliser les milieux de vie

En 2016-2017, deux municipalités se sont engagées à subventionner deux projets de rénovation par l'entremise du programme Rénovation Québec (PRQ).

L'un des projets a été réalisé dans le cadre de la bonification du programme AccèsLogis Québec dont l'enveloppe budgétaire avait été réservée avant le 31 mars 2014.

Depuis 2014-2015, aucune cible n'a été fixée pour cet objectif stratégique.



Objectif 2.3 – Améliorer l'offre de service d'accompagnement social

La Société a atteint son objectif d'améliorer l'offre de service d'accompagnement social ainsi que la cible fixée pour le 31 mars 2016, qui consistait à conclure deux nouvelles ententes intersectorielles.

En 2016-2017, la Société a assuré le suivi de ces ententes conclues avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qui visaient respectivement la littératie et la mise en œuvre du Cadre de référence sur le soutien communautaire. De plus, la Société poursuit ses démarches auprès de ces deux ministères afin d'assurer un meilleur arrimage dans l'offre d'accompagnement social à l'intention de la clientèle commune.

ORIENTATION 3 – RAPPROCHER LA PRISE DE DÉCISION DES CITOYENS

La Société peut joindre tous les citoyens et citoyennes dans leur milieu, directement ou grâce à son réseau étendu de mandataires et de partenaires déployé sur le territoire québécois. En favorisant la complémentarité de ses actions et de celles de ses partenaires, elle contribue à assurer des services de proximité de qualité à sa clientèle et à maintenir l'occupation et la vitalité des territoires.



PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET PRINCIPE DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

La Société croit à la participation et à l'engagement des citoyens et citoyennes en matière d'habitation. En optimisant son réseau de partenaires et en se rapprochant des communautés, elle s'assure de maintenir une offre de services de qualité adaptée aux milieux concernés.

Objectif 3.1 – Rapprocher les services des citoyens

La mise en œuvre du réseau des centres de services et la gestion déléguée des programmes de la Société permettent aux organismes de prendre une plus grande part de responsabilité dans le logement social et d'assurer une prestation de services plus adaptée à ses particularités. Ce mode de gestion contribue à rapprocher les services des citoyens.

La Société a atteint son objectif de rapprocher les services des citoyens en confiant plus de responsabilités aux CS et en maintenant un taux élevé d'adhésion des municipalités à la gestion déléguée de ses programmes.

Les centres de services

Depuis 2013-2014, la Société a atteint sa cible et achevé 100 % des travaux d'élargissement du panier de services des CS qui étaient prévus. À cet égard, rappelons que la Société a confié aux 34 CS la responsabilité d'établir le bilan de santé des immeubles des quelque 800 organismes qu'ils servent et de soutenir ces organismes en ce qui a trait à la planification et à la réalisation des travaux majeurs de rénovation.

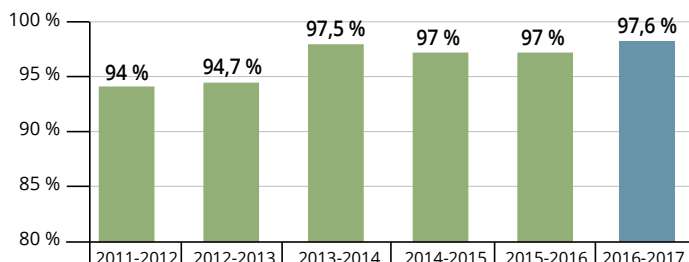
De plus, la Société avait mis en place quatre projets pilotes dont l'objectif était d'accroître l'efficacité et l'efficience des services offerts par les CS; trois d'entre eux sont terminés.

La gestion déléguée des programmes d'amélioration de l'habitat

La Société confie à ses partenaires municipaux la responsabilité de gérer les programmes d'amélioration de l'habitat sur leur territoire en prenant en charge le traitement des dossiers des demandeurs jusqu'au versement de l'aide financière qui leur est accordée. Ce mode de gestion déléguée a l'avantage de rapprocher la prise de décision des citoyens et citoyennes, d'améliorer la qualité du service et d'accélérer le traitement des demandes en diminuant le nombre d'intervenants et d'interventions.

En 2016-2017, la Société a dépassé sa cible annuelle de 95 %, puisque 97,6 % des 213 partenaires municipaux ayant participé à un des programmes d'amélioration de l'habitat ont adhéré au mode de gestion déléguée. Au 31 mars 2017, 237 municipalités avaient signé les ententes relatives à la gestion déléguée des programmes d'amélioration de l'habitat. Pour la durée du Plan stratégique, la cible est atteinte avec une moyenne de 96 %; l'objectif de rapprocher les services des citoyens par l'intermédiaire des municipalités est donc rempli.

PROPORTION DE PARTENAIRES MUNICIPAUX ACTIFS* QUI ONT ADHÉRÉ AU MODE DE GESTION DÉLÉGUÉE DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



* Un partenaire actif désigne une municipalité participant à un des programmes d'amélioration de l'habitat depuis le 1^{er} avril 2010.

Objectif 3.2 – Renforcer la complémentarité des activités de la Société et de ses partenaires

La Société a atteint son objectif de renforcer la complémentarité de ses activités et de celles de ses partenaires. De plus, elle a atteint la cible qu'elle s'était fixée dans le cadre de la stratégie destinée à renforcer les mécanismes de concertation, revue en 2014.

Le domaine de l'habitation est vaste et comporte de nombreux lieux de concertation et de collaboration de natures stratégique, tactique et opérationnelle qui, au fil des ans, ont démontré leur utilité pour la Société.

Dans le cadre de sa démarche de planification stratégique, la Société déterminera les mécanismes de concertation à maintenir ou à mettre en place en fonction de ses nouvelles orientations, afin d'intensifier la complémentarité de ses activités et de celles de ses partenaires. Ces mécanismes prendront également en considération les ententes intervenues entre le gouvernement du Québec et le milieu municipal en 2016 à l'égard de la reconnaissance des municipalités à titre de gouvernements de proximité ainsi que la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale et de la métropole.

Objectif 3.3 – Intensifier la collaboration interministérielle

La Société a atteint son objectif d'intensifier la collaboration interministérielle. Depuis 2013-2014, elle a atteint la cible qu'elle s'était fixée, qui établit à cinq le nombre de plans d'action gouvernementaux auxquels elle doit avoir contribué. Pour la période du Plan stratégique, la Société a dépassé sa cible et contribué à dix plans d'action gouvernementaux.

Ainsi, depuis 2011, la Société a progressivement adhéré aux politiques, stratégie et plans suivants :

- la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016;
- les plans visant le territoire au nord du 49^e parallèle, dont l'actuel Plan Nord à l'horizon 2035³⁷;
- la politique 2012-2017 *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec*;
- l'Agenda 21 de la culture du Québec;
- le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015;
- le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2010-2017;
- le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020;
- la Politique nationale de lutte à l'itinérance *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir* et le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*.

En 2016-2017, la Société s'est engagée dans le Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 et la Politique gouvernementale de prévention en santé 2016-2025.

37. Le Plan Nord à l'horizon 2035 remplace l'ancien Plan Nord, auquel la Société contribuait les années antérieures.

ORIENTATION 4 – DÉVELOPPER LE SAVOIR ET FAVORISER L'INNOVATION

L'innovation, le développement du savoir et l'amélioration en continu sont à la base d'une organisation novatrice, agile et performante. La Société mobilise toutes ses ressources pour mettre son expertise en valeur et accroître son efficacité et sa performance, et ainsi atteindre tous les objectifs de son plan stratégique.



PRINCIPES D'ACCÈS AU SAVOIR, D'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, ET DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

La Société met en pratique des mesures qui lui permettent de développer et de promouvoir les connaissances en matière d'habitation, de favoriser l'innovation et d'adopter des comportements écoresponsables.

Objectif 4.1 – Approfondir les connaissances socioéconomiques et techniques en matière d'habitation

La Société a atteint en 2014-2015 l'objectif qu'elle s'était fixé d'approfondir ses connaissances socioéconomiques et techniques en matière d'habitation. Elle a atteint ses cibles avec l'adoption et la mise en œuvre du Plan triennal de recherche 2011-2014.

La Société favorise dorénavant les études en partenariat, notamment avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)³⁸ et les différents centres de recherche (universités, instituts, etc.). La Société a poursuivi et réalisé plusieurs projets prévus dans le cadre de cette nouvelle approche.

Les partenariats de recherche

À la suite de l'adoption du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, le FRQSC et ses partenaires ont mis en place un vaste programme de recherche visant le développement et le renforcement de l'approche préventive à l'égard de la population en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Le transfert des connaissances acquises dans le cadre de la phase 2 de l'action concertée « Pauvreté et exclusion sociale » a débuté au printemps 2015 et s'est achevé en avril 2017. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), le MSSS et la Société ont contribué financièrement à la phase 2 de cette action concertée.

Également, pour la troisième phase, plus de dix ministères et organismes se sont associés pour réaliser le programme de recherche « Le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux socioéconomiques et de santé », aussi sous la responsabilité du FRQSC.³⁹

38. Disponibles sur le site du FRQSC au www.frqsc.gouv.qc.ca/parteneriat/rapports-de-recherche?field=0&researcher_name=&year=0&institution=0&partner=0&proposition=10&submit=Rechercher.

39. Disponible sur le site du FRQSC au <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449048/vieillessement-population-QC/733f7b05-b22e-4455-a415-3f5a36feaf7>.

La Société a par ailleurs contribué financièrement à une recherche du Réseau québécois de développement social (RQDS), faite en partenariat avec le Centre de recherche sociale appliquée et huit partenaires nationaux. Cette recherche, publiée sous le titre *Le logement social communautaire dans la dynamique territoriale : retombées socioéconomiques des projets d'habitation AccèsLogis au Québec*⁴⁰, avait pour principal objectif de documenter les répercussions socioéconomiques du logement abordable dans une vision d'une occupation dynamique du territoire.

Les publications de la Société en 2016-2017

En avril 2016, la Société, en collaboration avec le MTESS, publiait le *Portrait des initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle de jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux*⁴¹.

En mai 2016, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec, la Société publiait un rapport faisant état des résultats obtenus à la suite d'un projet pilote sur le dépistage du radon dans des logements sociaux de la Gaspésie entre les mois de janvier et juin 2014. Ce projet a constitué une occasion unique de développer une approche pour la mesure du radon dans les logements sociaux.

La publication *Maltraitance envers les aînés : les bonnes pratiques en habitation sociale et communautaire pour la prévenir*⁴² a paru en juin 2016. Cet inventaire avait pour but d'améliorer la connaissance sur les différents projets mis en place par les partenaires du milieu de l'habitation pour répondre aux besoins des personnes âgées.

En janvier 2017, la Société publiait *Construction d'habitations au Nunavik – Guide de bonnes pratiques*⁴³. Ce guide illustre les particularités de la construction d'habitations au Nunavik, très différente de celle qui se fait ailleurs au Québec. Il fournit des critères adaptés de performance aux architectes, aux ingénieurs, aux entrepreneurs, aux administrateurs locaux ainsi qu'à tout autre intervenant qui travaillent à la conception et à la construction de ce type de bâtiment.

Enfin, la Société produit cycliquement le bulletin Web *Le marché de l'habitation au Québec*⁴⁴ et annuellement *L'habitation en bref*⁴⁵.

40. Disponible sur le site du RQDS au <http://api.ning.com/files/IGNv64pa5GyqryTpGoMuWcBpIMoZluYC59rQDh4axhifh14lhPp4sTdYHjmRfTxuqPDg-f0UmMOsqzW7LLVMXWB877hSITKbk/Israpportfinal.pdf>.

41. www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000024073.pdf. Rapport réalisé dans le cadre du plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

42. www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000024131.pdf. Rapport produit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les aînés.

43. www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000024197.pdf. Projet s'inscrivant dans le cadre du Laboratoire d'habitation nordique. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a collaboré au financement et à la réalisation du chapitre sur les fondations.

44. Disponible au www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/publications/archives/le_marche_de_lhabitation_au_quebec.html.

45. Disponible au www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000024253.pdf.

La transmission et les échange des connaissances

Le Forum des spécialistes techniques de l'habitation sociale

Du 17 au 19 octobre 2016 s'est tenu le Forum des spécialistes techniques de l'habitation sociale, une activité née de la fusion de l'Annuelle des inspecteurs des centres de services organisée par le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) et du Colloque des gestionnaires techniques du logement social et communautaire organisé par la Société. Le ROHQ a agi à titre de porteur pour l'organisation de cette première édition du Forum. Les équipes de la Société, quant à elles, y ont largement collaboré en coordonnant la programmation et en agissant à titre d'animatrices et de présentatrices.

Plusieurs sujets ont été traités en une quinzaine de conférences, offertes par des membres du réseau (présentations de projets novateurs et de projets pilotes), par des intervenants externes (formation sur la sécurité incendie et exposé sur l'inspection d'immeubles) ainsi que par des employés de la Société (bilan de l'année, dépistage du radon, application particulière du Code du bâtiment, détails techniques, etc.). Cette programmation a permis d'aborder des sujets qui reflètent la réalité des organismes sur le terrain, de faire connaître la réglementation et les bonnes pratiques recommandées par des spécialistes et enfin de présenter les orientations de la Société.

Les sujets traités lors de ce type de rencontre suscitent toujours beaucoup d'intérêt auprès des partenaires du réseau, car ils correspondent aux problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. Le Forum a permis à ces derniers d'avoir un lieu et un moment uniques de réseautage, et à la Société de diffuser et d'expliquer les orientations qu'elle souhaitait mettre de l'avant concernant des sujets d'actualité.

Objectif 4.2 – Mettre en valeur l'expertise et les meilleures pratiques

La Société a atteint en 2015-2016 son objectif de mettre en valeur l'expertise et les meilleures pratiques en habitation à la suite de l'adoption d'une stratégie de mise en valeur de l'expertise québécoise en habitation en 2011-2012 et de la mise en œuvre de son plan d'action 2013-2016.

Cette stratégie a permis de communiquer et de diffuser plus largement les connaissances et les nouveautés relatives au domaine de l'habitation, tout en appliquant les principes de développement durable.

Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont contribué à la mise en valeur de l'expertise en habitation, que ce soit sous forme de collaboration avec les acteurs du milieu, de rencontres de transfert d'expertise, de partage de connaissances ou de formations⁴⁶.

46. Voir la section 1, La Société d'habitation du Québec, et l'objectif 4.1 – Approfondir les connaissances socioéconomiques et techniques en matière d'habitation.

Objectif 4.3 – Disposer d’une main-d’œuvre mobilisée

En 2016-2017, le taux de roulement du personnel a été de 12,9 %. La Société n’a pas atteint la cible qu’elle s’était fixée dans son plan stratégique d’atteindre un taux de roulement inférieur à 10 % en 2016. Toutefois, pour la période 2011-2017, la Société a obtenu un taux moyen de roulement du personnel de 10,4 %.

TAUX DE ROULEMENT (%)⁴⁷

2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
12,9	11,9	8,5	9,7	11,1	8,2

Depuis 2015-2016, la Société a vu son taux de roulement augmenter. Bien que les causes de cette situation puissent être multiples, plusieurs restructurations administratives et la réorganisation du travail qui en découle sont des facteurs qui ont eu une influence sur celui-ci.

En 2017-2018, la Société entend dresser un bilan des changements qui ont été apportés au cours des dernières années afin d’améliorer ses façons de faire et d’accroître la mobilisation du personnel.

Objectif 4.4 – Optimiser les processus

La Société a atteint cet objectif et les cibles qu’elle s’était fixées. Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, l’optimisation des processus vise l’efficacité afin de soutenir l’atteinte des objectifs stratégiques de l’organisation en ce qui concerne sa clientèle et ses partenaires. À cet effet, la Société est intervenue simultanément sur quatre axes : les processus d’affaires, les processus des services à la clientèle, la gestion intégrée des risques et les technologies de l’information.

Objectif 4.4.1 – Les processus d’affaires

En 2016-2017, la Société a atteint les cibles annuelles qu’elle s’était fixées. Elle a poursuivi la révision de ses programmes et de ses façons de faire. De plus, la consultation publique sur les enjeux actuels et futurs du logement social et abordable a permis de dégager plusieurs pistes d’amélioration qui orienteront les modifications qui seront apportées aux programmes⁴⁸.

Parmi les projets majeurs, la démarche de restructuration du réseau des offices d’habitation du Québec est maintenant dans sa phase de réalisation. Les travaux visant les regroupements volontaires de ces derniers sont en cours.

Objectif 4.4.2 – Les processus des services à la clientèle

Dès 2013-2014, la Société a atteint la cible qu’elle s’était fixée pour 2016 en optimisant trois processus des services à la clientèle. Bien que la cible ait été atteinte, la qualité de ces derniers demeure une préoccupation pour l’organisation. Les travaux actuels de révision des programmes et d’optimisation des processus visent particulièrement à mieux répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

47. Pour mesurer le taux de roulement, la Société a uniquement retenu les départs volontaires, soit les mutations et les démissions. Le taux de départ volontaire qui figure à la page 65 inclut les départs à la retraite.

48. www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/tournee_de_consultation_2016.html.

Objectif 4.4.3 – La gestion intégrée des risques

La Société a atteint son objectif en matière de gestion intégrée des risques. Elle a atteint les cibles qu'elle s'était fixées d'adopter la stratégie de gestion intégrée des risques en 2012-2013 et d'assurer le suivi du plan de mise en œuvre à partir de 2013. Elle a actualisé les risques liés à la conduite de ses affaires et en a évalué le niveau de criticité chaque année en ayant recours à une stratégie de gestion intégrée des risques. En mai 2013, le conseil d'administration de la Société a adopté la Politique d'encadrement de la gestion intégrée des risques associés à la conduite des affaires de la Société. Cette politique a été mise à jour en février 2017.

Comme mentionné précédemment, en 2015-2016, un bilan des résultats du plan de mitigation des risques a été soumis au comité stratégique de gestion des risques.

Un plan intérimaire de mitigation des risques pour assurer un suivi des risques associés à la conduite de ses affaires est en préparation. De plus, afin de s'harmoniser aux futurs enjeux de l'organisation, la démarche d'actualisation des risques a été reportée en 2017-2018.

Objectif 4.4.4 – Les technologies de l'information

La mise en œuvre du Plan stratégique des technologies de l'information 2011-2016 étant terminée, la Société a atteint en grande partie les objectifs qu'elle s'était fixés. Une portion importante des investissements faits en technologies de l'information ont permis plusieurs améliorations aux systèmes supportant les processus opérationnels internes et les programmes de la Société.

Objectif 4.5 – Accroître l'effet de levier des investissements gouvernementaux

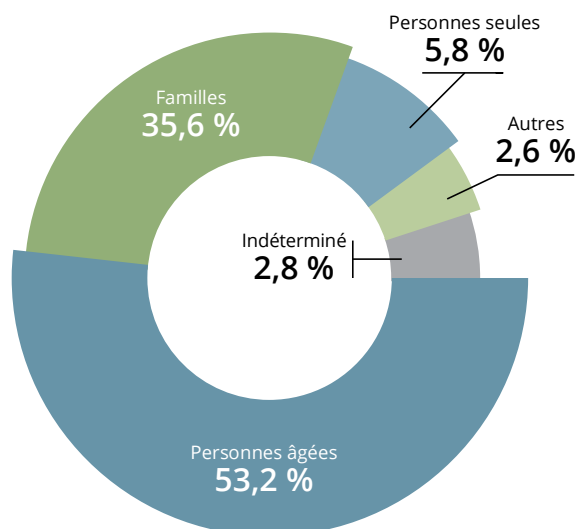
La Société a atteint son objectif d'accroître l'effet de levier des investissements gouvernementaux. Parmi les cibles qu'elle s'était fixées, elle a réalisé les études sur l'incidence et l'effet de levier de ses programmes. Ces dernières ont permis de mettre en perspective les effets de ses activités sur l'économie, l'industrie et la société québécoises. De plus, l'analyse des interventions en habitation de la Société a permis d'estimer les économies nettes pour la société en termes de coûts évités en services publics, notamment en services de santé. En effet, les interventions de la Société en matière d'itinérance, auprès des personnes handicapées, des personnes en légère perte d'autonomie et des personnes avec des problèmes de santé mentale se chiffraient à un montant annuel récurrent de 129 millions de dollars. Toutefois, la Société n'a pu mettre en place un nouveau produit financier dans le logement abordable en raison des résultats des analyses financières et du retrait de l'organisme promoteur en 2014-2015.

De plus, la Société n'a pas jugé opportun, dans le contexte actuel de révision des programmes, d'élaborer un plan d'action spécifique pour accroître l'effet de levier des investissements gouvernementaux.

LES SERVICES AUX CITOYENS

Les services de la Société s'adressent à toute la population du Québec ainsi qu'aux entreprises et aux organismes concernés par l'habitation. Les programmes qu'elle gère touchent particulièrement une clientèle de ménages à revenu faible ou modeste, en leur facilitant l'accès à des conditions adéquates de logement. La Société offre ses services par l'intermédiaire d'un réseau de mandataires et de partenaires qui couvre l'ensemble du territoire québécois.

TYPES DE MÉNAGES AIDÉS EN 2016-2017



En 2016-2017, la Société a soutenu financièrement 231 124 ménages. Parmi ces derniers figurent 123 071 ménages de personnes âgées, dont 57 % sont soutenus financièrement par le programme Allocation-logement, les autres bénéficiant d'un logement à loyer modique ou abordable. On compte également parmi les ménages aidés 82 383 familles, dont 61 % habitent un logement à loyer modique ou abordable alors que les autres reçoivent le soutien du programme Allocation-logement.

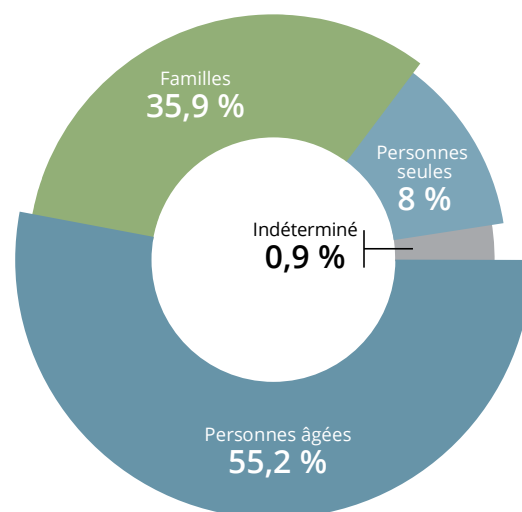
En 2016-2017, 92 % des ménages soutenus par la Société ont un faible revenu, ce qui représente 212 464 ménages. Parmi ceux-ci, 117 273 sont des ménages de personnes âgées, dont 60 % reçoivent l'appui financier du programme Allocation-logement; les autres vivent dans un logement à loyer modique ou abordable. Pour ce qui est des 76 371 familles aidées à faible revenu, 58 % bénéficient d'un logement à loyer modique ou abordable, et les autres sont soutenues par le programme Allocation-logement.

Outre les familles et les personnes âgées, 18 820 autres ménages à faible revenu sont soutenus par la Société. Parmi eux, 17 010 sont des personnes seules qui habitent un logement à loyer modique ou abordable.

La Société a amorcé une démarche d'intégration de ses connaissances sur la clientèle qui combine les données sur les clients, les sondages et la veille stratégique. En 2015-2016, un sondage mené auprès des citoyens a permis notamment de réaliser un portrait des conditions de logement des ménages québécois, de connaître leurs besoins et attentes ainsi que de cerner les principaux enjeux en matière d'habitation⁴⁹.

La Société produit également des études sur le marché de l'habitation et des profils sociodémographiques⁵⁰ pour suivre l'évolution des besoins de sa clientèle cible et ajuster ses programmes ou en mettre de nouveaux en place. L'évaluation des programmes ainsi que les sondages constituent les principales sources d'information permettant de connaître, de mesurer et de comparer dans le temps la situation des ménages et la pertinence des services de la Société.

TYPES DE MÉNAGES À FAIBLE REVENU AIDÉS EN 2016-2017



49. SOM, *Perceptions et tendances en habitation au Québec – Rapport final présenté à la Société d'habitation du Québec*, décembre 2015. Disponible sur le site Web de la Société au www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000024112.pdf.

50. Les études et analyses qui portent sur le marché de l'habitation ainsi que les profils de la clientèle sont disponibles sur le site Web de la Société au www.habitation.gouv.qc.ca.

Les engagements de la Société envers les citoyens

Toujours soucieuse de répondre adéquatement aux besoins et attentes de la clientèle, la Société place la qualité des services qu'elle offre aux citoyens au cœur de ses priorités. La Déclaration de services aux citoyens de la Société⁵¹ a fait l'objet d'une révision en 2013.

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS – TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS

LES ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

- Vous servir avec courtoisie, en vous accordant toute l'attention nécessaire.
- Vous transmettre de l'information juste et précise.
- Vous fournir de l'information dans un langage clair et facile à comprendre.
- Vous faciliter l'accès à tous nos services en rendant accessible l'information pertinente dans notre site Web.
- Vous informer du délai de traitement de votre demande lorsque nous ne pouvons répondre immédiatement à celle-ci.

LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES	NIVEAU DE RESPECT DES ENGAGEMENTS	INDICATEURS	RÉSULTATS	
Lorsque vous communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle				
Par téléphone :	Vous répondre dans un délai de deux minutes ou moins à partir du moment où vous choisissez de parler à un préposé.		Taux de réponse aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes ou moins	96,9 %
Par écrit (courriel ou télécopie) :	Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai d'un jour ouvrable.		Taux de réponse aux courriels ou télécopies dans un délai d'un jour ouvrable	96,9 %
Lorsque nous ne sommes pas en mesure de répondre immédiatement à votre demande				
Par téléphone :	Vous rappeler dans un délai de trois jours ouvrables suivant votre appel.		Taux de rappels téléphoniques dans un délai de trois jours ouvrables ou moins	99,7 %
Par écrit :	Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai de trois jours ouvrables.		Taux de réponse aux courriels ou aux télécopies dans un délai de trois jours ouvrables	100 %
Lorsque vous communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle par courrier postal				
Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre lettre dans un délai de dix jours ouvrables à partir de sa réception au Centre des relations avec la clientèle.			Taux de réponse aux demandes postales dans un délai de dix jours ouvrables ou moins	100 %
PLAINTES				
À partir du moment où le Bureau des plaintes reçoit votre plainte, la Société s'engage à en assurer le traitement dans un délai de 20 jours ouvrables, dans la mesure où tous les éléments nécessaires ont été reçus (ex. : l'autorisation de transmission des renseignements personnels). Si toutefois le traitement de votre dossier exige un délai supplémentaire, la Société vous informera rapidement de la durée de ce délai.			Traitement des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables	85 %
 Niveau de respect de l'engagement optimal (de 95 % à 100 %)  Niveau de respect de l'engagement insatisfaisant (inférieur à 85 %)				
 Niveau de respect de l'engagement acceptable (de 85 % à 94 %)				

51. La mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens de la Société d'habitation du Québec a été adoptée le 18 octobre 2013. Elle est disponible sur son site Web au www.habitation.gouv.qc.ca/declaration.html.

LES RÉSULTATS – ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

Les engagements généraux

Afin de s'assurer que la population reçoit un service de qualité, la Société mesure le respect des engagements généraux énoncés dans sa déclaration de services aux citoyens, le niveau de satisfaction de ces derniers et leurs attentes à l'aide de sondages. Le sondage réalisé en 2015-2016 auprès des citoyens sur les besoins et attentes en matière d'habitation s'inscrivait dans cette ligne d'action.

Les engagements spécifiques

En 2016-2017, la Société a respecté dans des proportions très élevées les engagements spécifiques qu'elle a pris envers la population en ce qui a trait aux délais de traitement des demandes. À cet égard, elle a maintenu sa performance.

La Société vise le respect intégral de chacun de ses engagements quantitatifs. Elle considère que sa performance est optimale, c'est-à-dire que ses ressources sont allouées de façon efficiente en fonction de la demande de la clientèle, lorsqu'elle affiche un taux de respect de ses engagements de 95 % et plus.

CENTRE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	RÉSULTATS 2016-2017	RÉSULTATS 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015
Service téléphonique			
Taux de réponse aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes ou moins	96,9 %	99,7 %	99,3 %
Délai de réponse moyen (en secondes)	39	11	7,9
Correspondance			
Taux de réponse aux courriels ou télécopies dans un délai d'un jour ouvrable	96,9 %	99,7 %	97,9 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,08	1,01	1,03
Taux de réponse aux demandes postales dans un délai de dix jours ouvrables ou moins	100 %	100 %	100 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,11	1	1
SERVICES SPÉCIALISÉS (2^e LIGNE)			
Rappels téléphoniques			
Taux de rappels téléphoniques dans un délai de trois jours ouvrables ou moins	99,7 %	99,9 %	99,5 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,09	1	1,05
Correspondance			
Taux de réponse aux courriels ou aux télécopies dans un délai de trois jours ouvrables	100 %	94,1 %	100 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,2	1,4	1,1

Pour s'assurer du respect de ses engagements envers les citoyens et citoyennes, la Société revoit régulièrement ses systèmes de mesure et de contrôle de la qualité. Afin de garantir une information fiable et uniforme, des outils sont mis à la disposition du personnel du Centre des relations avec la clientèle (CRC). Il s'agit d'une banque de connaissances, d'un portail contenant des fiches descriptives sur les programmes et d'une banque de questions et réponses. Ces outils sont mis à jour sur une base régulière.

Par ailleurs, la Société poursuivra les activités de sensibilisation et de formation à l'intention de son personnel et de ses mandataires.

Centre des relations avec la clientèle

En 2016-2017, le CRC a traité 24 942 demandes provenant à la fois des citoyens et des partenaires.

TYPES DE DEMANDES	RÉSULTATS 2016-2017	RÉSULTATS 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015
Total des demandes traitées	24 942	26 823	27 520
Demands par téléphone	23 549	25 364	26 070
Demands écrites (courriel, télécopieur, poste)	1 315	1 375	1 379
Demands faites en personne	78	84	71

Services Internet

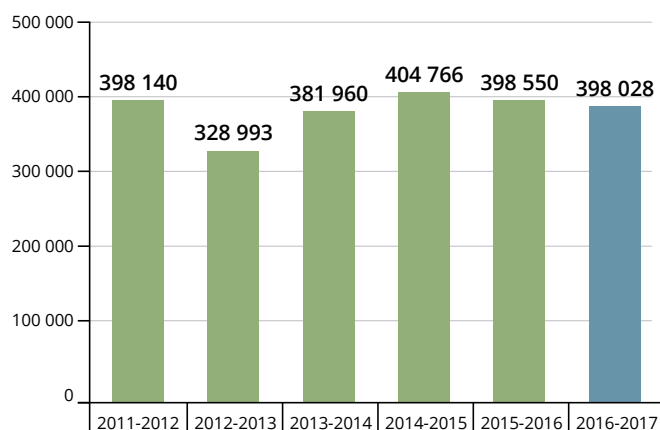
Par l'entremise de son site Web, la Société diffuse de l'information à l'intention des citoyens et citoyennes, des mandataires et de ses partenaires. En 2016-2017, 398 028 visites du site Web ont été relevées.

Le magazine Web *Espace Habitat* de la Société, qui est destiné à son réseau de partenaires, à sa clientèle et à tous les internautes intéressés par le domaine de l'habitation, a reçu 7 995 visites.

Par ailleurs, le Service de documentation et d'information en habitation (SDIH) est à la disposition des différents intervenants du milieu de l'habitation, qui peuvent y accéder par le site Web de la Société ou en se rendant à ses bureaux.

En 2016-2017, le SDIH a répondu à 452 demandes de service et 245 932 téléchargements de documents ont été faits à partir du catalogue LOGIS et de la section Publications du site Web.

NOMBRE DE VISITES DU SITE WEB



Plaintes

Au cours de l'année 2016-2017, la Société a reçu 39 plaintes comparativement à 37 en 2015-2016. Parmi celles-ci, 18 % se sont avérées fondées après analyse. Le délai de traitement moyen des plaintes a diminué à 12,8 jours, comparativement à 16 jours en 2015-2016.

ENGAGEMENT	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Traitement des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables (%)	85	70	85
INDICATEURS	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Nombre de plaintes reçues	39	37	70
Nombre de plaintes traitées	39	37	68
Nombre de plaintes fondées relevant de la Politique en matière de traitement des plaintes	7	11	23
Nombre de plaintes fondées relevant de la Déclaration de services aux citoyens	0	0	0

Toutes les plaintes fondées touchaient la gestion du logement social et abordable. Elles concernaient l'application par les mandataires des lois, règlements ou directives de la Société.

En tenant compte de toutes les plaintes, objections et requêtes reçues (148 au total), les éléments ayant suscité le plus d'insatisfaction sont les programmes de logement social sans but lucratif public et privé, le programme Allocation-logement et le Programme d'adaptation de domicile.

Un nouvel outil de traitement des demandes et des insatisfactions est en développement. Cet outil, dont l'implantation est prévue pour 2018, permettra de réviser et d'optimiser les processus en la matière.

LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES

La contribution de la Société aux stratégies gouvernementales témoigne de l'importance du secteur de l'habitation pour l'essor de la société québécoise, mais aussi de la portée de sa mission et de ses mandats pour l'amélioration des conditions et du milieu de vie des citoyens et citoyennes. En 2016-2017, la Société a participé à 14 stratégies et plans d'action gouvernementaux en y inscrivant 114 engagements; de ce nombre, près de 81 % sont sous sa responsabilité directe, la responsabilité des autres étant partagée avec d'autres ministères ou organismes publics.

La Société contribue à la cohésion gouvernementale en collaborant à l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux contenus dans cinq stratégies et plans d'action qui touchent la société québécoise. Par l'intermédiaire de ses programmes, la Société contribue aussi activement à sept autres stratégies et plans d'action gouvernementaux dont les objectifs convergent vers les siens. De plus, afin d'aider les ministères à remplir leurs engagements, elle participe à deux démarches gouvernementales qui constituent un complément à sa mission et à ses mandats.

Le tableau suivant présente les stratégies et plans d'action gouvernementaux auxquels contribue la Société et les engagements relevant de sa responsabilité qui, au 31 mars 2017, étaient réalisés.

PÉRIODE COUVERTE	STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION	Nombre total d'engagements	Sous la responsabilité de la Société	
Cohésion gouvernementale			Nombre	Réalisés
2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques <i>Le Québec en action vert 2020</i>	3	2	0
2009-2015	Stratégie gouvernementale de développement durable – plan d'action de la Société**	28	28	23
2015-2019	Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>	8	6	5
2011-2015	Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes	7	6	6
2013-	Agenda 21 de la culture du Québec	6	6	3
Convergence				
2010-2017	Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale	9	8	8
2011-2020	Plan Nord et Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020	11	11	1
2011-2016	Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires***	12	12	7
2015-2020	Plan d'action interministériel en itinérance	10	3	1
2012-2017	<i>Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec</i>	8	6	6
2017-2022	Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme	5	1	0
2016-2025	Politique gouvernementale de prévention en santé	3	3	0
Complémentarité				
2010-2017	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées	1	0	0
2009-	Entente intersectorielle sur le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social	3	0	0
TOTAL		114	92	60***

* Le total comprend les engagements qui sont sous la responsabilité directe de la Société et ceux dont la responsabilité est partagée avec d'autres ministères et organismes.

** Le Plan d'action en développement durable inclut également les engagements de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et de l'Agenda 21.

*** Plusieurs engagements de la Société se réalisent en continu. Le calcul du nombre d'engagements réalisés prend en considération uniquement ceux dont la réalisation est achevée. Lorsqu'un plan d'action est terminé, les activités en continu sont considérées comme réalisées.

La contribution de la Société aux plans d'action visant l'ensemble de l'administration gouvernementale

Avec l'ensemble des ministères et organismes, la Société contribue à la cohésion gouvernementale par ses engagements et par son adhésion à cinq stratégies et plans d'action, relevant aussi des défis environnementaux, sociaux et culturels importants pour la société québécoise. Sur le plan environnemental, la Société s'investit en matière de développement durable, de stratégie énergétique et de changements climatiques. Elle affirme également son engagement par des interventions à caractère social qui profitent aux personnes handicapées et qui favorisent la diversité ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, la Société participe à la mise en valeur de la culture du Québec en prenant part à l'Agenda 21.

Développement durable, stratégie énergétique et changements climatiques

Les actions entreprises en matière de développement durable, de stratégie énergétique et de changements climatiques reflètent à la fois le dynamisme de la Société sur le plan environnemental et son importante contribution à l'application des principes qui les gouvernent. La Société a maintenu les engagements de son Plan d'action de développement durable 2013-2015, actuellement en renouvellement. Les résultats obtenus par la Société en 2016-2017 relativement à ses engagements sont présentés dans l'annexe 5.

Politique *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

La Société contribue à la réalisation du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) de la politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Cinq des six engagements sous la responsabilité de la Société dans ce plan ont été réalisés, le respect de l'autre engagement étant prévu pour 2019. La reddition de comptes à l'égard du PEG est effectuée à même le bilan annuel des réalisations du Plan d'action 2014-2017 de la Société à l'égard des personnes handicapées.

Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

La Société collabore à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, qui demeure en vigueur jusqu'à l'adoption du nouveau plan, actuellement en élaboration par le Secrétariat à la condition féminine. Les six engagements sous la responsabilité de la Société énoncés dans ce plan d'action ont été remplis. La reddition de comptes de la Société à ce sujet est présentée dans l'annexe 4⁵².

Agenda 21 de la culture du Québec

L'Agenda 21 est un cadre de référence qui renforce les liens entre la culture et les différentes dimensions de la société dans une perspective de développement durable. En matière d'habitation, la Société participe à la mise en valeur de la culture québécoise en inscrivant trois nouveaux objectifs à son Plan d'action de développement durable 2013-2015. Ainsi, elle s'est engagée à soutenir la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux, à favoriser l'innovation et l'adaptation en ce qui a trait à l'habitation en milieu nordique, et à valoriser l'engagement bénévole. Les résultats obtenus par la Société en 2016-2017 relativement à ces engagements sont présentés dans l'annexe 5.

52. Voir l'annexe 4, note 7.

La contribution de la Société aux plans d'action gouvernementaux dont les objectifs convergent vers les siens

Par l'entremise de ses programmes et de ses activités, la Société contribue directement à sept plans d'action gouvernementaux qui visent l'amélioration des conditions et des milieux de vie des ménages à revenu faible et modeste.

Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2017

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2017 est le deuxième plan d'action qui découle de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, laquelle est sous la responsabilité du MTESS. Par l'entremise de ses programmes, la Société contribue à la mise en œuvre de neuf mesures, dont l'une porte sur le soutien communautaire en logement social. Regroupées sous l'orientation « Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu », ses interventions en la matière permettent, entre autres, d'accroître l'offre de logements abordables et d'améliorer l'état des logements sociaux et abordables, notamment dans les communautés autochtones (inuites et algonquines de Kitcisakik).

La Société collabore à l'élaboration du nouveau Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. La reddition de comptes relative à ce plan relève du MTESS.

Plan Nord

Le Plan Nord a notamment pour objectif de mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec. Il vise également à soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire qu'il couvre, tant sur le plan de la mise en valeur de leur plein potentiel que sur celui de leurs conditions de vie. Dans le cadre du Plan Nord initial de 2011, la Société s'est engagée à assurer la construction de 300 nouveaux logements sociaux ainsi que de logements privés en vue de favoriser l'accession à la propriété résidentielle au Nunavik. La Société s'était également engagée à poursuivre la rénovation du parc de logements sociaux du Nunavik et à permettre la réalisation de projets d'habitation additionnels entre les 49^e et 55^e parallèles grâce au programme AccèsLogis Québec.

Pour le Plan d'action 2015-2020 du Plan Nord actualisé, la Société s'est notamment engagée à construire 90 nouveaux logements sociaux et privés, à réviser le Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik et à mettre en place des mesures favorisant l'accès au crédit et la stabilité de la valeur des immeubles dans cette région. La reddition de comptes sur ce sujet est présentée dans la section qui porte sur les résultats relatifs aux objectifs stratégiques de la Société.

Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

Par sa vision, qui consiste à bâtir du mieux-vivre, la Société contribue jour après jour au développement des collectivités québécoises. C'est pourquoi elle s'est engagée à poursuivre ses interventions sur le territoire québécois en participant de façon soutenue aux actions locales et régionales. Plus précisément, la Société participe à la politique gouvernementale sur le vieillissement et poursuit la mise en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat. Sa contribution vise également la bonification du programme AccèsLogis Québec, la poursuite des travaux de rénovation et d'amélioration des HLM, le soutien aux centres de services et à la clientèle, les interventions en matière d'habitation dans la région du Nord-du-Québec et plus particulièrement au Nunavik, et le maintien du soutien à l'industrie de la construction et aux entreprises qui souhaitent prendre un virage écoresponsable, le tout en tirant profit des conseils du Groupe des partenaires pour la solidarité.

Afin de respecter les obligations introduites par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires⁵³, la Société a travaillé à la rédaction de nouveaux engagements pour la période 2013-2015, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs poursuivis par la Stratégie. La reddition de comptes sur ce sujet est présentée dans la section qui porte sur les résultats relatifs aux objectifs stratégiques de la Société et dans l'annexe 5.

Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020

La Société constitue un important partenaire dans la lutte contre l'itinérance au Québec. Elle a participé à l'élaboration du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*, lancé en décembre 2014. La Société est concernée par dix engagements parmi lesquels trois dont elle est seule responsable et trois autres dont elle est coresponsable avec le MSSS. Ces engagements visent à sortir les personnes itinérantes de la rue dans le respect de leur cheminement et de leurs aspirations. En ce sens, la Société s'est engagée à poursuivre la réalisation de logements abordables avec soutien communautaire, à accroître l'octroi de suppléments au loyer, à soutenir l'achat et la rénovation de bâtiments, tels que les maisons de chambres, et à soutenir la mise en œuvre de l'approche « logement d'abord » auprès des personnes à qui cette formule convient le mieux. La reddition de comptes de ce plan relève du MSSS.

Politique Vieillir et vivre ensemble – chez soi, dans sa communauté, au Québec

La Société participe à la politique *Vieillir et vivre ensemble*, entrée en vigueur en 2012-2013. Certaines des interventions de la Société entraîneront la mise en place de solutions innovantes pour vieillir chez soi. Les engagements de la Société à l'égard du logement social et abordable ainsi que des programmes d'adaptation et d'amélioration de l'habitat font également partie des actions énoncées dans cette politique gouvernementale. Par ailleurs, la Société participe aux rencontres du comité interministériel sur la politique *Vieillir et vivre ensemble*, présidées par le ministère de la Famille. La reddition de comptes relative à cette politique relève de ce ministère.

Politique gouvernementale de prévention en santé

La nouvelle Politique gouvernementale de prévention en santé reconnaît l'habitation comme un aspect incontournable dans ses actions destinées à améliorer la santé et la qualité de vie de la population québécoise. La Société collabore actuellement avec le MSSS aux travaux qui conduiront à l'élaboration du plan d'action découlant cette politique.

53. RLRQ, chapitre O-1.3.

Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022

La Société contribue à la réalisation du Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 par sa participation, à titre de responsable ou de collaboratrice, à certaines mesures visant à permettre aux personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme de demeurer dans leur milieu de vie. La reddition de comptes de ce plan est sous la responsabilité du MSSS.

La contribution de la Société aux plans d'action gouvernementaux qui constituent un complément à sa mission et à ses mandats

La Société collabore à l'atteinte des objectifs des stratégies gouvernementales, dont celle qui porte sur la prévention de la maltraitance envers les aînés. Elle appuie les actions de ses partenaires en leur faisant profiter de son expertise, de ses moyens et de sa vision en matière d'habitation. La participation de la Société à ces diverses stratégies constitue un bel exemple de collaboration et de cohésion des interventions intersectorielles en faveur des clientèles ciblées, des tissus urbains ou ruraux et des milieux de vie.

Enfin, le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social est un levier important qui favorise grandement la complémentarité des interventions des partenaires. Issu des travaux conjoints menés par la Société et le MSSS, il propose une démarche commune des réseaux de la santé et de l'habitation afin de répondre aux besoins des ménages qui vivent dans un logement social ou abordable.

SECTION III

LES RESSOURCES



Cette section présente les éléments déterminants qui contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation, soit les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières. Bien que les résultats obtenus pour chacune de ces ressources soient exposés séparément, c'est la conjugaison de l'ensemble de celles-ci qui permet à la Société de remplir sa mission.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'EFFECTIF

Au 31 mars 2017, la Société comptait 371 employés. De ce nombre, 334 détenaient le statut d'employés réguliers, alors que 20 étaient embauchés comme occasionnels et 17 comme étudiants ou stagiaires. La répartition de l'effectif est présentée dans le tableau suivant selon les trois secteurs d'activité.

NOMBRE D'EMPLOYÉS EN FONCTION AU 31 MARS 2017, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2016-2017	2015-2016	ÉCART
Bureau du président-directeur général et directions associées	86	88	- 2
Vice-présidence à l'administration et à la planification	109	103	+ 6
Vice-présidence aux programmes*	176	172	+ 4
Total	371	363	+ 8

* À la suite de la réorganisation administrative du 4 juillet 2016, la Vice-présidence aux programmes et aux opérations est devenue la Vice-présidence aux programmes.

L'effectif de la Société a légèrement augmenté en 2016-2017. Toutefois, au cours des trois dernières années, il a diminué puisque 407 employés étaient à son emploi au 31 mars 2014. La répartition du nombre d'heures rémunérées par secteurs d'activité est présentée dans le tableau suivant.

HEURES RÉMUNÉRÉES AU 31 MARS 2017, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ⁵⁴

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2016-2017	2015-2016	ÉCART
Bureau du président-directeur général et directions associées	138 948	ND	ND
Vice-présidence à l'administration et à la planification	174 634	ND	ND
Vice-présidence aux programmes	286 520	ND	ND
Heures rémunérées totales*	600 102	ND	ND
ETC transposés totaux	328,6		

* Le total des heures rémunérées comprend les heures de travail normales et celles en temps supplémentaire effectuées par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

LA MOBILISATION DU PERSONNEL ET LE CLIMAT DE TRAVAIL

La Société reconnaît l'importance de continuer à développer et à maintenir la mobilisation de ses employés puisqu'ils contribuent à la performance organisationnelle. La Société accorde notamment de l'importance à la qualité du climat de travail, qui est un élément majeur de cette mobilisation et, par le fait même, de la productivité de son personnel.

L'une des actions à cet égard est la relance du « comité des indispensables », qui réunit le personnel administratif de la Société. Ce comité contribue à l'amélioration des pratiques de travail au sein de l'organisation.

De plus, en 2016-2017, les travaux de réflexion sur l'organisation du travail ont connu des avancées importantes. Parmi les travaux réalisés, notons une réorganisation administrative majeure qui a eu lieu le 4 juillet 2016. Celle-ci a permis de restructurer la vice-présidence aux programmes dans un objectif d'une meilleure définition et d'un meilleur partage des rôles et responsabilités. L'instabilité provoquée par ces changements a pu influencer la mobilisation du personnel et le climat de travail.

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL⁵⁵

En début d'année financière, un plan de développement des ressources humaines a été élaboré dans chacune des directions de la Société afin d'établir les besoins de l'ensemble des membres du personnel en matière de formation à la tâche ou encore de développement des compétences.

Tout en poursuivant son objectif d'encourager et de permettre le perfectionnement de ses employés, la Société a dû suivre les recommandations gouvernementales visant à limiter les dépenses de formation aux seuls cas permettant de respecter un ratio de 1 % de sa masse salariale exigé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre⁵⁶. En 2016, la Société s'est conformée à la loi précitée en investissant 1,33 % de sa masse salariale dans la formation et le développement de son personnel.

Des formations de groupe ont notamment été organisées dans les bureaux de la Société et ont permis de réaliser d'importantes économies par rapport aux formations suivies en séances publiques. La Société a entre autres amélioré les habiletés de son personnel en communication écrite en organisant une formation en écriture stratégique à laquelle 65 employés ont participé.

54. Le Secrétariat du Conseil du trésor exige maintenant d'avoir le nombre d'heures rémunérées.

55. La reddition de comptes liée à la formation est présentée en année civile.

56. RLRQ, chapitre D-8.3.

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES (\$) RELATIVES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL, PAR CHAMPS D'ACTIVITÉ*

CHAMP D'ACTIVITÉ	2016	2015
Favoriser le développement des compétences	181 730,20	118 245,20
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	58 716,68	108 057,20
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	30 196,41	11 719,11
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	3 601,97	11 778,54
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	35 998,86	716,65
Total	310 244,12	250 516,70

* Ces données couvrent les dépenses de formation pour l'ensemble du personnel, à l'exception des étudiants et des stagiaires. Les dépenses totales comprennent les coûts directs, indirects ainsi que les salaires.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES POUR LA FORMATION

	2016	2015
Proportion de la masse salariale (%)	1,33	1,05
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,34	1,97
Somme moyenne allouée par personne (\$)	382,32	192,81

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

CATÉGORIE D'EMPLOI	2016	2015
Cadres	69	200
Professionnels	587	379
Fonctionnaires	143	111

L'écart entre 2015 et 2016 en ce qui a trait au nombre de jours de formation pour les cadres est attribuable à un programme de formation offert à l'équipe de gestion en 2015.

LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE**NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE, PAR CATÉGORIES D'EMPLOI**

CATÉGORIE D'EMPLOI	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Personnel d'encadrement*	1	1	0
Personnel professionnel	14	11	12
Personnel de bureau, technicien et assimilé	12	12	5
Personnel ouvrier	0	0	0
Total	27	24	17

* La catégorie « personnel d'encadrement » inclut la haute direction.

Au cours de l'année 2016-2017, 27 employés ont pris leur retraite. Conséquemment, la bonne planification de la main-d'œuvre et de la relève, notamment en ce qui concerne la gestion, est une préoccupation constante pour la Société. Afin de poursuivre ses efforts en ce sens, la Société encourage ses gestionnaires à procéder au sein de leur équipe respective à une organisation du travail qui favorise la polyvalence des ressources. Lorsque cela est requis, dans la mesure du possible, la dotation d'un poste pour lequel un départ à la retraite est annoncé est amorcée avant le départ de la personne afin de procéder à un transfert d'expertise efficace et favorisant le maintien des opérations.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES (%)⁵⁷

2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
21,37	18,38	12,61	15,07	18,36

Le taux de départs volontaires est en légère hausse en 2016-2017 comparativement à 2015-2016. Toutefois, il comprend les départs à la retraite, qui ont été plus nombreux.

LE CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

Pour l'année 2016-2017, la Société s'est vu attribuer par le Secrétariat du Conseil du trésor un niveau d'effectif correspondant à 649 500 heures rémunérées. La consommation pour l'année a été de 600 102 heures rémunérées. Dans un souci de saine gestion, la Société a réduit certaines de ses dépenses de rémunération en exerçant notamment un contrôle accru des heures supplémentaires.

EFFECTIF UTILISÉ PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

CATÉGORIE D'EMPLOI	HEURES TRAVAILLÉES (1)	HEURES SUPPLÉMENTAIRES PAYÉES (2)	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES (3) = (1) + (2)	TOTAL EN ETC TRANPOSÉS (4) = (3) / 1826,3 H	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2017
Personnel d'encadrement*	38 052	s. o.	38 052	20,8	24
Personnel professionnel	382 347	1 845	384 192	210,4	228
Personnel de bureau, ouvrier, technicien et assimilé**	177 710	148	177 858	97,4	102
Personnel étudiant et stagiaire***	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	17
Total	598 109	1 993	600 102	328,6	371
Total en ETC transposés (Total des heures / 1826,3 h)	327,5	1,1	328,6		

* La catégorie « personnel d'encadrement » inclut le président-directeur général ou la présidente-directrice générale, le vice-président et la vice-présidente.

** La catégorie d'emploi « personnel ouvrier » a été regroupée avec le personnel de bureau, technicien et assimilé pour préserver la confidentialité des renseignements personnels des employés de la Société.

*** Le personnel étudiant et stagiaire n'est pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

57. Le taux de départs volontaires est calculé selon la formule suivante : (mutations + démissions + retraites) ÷ le nombre moyen d'employés au cours de l'année x 100. Les différences entre les données actuelles et celles présentées dans les rapports annuels antérieurs sont attribuables à un changement de la méthode de calcul.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE

Au cours de l'exercice 2016-2017, les efforts investis dans les projets de développement informatique ont été concentrés notamment dans des travaux de développement ou d'adaptation de systèmes informatiques associés à la gestion de programmes et aux lignes d'affaires de la Société, ainsi qu'au rehaussement d'applications fonctionnant sous des environnements nécessitant des améliorations⁵⁸.

PROJETS RELATIFS AUX RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2016-2017

ÉTAT DE SITUATION	NOMBRE
En cours au 1 ^{er} avril 2016*	9
Entrepris au cours de l'exercice 2016-2017	3
Terminés au cours de l'exercice 2016-2017	7
En cours au 31 mars 2017	5

* Un projet a été omis dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016, mais ajouté dans le présent rapport annuel.

58. Voir l'annexe 4, note 8.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

En 2016-2017, la superficie totale occupée par la Société dans deux immeubles et un entrepôt a été de 11 358,57 m². Les dépenses relatives à ces locaux ont été de 2 593 918 \$, ce qui représente un montant comparable à celui de l'année précédente.

De plus, au cours de l'exercice financier 2016-2017, la Société a octroyé 28 contrats de services techniques et professionnels représentant 5 624 345 \$. L'année précédente, elle avait octroyé 42 contrats de services techniques et professionnels pour un montant de 7 944 794 \$. L'écart entre les deux années s'explique par d'importants contrats informatiques alloués par appels d'offres publics en 2015-2016 pour une période de trois ans.

CONTRATS OCTROYÉS EN 2016-2017

TYPES DE CONTRATS	2016-2017	
	NOMBRE	MONTANT (000 \$)
Contrats de services techniques	11	456,9
Contrats de services professionnels	17	5 167,4
Total	28	5 624,3

GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Parmi les contrats octroyés en 2016-2017, la Société a conclu 11 contrats de services de 25 000 \$ et plus qui requéraient une autorisation du dirigeant de la Société.

CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2016 ET LE 31 MARS 2017

TYPES DE CONTRATS	2016-2017	
	NOMBRE	MONTANT (000 \$)
Contrats de services avec une personne physique	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	11	5 450,8
Total	11	5 450,8

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

UTILISATION DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

DÉPENSES ET ÉVOLUTION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ OU ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

SECTEUR D'ACTIVITÉ OU ORIENTATION	BUDGET DE DÉPENSES 2016-2017 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2016-2017 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2015-2016 (000 \$)	ÉCART (000 \$)	VARIATION (%)
Aide au logement social, communautaire et abordable	858 739	772 949	719 798	53 151	7
Amélioration de l'habitat	3 583	49 250	33 358	15 892	48
Accession à la propriété	2 611	1 462	1 508	-46	-3
Appui à l'industrie	465	421	362	59	16
Divers programmes*		5 968	3 897	2 071	53
Frais financiers	75 376	67 880	66 399	1 481	2
Frais d'administration	38 980	35 002	33 556	1 446	4
Amortissement des immobilisations corporelles	128 196	129 168	124 221	4 947	4
Créances douteuses		7 797	s. o.	s. o.	s. o.
Autres charges**		1 520	188	1 332	709

* Les divers programmes qui sont regroupés dans ce poste sont les suivants : Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, Aide à la mise de fonds, Aide au logement populaire, Aide à la rénovation en milieu rural, Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec et Programme de réparations d'urgence. Également, ce poste inclut les sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui ont été redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif, ainsi qu'une subvention à la Coopérative d'habitation Village Cloverdale.

** L'augmentation de ce poste est principalement due à une perte sur abandon d'immobilisation en cours de 1 043 milliers de dollars et d'une moins-value durable sur placements de portefeuille de 253 milliers de dollars.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Lors du dépôt du budget 2009-2010, le gouvernement du Québec rendait publique la Politique de financement des services publics. Cette dernière, révisée en mai 2011, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes sur ce dernier.

En 2016-2017, la Société a perçu des revenus de 1 000 \$ de la vente de biens et de services divers. Ces revenus résultent de services de préparation de quittances pour la radiation des garanties hypothécaires obtenues dans le cadre du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec et du Programme de rénovation d'immeubles locatifs.

LES ANNEXES





ANNEXE I – PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC

Financement des programmes :

- (1) Programme dont la majeure partie est à frais partagés avec le gouvernement du Canada.
- (2) Programme dont une partie des dossiers est admissible au partage des frais avec le gouvernement du Canada.
- (3) Programme financé uniquement par le gouvernement du Québec.

PROGRAMMES ACTIFS EN 2016-2017

Aide au logement social et abordable

PROGRAMME DE LOGEMENT SANS BUT LUCRATIF (PROGRAMME HLM) – VOLET PUBLIC – RÉGULIER ET VOLET PRIVÉ – RÉGULIER ET AUTOCHTONES HORS RÉSERVE (URBAINS ET RURAUX)⁽¹⁾

Ce programme s’adresse aux ménages à faible revenu, sélectionnés en fonction de leur condition socioéconomique. Les logements disponibles sont attribués suivant la catégorie du ménage qui fait la demande (personne âgée, famille), sa composition (personne seule, couple avec ou sans enfants) et la priorité de la demande. Les ménages paient un loyer équivalent à 25 % de leur revenu.

PROGRAMME DE LOGEMENT SANS BUT LUCRATIF (PROGRAMME HLM) – VOLET PUBLIC – INUITS⁽²⁾

Ce programme s’adresse aux ménages du Nunavik (au nord du 55^e parallèle) et est administré depuis le 1^{er} janvier 2000 par l’Office municipal d’habitation Kativik.

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À LOYER MODIQUE AU NUNAVIK⁽³⁾

Ce programme s’adresse aux ménages du Nunavik (au nord du 55^e parallèle) et vise la construction de logements sociaux.

ACCÈSLOGIS QUÉBEC (ACL)⁽²⁾

Ce programme permet aux offices d'habitation, aux coopératives d'habitation ainsi qu'à des organismes et à des sociétés acheteuses sans but lucratif de créer et d'offrir en location des logements de qualité à coût abordable à des ménages ayant un revenu faible ou modeste. Ce programme comporte trois volets :

- le volet 1, pour les familles, les personnes seules et les aînés autonomes;
- le volet 2, pour les aînés en légère perte d'autonomie;
- le volet 3, pour les personnes ayant des besoins particuliers, permanents ou temporaires, en matière de logement (itinérants, jeunes en difficulté, femmes victimes de violence familiale, toxicomanes, personnes ayant une déficience intellectuelle, etc.).

Une partie des logements créés est réservée par la Société pour des ménages à faible revenu qui reçoivent un supplément au loyer.

ALLOCATION-LOGEMENT (PAL)⁽²⁾

Ce programme procure une aide financière d'appoint à des ménages à faible revenu, locataires, chambreurs ou propriétaires, qui consacrent une part trop importante de leur revenu au logement. Il s'adresse aux personnes de 50 ans et plus ainsi qu'aux familles ayant au moins un enfant à charge. Ce programme est administré conjointement par la Société et Revenu Québec.

SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)⁽²⁾

Ce programme permet à des ménages à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé, ou appartenant à des coopératives ou à des OSBL, tout en payant un loyer similaire à celui qu'ils paieraient dans un HLM.

PROGRAMME PROVISOIRE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES D'HABITATION (PPSOH)⁽³⁾

Annoncée dans le budget 2015-2016, l'aide prévue dans ce programme s'adressait à des organismes dont la convention les liant à la SCHL a pris fin le 31 mars 2015 et qui ont octroyé de l'aide assujettie au contrôle du revenu (AACR) au cours de l'année précédant la demande.

Le programme a pris fin le 31 mars 2017.

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS⁽²⁾

Depuis 2006, le gouvernement a autorisé annuellement la reconduction des suppléments au loyer d'urgence toujours actifs depuis 2004-2005, tout en procédant à l'intégration des bénéficiaires dans un programme régulier de la Société.

PROGRAMME D'AIDE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PAOC)⁽³⁾

Ce programme vise à stimuler le développement d'initiatives concertées en matière d'habitation, en procurant une aide financière aux organismes communautaires qui œuvrent en habitation et qui partagent les objectifs de la mission gouvernementale dans ce domaine.

Aide à l'amélioration de l'habitat**PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)⁽²⁾**

Ce programme accorde une aide financière pour l'exécution de travaux d'adaptation visant à corriger ou à amoindrir les barrières architecturales afin de faciliter les activités quotidiennes d'une personne handicapée et d'ainsi favoriser son maintien à domicile.

RÉNORÉGION⁽²⁾

Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence. Il remplace le programme RénoVillage et le Programme de réparations d'urgence depuis le 24 décembre 2015.

PROGRAMME SPÉCIAL DE RÉNOVATION DE MAISONS DE LA COMMUNAUTÉ ALGONQUINE DE KITCISAKIK⁽³⁾

Ce programme a pour objet de permettre la rénovation et l'agrandissement de maisons situées en Abitibi, plus exactement sur le territoire du réservoir Dozois près du barrage Bourque, occupé par certains membres de la communauté algonquine de Kitcisakik.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT (PAMH)⁽²⁾

Ce programme soutient financièrement la rénovation de maisons d'hébergement pour les femmes et pour les jeunes de moins de 29 ans, victimes de violence familiale.

PROGRAMME POUR LES RÉSIDENCES ENDOMMAGÉES PAR LA PYRRHOTITE⁽²⁾

Ce programme accorde une aide financière aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la présence de pyrrhotite dans le béton et pour lesquels des travaux sont nécessaires pour assurer l'intégrité des fondations.

RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ)⁽²⁾

Ce programme vise à stimuler la revitalisation de secteurs résidentiels dégradés dans les municipalités. Il établit des règles générales suivant lesquelles une municipalité participante développe un programme de revitalisation à appliquer sur son territoire.

La rénovation résidentielle, la construction résidentielle, la transformation d'espaces non résidentiels en logements et l'accession à la propriété sont parmi les interventions admissibles au programme.

Interventions au Nunavik (autres que celles relatives au logement social)

PROGRAMME FAVORISANT L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE DANS LA RÉGION KATIVIK⁽³⁾

Lancé en février 2012, ce programme comprend quatre volets :

- le volet Formation et accompagnement, destiné aux nouveaux propriétaires, qui porte sur le processus d'acquisition et l'entretien d'une propriété;
- le volet Aide à l'achat et à la construction, qui permet l'acquisition ou la construction d'une propriété résidentielle ou la construction d'unités locatives;
- le volet Aide à la rénovation, qui permet aux propriétaires de rénover leur propriété;
- le volet Aide à l'occupation, qui permet de diminuer le coût d'occupation d'un logement grâce à une aide financière pour le paiement des taxes municipales et des primes d'assurance habitation.

Aide au développement de l'industrie québécoise de l'habitation

PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'HABITATION (PADIQH)⁽³⁾

Ce programme d'assistance technique et financière a pour but d'aider les entreprises, les organismes sans but lucratif, les associations sectorielles et les professionnels de l'habitation à réaliser des projets favorisant la concertation et la promotion de l'industrie québécoise de l'habitation dans le développement des marchés intérieurs et extérieurs.

PROGRAMMES INACTIFS EN 2016-2017

LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)⁽²⁾

Ce programme a été mis sur pied à la suite d'une entente fédérale-provinciale intervenue en décembre 2001. Le volet privé est destiné à la clientèle ayant un revenu moyen.

Ce volet permet à des propriétaires et à des promoteurs privés de réaliser et d'offrir en location des logements de qualité à coût abordable.

LOGEMENTS ADAPTÉS POUR ÂÎNÉS AUTONOMES (LAAA)⁽²⁾

Ce programme accorde une aide financière aux personnes à faible revenu de 65 ans et plus pour leur permettre d'apporter des adaptations mineures à leur logement afin d'y vivre de façon plus autonome et plus sécuritaire.

ANNEXE II – PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ

LOIS ET RÈGLEMENTS D'APPLICATION GÉNÉRALE

- Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)
- Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12)
- Code civil du Québec (RLRQ, chapitre CCQ-1991)
- Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
- Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)
- Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
- Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1)
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02)
- Loi sur la Régie du logement (RLRQ, chapitre R-8.1)
- Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8)
- Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011)
- Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)
- Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)
- Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1)
- Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2)
- Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7)
- Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (RLRQ, chapitre C65.1, r. 2)
- Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 4)
- Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RLRQ, chapitre C65.1, r. 5)

RÈGLEMENTS ADOPTÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

- Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation (RLRQ, chapitre S8, r. 2)
- Règlement sur la contrepartie exigible des offices d'habitation et des autres organismes sans but lucratif pour l'utilisation des immeubles de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S8, r. 5)
- Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 6)
- Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 1)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S8, r. 3)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik (RLRQ, chapitre S-8, r. 4)
- Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire (RLRQ, chapitre R-8.1, r. 3)
- Règlement sur l'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 7)

ANNEXE III – CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec vise à favoriser la qualité de l'administration de la Société par l'adhésion de ses administrateurs et de ses dirigeants à des normes d'intégrité, d'impartialité et de transparence. Il a également pour but de renforcer la confiance de la population dans l'administration de la Société et de maintenir la responsabilisation de ses administrateurs et dirigeants. Il s'applique aux administrateurs du conseil d'administration de la Société ainsi qu'à ses dirigeants.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société d'habitation du Québec est entré en vigueur le 27 août 1999, puis a été remplacé le 25 septembre 2009 par le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec. Aucune modification n'a été requise depuis. Il est disponible sur le site Web de la Société⁵⁹.

59. www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/lois_reglements_et_directives/code_de_deontologie_des_administrateurs_et_des_dirigeants_de_la_shq.html.

ANNEXE IV – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DÉCOULANT DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

NOTE 1 : SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH)

Ce comité a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance ainsi qu'un code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et de s'assurer de la mise en place de politiques concernant les ressources humaines.

Le CGERH a tenu trois rencontres au cours du présent exercice. Les dossiers traités au cours de la dernière année ont essentiellement eu pour objectif de bonifier les pratiques et les outils mis en place afin de soutenir les membres dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

Plus précisément, le CGERH a procédé à la révision de plusieurs documents dont certains sont relatifs aux exigences de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et qui contribuent à la performance du conseil d'administration (C. A.), soit :

- le programme d'accueil des membres;
- le programme de formation continue;
- les questionnaires d'évaluation du fonctionnement du C. A., de ses membres et du président-directeur général;
- le *Profil de compétences et expérience du président-directeur général de la Société d'habitation du Québec*;
- le *Profil général de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec*.

Le CGERH a également effectué l'évaluation du fonctionnement du C. A. pour l'année 2016-2017 afin de mettre en place des mesures pour améliorer sa performance en 2017-2018, en plus de suivre l'état d'avancement de la révision des politiques et directives de la Société.

Comité de vérification (CV)

Le mandat du CV consiste, entre autres, à s'assurer que les mécanismes de contrôle interne sont adéquats et efficaces, que les ressources sont utilisées de façon optimale et à examiner la situation financière de la Société. Il approuve le plan annuel des activités de vérification et supervise celles-ci. De plus, il examine le processus de gestion intégrée des risques.

Pour l'exercice 2016-2017, le CV s'est réuni à cinq reprises. Au cours de ses activités, il s'est assuré que la direction a mis en place les processus nécessaires pour prévenir et détecter les cas d'erreurs, d'irrégularités ou de fraudes potentielles. Il a aussi pris connaissance des résultats des vérifications internes et externes menées auprès des partenaires. Il a été informé, entre autres, du suivi du plan annuel des activités de vérification de la Direction de la vérification pour 2016-2017, de la planification triennale des projets et des activités des ressources informationnelles 2017-2020 et 2018-2021 en plus des suivis budgétaires pour 2016-2017.

Le rapport annuel des activités du CV a été approuvé par le C. A. du 20 avril 2017. Il fait état de ses décisions et de ses recommandations qui ont été portées à la connaissance du C. A. concernant, entre autres, les programmes d'habitation, les finances, la planification annuelle en ressources informationnelles et certains suivis administratifs. Le CV a recommandé au C. A. l'approbation des états financiers après avoir reçu les résultats de l'audit des états financiers 2015-2016 du Vérificateur général du Québec. De plus, ce dernier a présenté au CV, le 30 mars 2017, son plan d'audit des états financiers de la Société pour l'exercice se terminant au 31 mars 2017.

NOTE 2 : ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau d'assiduité des administrateurs fait état de leur présence aux séances du C. A., du CGERH et du CV pour l'année 2016-2017.

NOM	TITRE	C. A.	CGERH	CV
Administrateurs en fonction au 31 mars 2017				
Pierre Rivard	Président du C. A.	9/9	2/3	2/5
Guyline Marcoux*	Présidente-directrice générale par intérim de la Société	1/1	0/1	1/1
Clotilde Tarditi**	Membre	3/4	1/1	s. o.
Marc Verreault	Membre	8/9	2/2	4/5
Fabien Cournoyer	Membre	8/9	s. o.	5/5
Gaëlle André-Lescop	Membre	7/9	3/3	s. o.
Claudia Goulet	Membre	9/9	1/1 ***	5/5
Administrateurs ayant quitté leur fonction au 31 mars 2017				
Michel Gagnon (membre jusqu'au 27 février 2017)	Président-directeur général de la Société	7/7	2/2	3/4
Ivan Ménard (membre jusqu'au 3 mars 2017)	Membre	3/3	s. o.	s. o.
Isabelle Pelletier (membre jusqu'au 23 novembre 2016)	Membre	1/4	s. o.	

* Nommée le 28 février 2017.

** Nommée le 7 décembre 2016.

*** Présence à titre de membre invitée.

NOTE 3 : ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société a le devoir d'assurer l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette responsabilité repose sur la planification, l'organisation et la réalisation d'un ensemble d'activités permettant la mise en application des règles particulières de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. La personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels rend compte annuellement de ces activités.

DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

TRAITEMENT DES DEMANDES	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Total des demandes	51	65	22
Demandes refusées	3*	6**	0
Désistements	0	1	0
Demandes partiellement acceptées	6	6	5
Demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information	1	1	0
Demandes traitées dans un délai de 20 jours ou moins	43	41	13

* Demandes refusées en vertu des articles 20, 38 et 137.1 de la loi.

** Demandes refusées en vertu des articles 20, 23, 39, 48 et 102 de la loi.

Les demandes répertoriées ci-dessus provenaient de citoyens et citoyennes désirant obtenir une copie de leur dossier ou de l'information concernant le programme AccèsLogis Québec, le Programme d'adaptation de domicile, le programme Allocation-logement, ainsi que la gestion d'immeubles financés par la Société. Quelques-unes portaient sur la gestion interne de la Société (rapports, contrats, ententes, subventions, etc.).

Depuis le 1^{er} avril 2015, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels prévoit que tous les ministères et organismes gouvernementaux ont l'obligation de diffuser sur leur site Web les demandes d'accès qu'ils ont reçues, accompagnées de la décision au plus tard cinq jours après l'envoi de la réponse, ainsi que certaines dépenses effectuées 45 jours après la fin de chaque trimestre. La Société rend également disponibles sur son site Web les documents ou les renseignements mentionnés dans la section III de ce règlement. Par ailleurs, la Société a mis à jour la section sur l'accès à l'information à la suite des modifications apportées au règlement afin de la rendre plus accessible et d'y inclure les nouvelles informations⁶⁰.

En matière de formation et de sensibilisation, durant la période visée, la Société a procédé à la mise à jour de sa procédure interne dans l'intention de réitérer à l'ensemble de ses unités administratives l'importance des obligations légales en matière d'accès à l'information. De plus, dans le cadre des séances d'accueil des nouveaux employés, la Société sensibilise ces derniers à leurs responsabilités en matière de sécurité de l'information, de protection des renseignements personnels et de l'éthique dans la fonction publique québécoise. Dans les mois suivant l'entrée en fonction d'un nouvel employé, celui-ci doit suivre une formation en ligne sur la protection des renseignements personnels.

60. www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/acces_a_linformation_et_protection_des_renseignements_personnels.html.

NOTE 4 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION REÇUE EN 2016-2017*
Dirigeants en fonction le 31 mars 2017		
Guylaine Marcoux	Présidente-directrice générale par intérim Vice-présidente à l'administration et à la planification	133 859 \$**
François Therrien	Vice-président aux programmes	121 210 \$
Dirigeants ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année 2016-2017***		
Michel Gagnon	Président-directeur général	164 347 \$****

* Aucun autre avantage que la rémunération indiquée n'a été accordé en cours d'exercice.

** Guylaine Marcoux est entrée en fonction le 6 avril 2016 au poste de vice-présidente à l'administration et à la planification, et a été nommée présidente-directrice générale par intérim le 28 février 2017. Elle cumule les deux fonctions.

*** Le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* aurait dû mentionner que Madeleine Fortin a quitté ses fonctions de vice-présidente le 30 mars 2016. La rémunération indiquée en 2015-2016 correspond à celle versée pour la période. Toutefois, le paiement de sa réserve de vacances, équivalent à 1 194 \$, s'est fait en 2016-2017.

**** Michel Gagnon a quitté ses fonctions le 27 février 2017 et a reçu le paiement de sa réserve de vacances, équivalent à 22 169 \$. Le montant de la réserve de vacances n'est pas inclus dans la rémunération reçue.

NOTE 5 : ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

1. Données globales

EMBAUCHE DU 1^{er} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	26	18	18	1	63

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS AU 31 MARS 2017

Effectif total (personnes)	334
----------------------------	-----

2. Membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, et personnes handicapées

Les statistiques sur l'embauche et la représentativité des membres de groupes cibles présentées dans les tableaux ci-après proviennent de l'information contenue dans le formulaire *Accès à l'égalité en emploi* que doit remplir tout nouveau membre du personnel. Toutefois, la déclaration d'appartenance à un groupe cible est volontaire et, lorsqu'elle est remplie, elle reflète la perception de la personne recrutée quant à son appartenance ou non à un de ces groupes cibles. La représentativité réelle des membres de groupes cibles dans l'organisation peut donc différer des statistiques compilées.

En 2016-2017, parmi les 63 personnes recrutées, trois se sont dites membres de groupes cibles, soit 4,8 %. Pour l'ensemble du personnel régulier en fonction au 31 mars 2017, ce pourcentage grimpe à 11,7 % puisque 39 employés réguliers appartenaient à un des groupes cibles.

À noter que pour préserver la confidentialité des renseignements personnels des employés de la Société, le taux d'embauche de membres de groupes cibles ventilé par groupes cibles n'est pas rendu public.

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUTS D'EMPLOI – RÉSULTATS COMPARATIFS

Ce tableau présente le taux d'embauche global de membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, et de personnes handicapées, par statuts d'emploi.

	PERSONNEL RÉGULIER (%)	PERSONNEL OCCASIONNEL (%)	PERSONNEL ÉTUDIANT (%)	PERSONNEL STAGIAIRE (%)	TOTAL (%)
2014-2015	16,7	0	5,9	20,0	8,2
2015-2016	20,8	14,3*	3,3	0	11,1
2016-2017	3,8	5,6	5,6	0	4,8

* Dans le *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, on aurait dû lire 14,3 % au lieu de 16,7 %, ce qui donne un total de 11,1 % au lieu de 11,4 %.

MESURES FAVORISANT L'EMBAUCHE AINSI QUE L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le gouvernement a mis en place divers moyens pour favoriser l'embauche de membres de groupes cibles, et ce, afin que la composition de son effectif reflète l'ensemble de la société québécoise. La Société adhère à cette volonté gouvernementale.

Notamment, au moment de pourvoir des postes en recrutement, la Société sollicite les candidatures à partir des listes de déclaration d'aptitudes ou des banques de personnes qualifiées. Cette pratique assure une égalité des chances aux personnes handicapées dont les coordonnées figurent sur ces listes. La Société adapte également ses moyens de sélection et facilite l'intégration de ces personnes dans l'organisation, entre autres par l'adaptation ergonomique de leur poste de travail, lorsque cela est requis.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2016-2017, la Société n'a pas soumis de demande au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

3. Femmes

EMBAUCHE DE FEMMES DU 1^{er} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017 PAR STATUTS D'EMPLOI⁶¹

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	14	10	15	1	40
Pourcentage par rapport au taux d'embauche total	53,8	55,6	83,3	100	63,5

61. Les données sur le taux d'embauche des femmes pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor.

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2017

	PERSONNEL D'ENCADREMENT*	PERSONNEL PROFESSIONNEL**	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL***
Nombre total de membres du personnel régulier	24	217	64	28	1	334
Nombre de femmes ayant le statut d'employées régulières	13	110	47	26	0	196
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	54,2	50,7	73,4	92,9	0	58,7

* Incluant la haute direction.

** Incluant les ingénieurs et ingénieures, les avocats et avocates, les notaires et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines.

*** Aucun agent de la paix n'était à l'emploi de la Société en 2016-2017.

NOTE 6 : EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE À LA SOCIÉTÉ

La politique linguistique de la Société a pour but d'informer le personnel sur l'application de la Charte de la langue française dans l'organisation. Afin d'assurer sa conformité avec la politique gouvernementale actualisée en 2011, et de façon à prendre en compte les dernières technologies de l'information, une mise à jour en a été faite et a été entérinée par l'Office québécois de la langue française et le conseil d'administration de la Société au printemps 2014. Cette politique linguistique est officiellement en vigueur depuis le 10 juin 2014 et doit être appliquée par tout le personnel de la Société.

De plus, le français est la langue de travail, de rédaction et de diffusion des textes, des documents et des communications institutionnelles de la Société. Cette dernière préconise également de veiller à la clarté et à la précision de la langue écrite ainsi qu'à la qualité des communications orales, notamment par le recours aux services de révision et aux conseils d'une personne-ressource à l'interne. Des ouvrages de référence, des banques de données et des outils pédagogiques sont à la disposition du personnel, entre autres sur le Web. Des capsules linguistiques font chaque semaine l'objet de manchettes dans l'intranet de la Société. De plus, dans le cadre de la relance du « comité des indispensables », une présentation a été faite à l'ensemble du personnel administratif par la réviseuse linguistique de la Société sur les services offerts et les outils linguistiques à préconiser. Les rencontres de ce comité permettent également de renforcer la qualité du français utilisé dans les communications courantes par une offre de formation adaptée aux besoins.

En 2016-2017, aucune plainte en matière d'emploi et de qualité de la langue française n'a été reçue à la Société. Celle-ci a toutefois jugé pertinent de répondre favorablement à une demande de traduction d'une entente dans le cadre du programme Supplément au loyer – marché privé afin de ne pas nuire à l'objectif du Québec de subventionner les 5 800 unités de ce programme.

NOTE 7 : PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2011-2015

Objectif gouvernemental

Le Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine, est basé sur plusieurs approches et mesures concrètes qui favorisent le respect des droits des femmes ainsi que l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes sur les plans personnel, structurel et sociétal.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

La Société a atteint toutes les cibles qu'elle s'était fixées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, en vigueur jusqu'à l'adoption du nouveau plan⁶².

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Soutenir, sous réserve de demandes provenant du milieu, deux projets d'habitation à l'intention des jeunes mères de famille monoparentale ayant un projet de vie.	Depuis le 1 ^{er} avril 2011, deux projets d'habitation issus du milieu ont été réalisés. La cible est atteinte.
En collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, recenser les initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle de jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux.	Le 31 mars 2016, la Société publiait le <i>Portrait des initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle de jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux</i> . Ce rapport est public depuis avril 2016 ⁶³⁻⁶⁴ . La cible est atteinte.
Sous réserve de demandes provenant du milieu pour ce type de projets, et par l'entremise du programme AccèsLogis Québec, subventionner deux projets d'habitation à l'intention des femmes en situation d'itinérance.	Au cours de la période du plan, plusieurs projets d'habitations destinées à des femmes à risque d'itinérance ont été réalisés en vertu du volet III du programme AccèsLogis Québec. La cible est atteinte.
Publier une monographie sur les conditions de logement des femmes au Québec.	La monographie intitulée <i>Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité</i> a été lancée le 8 mars 2012 ⁶⁵ . La cible est atteinte.
Publier une étude sur la santé des personnes résidant dans un HLM.	À l'automne 2015, la Société a publié l'étude <i>La santé des résidents de HLM : analyse comparative de la santé de la population à faible revenu selon le mode d'occupation</i> ⁶⁶ . La cible est atteinte.
Accorder un accès prioritaire à un logement à loyer modique aux personnes victimes de violence conjugale.	L'engagement a été rempli en 2011 grâce au Règlement modifiant le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. La cible est atteinte.
Élaborer et rendre publique la politique gouvernementale <i>Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec</i> ⁶⁷ .	La Société a collaboré à cette politique, qui est entrée en vigueur le 3 mai 2012. La cible est atteinte.

62. Le Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes est disponible au www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/Bilan_Egalite-2011-15.pdf. Les informations relatives au prochain plan d'action gouvernemental sont disponibles sur le site du Conseil du statut de la femme au www.csf.gouv.qc.ca/article/2016/01/15/prochain-plan-daction-gouvernemental-pour-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-lettre-au-secretaire-a-la-condition-feminine/.

63. Au www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000024073.pdf.

64. Afin de mener à bien ce portrait, 11 organismes issus des régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de Lanaudière, de la Montérégie et de Montréal ont été consultés.

65. Disponible au www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/HB041.pdf.

66. Disponible au www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000023943.pdf.

67. www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/politique-vieillir-et-vivre-ensemble.pdf.

NOTE 8 : DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'ANNÉE 2016-2017

La Société assure une gestion rigoureuse et transparente des projets en ressources informationnelles et des sommes qu'elle y consacre. Les activités de la Société en matière de technologies de l'information sont régies par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement⁶⁸. Des redditions de comptes sont produites et de l'information sur l'état d'avancement des principaux projets est publiée dans le tableau de bord en ressources informationnelles du gouvernement du Québec⁶⁹.

Globalement, pour l'exercice financier 2016-2017, les dépenses et investissements réels en ressources informationnelles ont été inférieurs à ceux qui avaient été planifiés. Même si les efforts d'encadrement ont été plus importants qu'anticipés principalement en raison de changements organisationnels au sein de la Direction des ressources informationnelles, les niveaux d'activités récurrentes de maintenance des systèmes informatiques ont été moins importants que ceux qui avaient été planifiés.

ACTIVITÉS	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS (000 \$)	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS (000 \$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement*	639,7	761,9	Accroissement de l'équipe de gestion et du soutien administratif
Activités de continuité	6726,3	6146,0	Utilisation moindre des services professionnels et informatiques
Projets	3247,9	924,8	Report de la réalisation de certains projets, études et analyses
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	10 613,9	7 832,7	

* Les activités d'encadrement concernent les activités de gestion, de soutien administratif et de gestion du bureau de projets en ressources informationnelles.

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles et ressources affectées⁷⁰

Au cours de l'exercice 2016-2017, les efforts investis dans les projets de développement informatique ont été concentrés notamment dans des travaux de développement ou d'adaptation de systèmes informatiques associés à la gestion de programmes et aux lignes d'affaires de la Société, ainsi qu'au rehaussement d'applications fonctionnant sous des environnements nécessitant des améliorations.

Le tableau ci-dessous présente la liste des principaux projets en ressources informationnelles réalisés au cours de l'année avec leur pourcentage d'avancement global (de la date de début du projet jusqu'à la date de référence, soit le 31 mars 2017).

68. RLRQ, chapitre G-1.03.

69. www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca.

70. Cette information se trouve à la section « Projets » du Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles.

PROJET	AVANCEMENT GLOBAL (%)	RESSOURCES HUMAINES ⁷¹ (000 \$)		RESSOURCES FINANCIÈRES ⁷² (000 \$)	
		PRÉVUES 2016-2017	UTILISÉES 2016-2017	PRÉVUES 2016-2017	UTILISÉES 2016-2017
Environnement de travail électronique – Gestion intégrée des documents	29	639,3	59,6	126,3	42,9
La recherche et la sélection d'une solution pour le volet de gestion documentaire du projet sont des facteurs importants expliquant le ralentissement dans les avancées initialement planifiées.					
Refonte de l'application « Système pour les affaires juridiques » (SAJ)	100	150,8	120,3	56,1	95,9
Projet terminé le 31 mars 2017, selon le budget global et l'échéancier prévu. Le recours aux ressources externes plutôt qu'internes a généré une légère augmentation des coûts annuels.					
Restructuration des offices d'habitation	27	106,1	41,0	205,9	59,0
Report de certaines activités pour donner suite à d'autres priorités momentanées de l'organisation; sans incidence sur la planification globale.					
Versement, réclamation et financement	100	8,7	20,9	29,2	19,2
Projet terminé le 31 décembre 2016, selon le budget global et l'échéance prévus. Toutefois, pour l'année 2016-2017, quelques journées d'efforts de plus que ce qui avait été initialement anticipé ont été nécessaires, générant une légère augmentation des coûts annuels.					

Le détail de l'information pour les projets en cours est disponible dans le Tableau de bord en ressources informationnelles du gouvernement du Québec⁷³.

71. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

72. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

73. <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>. L'information présentée dans le présent rapport date du 31 mars 2017; il peut y avoir une divergence avec le Tableau de bord en ressources informationnelles.

ANNEXE V – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Société mène ses activités dans le respect de l'environnement et contribue de façon importante à l'essor économique, social et culturel de la société dans laquelle elle évolue. En effet, les programmes de construction et de rénovation de logements permettent entre autres l'injection d'importantes sommes dans l'économie du Québec et favorisent le dynamisme des régions. En soutenant la rénovation et la mise à niveau des logements sociaux ainsi que l'adoption de pratiques écoresponsables en matière de construction et de gestion de logements, la Société concourt également à réduire les effets de ces activités sur les écosystèmes et les ressources naturelles.

LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA SOCIÉTÉ

La Société a entrepris des travaux de réflexion qui permettront la production d'un nouveau plan d'action s'appuyant sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et sur les nouvelles orientations de son prochain plan stratégique.

En 2016-2017, la Société a poursuivi ses actions en fonction de son dernier plan d'action en développement durable. Ainsi, elle a contribué aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 prolongée jusqu'en 2015, qui consistaient à :

- informer, sensibiliser, éduquer, innover;
- produire et consommer de façon responsable;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
- favoriser la participation à la vie collective;
- prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

Le tableau suivant présente la contribution en développement durable de la Société pour l'année 2016-2017.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015 PROLONGÉ JUSQU'EN 2017

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ET AXE D'INTERVENTION	OBJECTIF DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC*
1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre. Axe d'intervention Diffuser les connaissances et le savoir-faire associés aux concepts et aux principes du développement durable.	1. Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.
3. Soutenir la recherche, les nouvelles pratiques et les technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec. Axe d'intervention Soutenir l'amélioration des standards et des pratiques en habitation, de même que l'utilisation des nouvelles technologies.	2. Promouvoir et soutenir l'innovation et les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation.
6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux. Axe d'intervention Adapter les façons de faire en fonction des principes associés au concept de l'écoresponsabilité.	3. Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. Axe d'intervention Améliorer la performance des logements sociaux et communautaires au chapitre de la consommation d'énergie et des coûts d'exploitation.	4. Soutenir l'adhésion aux programmes ou aux mesures d'efficacité énergétique dans les logements gérés par les partenaires.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. Axe d'intervention Favoriser le développement concerté de l'habitation et son adaptation au milieu de vie.	5. Soutenir l'innovation en matière de pratiques architecturales et l'intégration patrimoniale des projets d'habitation sociale, communautaire et abordable.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones. Axe d'intervention Favoriser le développement concerté de l'habitation et son adaptation au milieu de vie.	6. Assurer un développement concerté et cohérent de l'habitation nordique. 7. Favoriser l'innovation et les mesures visant à adapter l'habitation à la clientèle autochtone.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience. Axe d'intervention Adapter les pratiques organisationnelles visant un soutien accru aux territoires.	8. Mettre en valeur l'offre de services de l'organisation en région. 9. Améliorer les façons de faire en matière de représentation régionale. 10. Améliorer les façons de faire de l'organisation en matière de gestion déléguée de ses programmes d'amélioration de l'habitat.

24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté. Axe d'intervention Favoriser l'implication citoyenne au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire.	11. Valoriser l'engagement bénévole au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire.
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Axe d'intervention Favoriser l'accessibilité au logement dans un milieu de vie sain et durable.	12. Accroître le nombre de logements sociaux et communautaires dans toutes les régions du Québec. 13. Adapter les logements pour les personnes ayant des incapacités fonctionnelles. 14. Soutenir les ménages à faible revenu pour favoriser l'accès de ces derniers à des conditions adéquates de logement.

* Les cibles associées aux objectifs de la Société peuvent être modifiées ou remplacées en fonction des priorités de l'organisation, et ce, sans porter atteinte à la réalisation de l'objectif.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Sensibiliser le personnel concerné en jumelant les activités d'information et de sensibilisation ponctuelles à une présentation sur la démarche organisationnelle de développement durable.	La Société a sensibilisé et mobilisé son réseau de répondants en développement durable sur les nouvelles orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 pour l'élaboration de son nouveau plan d'action.
Repenser l'accueil des nouveaux membres du personnel et convertir les outils actuellement offerts sur papier en outils électroniques.	La pochette papier a été transformée en version électronique pour permettre l'élimination quasi complète du papier. Un guide est disponible sur l'intranet de la Société. Grâce à cette nouvelle formule, la Direction des ressources humaines ne remet désormais qu'un dépliant lors de l'accueil de nouveaux membres du personnel, en guise d'outil et de référence.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

Promouvoir et soutenir l'innovation et les nouvelles façons de faire associées aux pratiques du développement durable en habitation.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Organiser, participer ou collaborer annuellement à des activités permettant la recherche et la mise en valeur des résultats de recherches, des tendances et des nouveautés dans le domaine de l'habitation, plus précisément en matière de développement durable.	La Société a tenu deux rencontres ayant pour objectif le partage des connaissances techniques qui ont permis à son personnel de discuter de certaines initiatives en développement durable. La Société a financé, par l'entremise du PADIQH, trois projets menés par l'Université Laval, soit la Chaire industrielle en bâtiment écoresponsable, le Centre de formation continue en développement durable et le partenariat de recherche « Habiter le Nord québécois : mobiliser, comprendre, imaginer ».
Poursuivre la réalisation du projet pilote visant la construction d'habitations sociales et communautaires dans la Cité verte, à Québec, en collaboration avec l'Istituto Trentino per l'Edilizia Abitativa S.p.A.	L'entente de partenariat avec l'Istituto Trentino per l'Edilizia Abitativa S.p.A. permettant le partage de connaissances, l'amélioration des techniques de construction en bois et l'utilisation de cette ressource renouvelable s'est poursuivie. La Société assure un suivi technique notamment pour ce qui concerne la performance énergétique.
Valoriser l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles résidentiels de six étages.	La construction d'un immeuble résidentiel de six étages à ossature légère en bois, dans le quartier de la Pointe-aux-Lièvres, à Québec, s'est terminée à l'été 2016. Il s'agit d'un des premiers bâtiments de ce type au Québec depuis l'adoption d'un règlement rendant possible l'utilisation du bois dans des constructions résidentielles de plus de quatre étages. La Société a réalisé une analyse de cycle de vie du bâtiment et financé un rapport sur le retour d'expérience de la construction des premiers bâtiments à ossature légère de cinq et six étages (Cecobois et FPInnovations).

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Concevoir un guide sur l'organisation d'activités et de réunions écoresponsables.	Le <i>Guide sur l'organisation d'une activité écoresponsable</i> est publié.
Mettre à jour le Plan de gestion environnementale 2011-2013 associé au Cadre de gestion environnementale 2011-2015 et poursuivre son application.	La Société a poursuivi la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale 2011-2013 qui découle du Cadre de gestion environnementale 2011-2015. Parmi les mesures qui sont maintenues, mentionnons : • la réduction des déplacements par l'utilisation de la visioconférence; • l'utilisation d'outils accessibles en ligne pour faciliter la gestion documentaire; • la valorisation des approvisionnements et de la consommation responsables, moins dommageables pour l'environnement. De plus, en 2016-2017, le C. A. a pris un virage « sans papier » pour la tenue de ses rencontres.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

Soutenir l'adhésion aux programmes ou aux mesures d'efficacité énergétique dans les logements gérés par les partenaires.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Promouvoir les programmes d'efficacité énergétique auprès des partenaires.	Au cours de la période de référence 2016-2017, 32 organismes ont appliqué un total de 384 mesures d'économie d'énergie dans le cadre du programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu – volet social d'Hydro-Québec ⁷⁴ .
Instaurer un mécanisme de suivi de la consommation énergétique dans le parc d'habitations à loyer modique.	Dans le but de permettre à la Société et à l'ensemble de ses partenaires d'assurer un meilleur suivi de la consommation énergétique du parc de HLM et, par le fait même, de mesurer les économies d'énergie réellement réalisées grâce au programme d'Hydro-Québec, la Société a mis au point un outil informatique pour la production de bilans énergétiques. Son développement étant terminé, il est en cours d'implantation.
Évaluer le Cadre normatif de rénovation du <i>Guide des immeubles</i> afin d'y intégrer des mesures encourageant de saines pratiques environnementales.	La cible est atteinte ⁷⁵ .

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

Soutenir l'innovation en matière de pratiques architecturales et l'intégration patrimoniale des projets d'habitation sociale, communautaire et abordable.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Mettre en œuvre une démarche concertée de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux avec le ministère de la Culture et des Communications.	Aucun projet de mise en valeur de bâtiments patrimoniaux en 2016-2017.
Définir un projet permettant de stimuler et de reconnaître l'innovation, le design architectural et le design urbain.	En 2016-2017, la Société a préparé le lancement de la deuxième édition du prix Habitat novateur pour aînés. Ce prix sera décerné en 2017-2018.

74. Section Efficacité énergétique, page 86.

75. Le guide est disponible en ligne au www.habitation.gouv.qc.ca/espacepartenaires/coops_osbl/hlm_prive/programmes/hlm_prive/expertise_technique/guide_des_immeubles.html.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6

Assurer un développement concerté et cohérent de l'habitation nordique.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Mettre en place une table de concertation regroupant les ministères et organismes gouvernementaux constructeurs de logements, afin de s'assurer d'une meilleure cohésion gouvernementale lors de la planification du développement résidentiel nordique.	La Société a poursuivi ses démarches dans le but de favoriser les échanges entre les différents acteurs du milieu en matière de logement au Nunavik. La mise en place du Laboratoire d'habitation nordique a pour objectif d'assurer un développement concerté et cohérent de l'habitation sur ce territoire.
Mettre en place un laboratoire sur l'habitation nordique.	La Société a mis en place le Laboratoire d'habitation nordique et a poursuivi ses initiatives en vue de stimuler la recherche sur des questions liées au logement nordique.
Rédiger un guide sur les bonnes pratiques en matière de construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu nordique.	La Société a finalisé, avec la participation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un guide sur les bonnes pratiques en matière de construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu nordique ⁷⁶ . Ce guide établit des critères de performance adaptés et est à la disposition de tous les intervenants concernés par la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de ce type de bâtiments. Un chapitre sur les fondations s'ajoutera au courant de l'année 2017-2018. Ce chapitre est en cours de révision.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7

Favoriser l'innovation et les mesures visant à adapter l'habitation à la clientèle autochtone.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Concevoir un prototype d'habitation à loyer modique nordique.	Cible atteinte en janvier 2016.
Dresser le portrait des conditions d'habitation des ménages autochtones du territoire québécois.	Participation de la Société au partenariat de recherche « Habiter le Nord québécois : Mobiliser, comprendre, imaginer » de l'Université Laval ⁷⁷ dont un des objectifs consiste à « Coproduire et intégrer des connaissances nouvelles qui dressent un portrait complet et sensible des milieux de vie autochtones nordiques ».
Organiser des Entretiens sur l'habitat sur le thème des Inuits et du Nunavik.	Cible atteinte en 2013.

76. Le guide est disponible au www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000024197.pdf.

77. www.habiterlenordquebecois.org/.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8

Mettre en valeur l'offre de services de l'organisation en région.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Élaborer et déployer une stratégie pour assurer une plus grande présence de l'organisation sur les réseaux sociaux.	Dans toutes les communications officielles de la Société figure un passage dans lequel elle invite les partenaires et le public à la suivre sur les médias sociaux. La Société a vu son nombre total d'abonnés sur Facebook, Twitter et LinkedIn augmenter de 1 515 en 2015-2016 à 1 670 en 2016-2017. Plus de 112 messages ont été publiés sur Facebook et la Société a posté 568 gazouillis depuis sa présence sur les médias sociaux. Les communications par l'entremise des médias sociaux permettent de donner de la visibilité aux projets d'habitation régionaux et aux différentes activités de la Société aux quatre coins du Québec.
Élaborer une stratégie Web régionale afin de mettre en valeur l'information propre à chacune des régions en matière d'habitation.	La Société a privilégié les médias sociaux pour tenir informés de ses activités les gens en région. Également, les communiqués de presse sont diffusés sur le fil de presse gouvernemental de Portail Québec (www.gouv.qc.ca) dans chaque région concernée.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 9

Améliorer les façons de faire en matière de représentation régionale.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Adapter la structure de l'organisation et déployer une stratégie pour assurer sa présence et son leadership régionaux dans la mise en œuvre de nouveaux partenariats.	Les activités de concertation régionales seront réajustées en fonction de la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional attribuée aux municipalités régionales de comté. Ces dernières prendront en considération les ententes intervenues entre le gouvernement du Québec et le milieu municipal en 2016 ⁷⁸ .

78. Voir la section 2, Les résultats, Objectif 3.2, page 44.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 10

Améliorer les façons de faire de l'organisation en matière de gestion déléguée de ses programmes d'amélioration de l'habitat.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Concevoir des manuels plus conviviaux portant sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat à l'intention des mandataires concernés.	En 2016-2017, des précisions et des balises relatives à certaines modalités d'application du Programme d'adaptation de domicile (PAD) ont été intégrées dans la nouvelle version électronique dynamique du manuel d'application.
Mettre en place un code d'éthique des inspecteurs accrédités pour les programmes d'amélioration de l'habitat. Concevoir une formation de base pour le PAD.	En 2016-2017, tous les inspecteurs accrédités pour la mise en application des programmes d'amélioration de l'habitat ont adhéré à un code d'éthique. De plus, en 2016-2017, le contenu d'une formation PAD pour les inspecteurs accrédités a été développé, et cette formation sera diffusée en 2017-2018. Des capsules informatives PAD pour les ergothérapeutes ont également été développées et seront diffusées en 2017-2018.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 11

Valoriser l'engagement bénévole au sein du réseau de l'habitation sociale et communautaire.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Souligner les actes bénévoles qui touchent les domaines de la culture, de la santé et du bien-être et du développement durable.	Aucun article n'a été publié dans le magazine <i>Web Espace Habitat</i> concernant l'action bénévole en 2016-2017.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 12

Accroître le nombre de logements sociaux et communautaires dans toutes les régions du Québec.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Réaliser des logements sociaux et communautaires additionnels sous réserve des engagements financiers gouvernementaux.	Voir la section 2, Les résultats, Objectif 1.1, page 32.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 13

Adapter les logements pour les personnes ayant des incapacités fonctionnelles.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Maintenir les programmes d'adaptation de domicile pour les personnes handicapées et les personnes âgées autonomes.	Voir la section 2, Les résultats, Objectif 2.1, page 40.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 14

Soutenir les ménages à faible revenu pour favoriser l'accès de ces derniers à des conditions adéquates de logement.

CIBLE	RÉSULTAT 2016-2017
Faciliter l'accès aux programmes Allocation-logement et Supplément au loyer.	Voir la section 2, Les résultats, Objectif 1.3, page 39.
Mettre en œuvre le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 au regard du logement social.	Ce plan étant actualisé chaque année, la Société a mis en œuvre le Plan québécois des infrastructures 2016-2026. Voir la section 2, Les résultats, Objectif 1.2, page 35.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les plans d'action sur les changements climatiques 2006-2012 et 2013-2020 du gouvernement du Québec prévoient une plus grande efficacité énergétique dans les bâtiments publics pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2005-2006, une entente entre la Société et Hydro-Québec a permis d'offrir une aide financière aux offices d'habitation pour l'implantation de différentes mesures d'économie d'énergie dans les HLM publics. Ces mesures concernent le contrôle du chauffage (thermostats électroniques), les produits d'éclairage, certains appareils électroménagers ainsi que le remplacement des fenêtres, l'isolation des murs principaux, du toit ou des fondations des bâtiments et l'ajout de ventilateurs à récupération de chaleur.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DU PROGRAMME EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES LOGEMENTS	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Nombre de mesures appliquées	384	343	872
Économie énergétique annuelle	40,6 GWh	39,3 GWh	38,1 GWh
Économie financière annuelle	3,1 M\$	3,0 M\$	2,8 M\$

Résultats de l'année

En 2016-2017, 32 organismes ont appliqué un total de 384 mesures d'économie d'énergie dans le cadre du programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu – volet social d'Hydro-Québec. Cette année encore, certains organismes se sont prévalus du programme plus d'une fois. L'entente avec Hydro-Québec est valide jusqu'au 31 décembre 2018 pour les mesures qui s'appliquent lors de travaux de rénovation des bâtiments (remplacement des fenêtres, isolation et ventilation).

Dans le but de permettre à la Société et à l'ensemble de ses partenaires d'assurer un meilleur suivi de la consommation énergétique du parc de HLM et, par le fait même, de mesurer les économies d'énergie réellement réalisées grâce au programme d'Hydro-Québec, la Société a mis au point un outil informatique qui permet la production de bilans énergétiques. Son implantation est prévue en 2017-2018.

La Société a poursuivi sa collaboration au programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec, dont elle a activement fait la promotion auprès des organismes qu'elle soutient. Depuis le début du programme, qui s'est terminé le 28 février 2017, les offices d'habitation ont commandé 16 922 trousseaux contenant des appareils de plomberie qui feront économiser de l'eau.

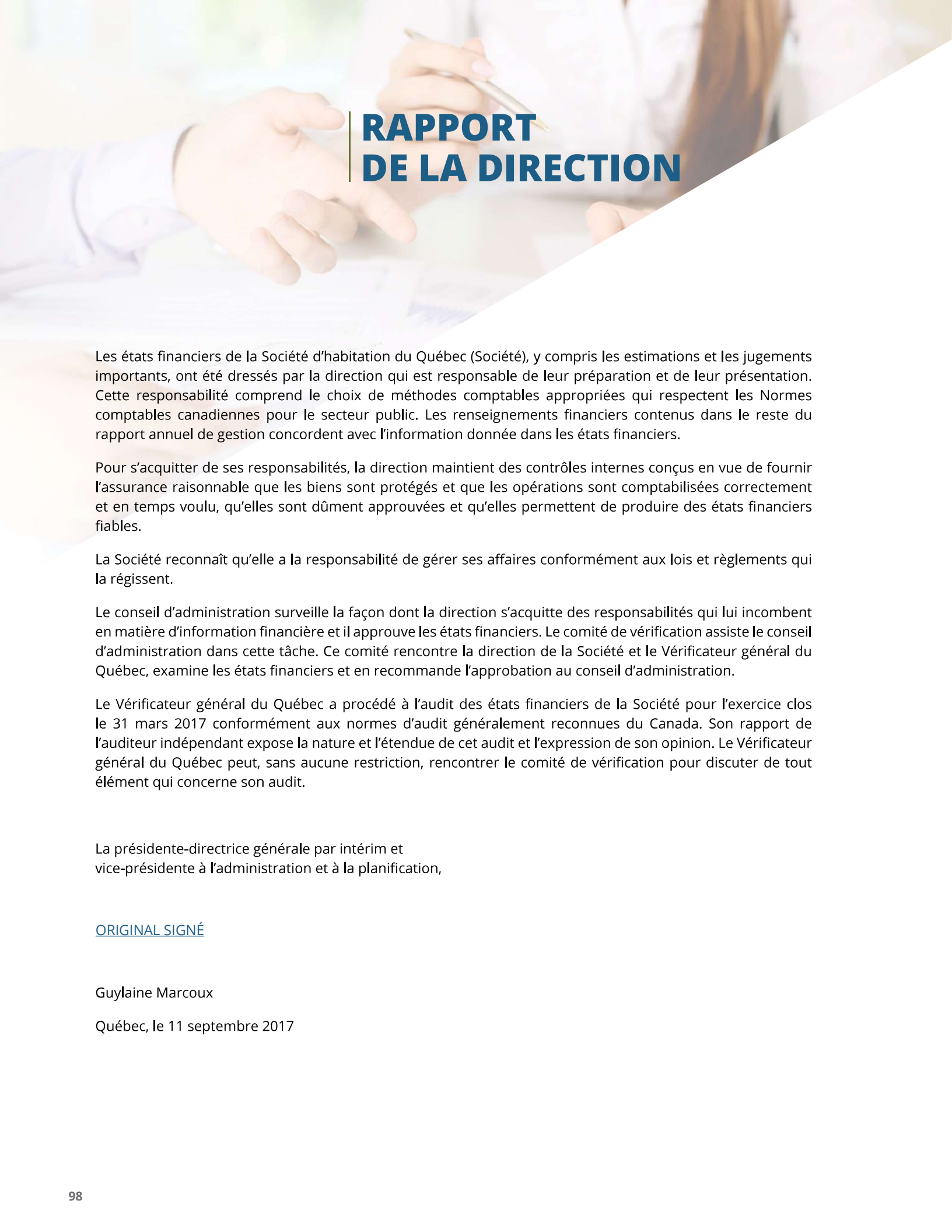
En 2016-2017, la Société a travaillé à la mise en œuvre des mesures d'exemplarité de l'État découlant du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs et existants. Ces mesures sont résumées ci-dessous :

- les nouveaux bâtiments doivent avoir une performance énergétique de 20 % supérieure aux exigences du Code national de l'énergie pour les bâtiments 2011;
- les nouveaux bâtiments doivent utiliser des sources d'énergie renouvelable pour alimenter leur système de chauffage principal, telles que des sources géothermiques, hydroélectriques, solaires et éoliennes;
- dans les bâtiments existants, les systèmes de chauffage qui utilisent le mazout lourd ou léger comme source d'énergie principale devront être remplacés d'ici 2020 par des systèmes utilisant des sources d'énergie renouvelable.

Les deux mesures à appliquer aux bâtiments qui sont à construire ont été intégrées au guide de régénération des HLM. La Société s'active à appliquer la mesure portant sur la performance énergétique aux nouveaux HLM du Nunavik. Pour la mesure à appliquer dans les bâtiments existants, la Société a procédé au recensement des systèmes à remplacer, de même qu'à l'évaluation du coût de ces travaux.

LES ÉTATS FINANCIERS





RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec (Société), y compris les estimations et les jugements importants, ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Le comité de vérification assiste le conseil d'administration dans cette tâche. Ce comité rencontre la direction de la Société et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2017 conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale par intérim et
vice-présidente à l'administration et à la planification,

ORIGINAL SIGNÉ

Guyaine Marcoux

Québec, le 11 septembre 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'habitation du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'habitation du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

ORIGINAL SIGNÉ

Guyline Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 11 septembre 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	Notes	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
REVENUS				
Subventions				
Gouvernement du Québec		441 370	435 153	466 382
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3	411 227	461 289	378 061
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	28	183 985	176 627	176 856
Intérêts		29 868	28 139	27 677
Contributions d'organismes	4		13 088	3 850
Autres revenus	5		4 000	257
		1 066 450	1 118 296	1 053 083
CHARGES				
Coût des programmes	6	865 398	830 050	758 923
Frais financiers	7, 28	75 376	67 880	66 399
Frais d'administration	8, 28	38 980	35 002	33 556
Amortissement des immobilisations corporelles	23	128 196	129 168	124 221
Créances douteuses			7 797	-
Autres charges	9		1 520	188
		1 107 950	1 071 417	983 287
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(41 500)	46 879	69 796
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		29 572	107 039	37 243
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		(11 928)	153 918	107 039

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	Notes	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	199 636	37 204
Intérêts courus sur les prêts et autres		2 563	3 193
Débiteurs	11	786 799	797 601
Avances aux offices d'habitation	12	99 629	210 901
Subvention recouvrable – gouvernement du Québec	22	62 576	32 391
Prêts	13, 28	681 090	510 016
Placements de portefeuille	14	13	10 555
Encaisse réservée	15, 21	1 233	112 964
		1 833 539	1 714 825
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	16	162 044	309 124
Dû au gouvernement du Québec sans modalité de remboursement		13 530	13 530
Intérêts courus sur les dettes à long terme et les emprunts temporaires	28	25 226	25 934
Emprunts temporaires	17, 28	330 998	546 119
Subventions à payer	18	477 582	555 401
Dettes à long terme	19, 28	1 965 909	1 646 560
Subventions reportées			
Société canadienne d'hypothèques et de logement	20	523	2 133
Gouvernement du Québec	20	1 000	-
Contributions d'organismes reportées	21	177 234	1 418
Provision pour congés de maladie	24	5 287	5 550
Provision pour pertes sur garanties de prêts	22	62 576	32 391
		3 221 909	3 138 160
DETTE NETTE		(1 388 370)	(1 423 335)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	23	1 542 288	1 530 374
EXCÉDENT CUMULÉ		153 918	107 039
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	25		
ÉVENTUALITÉS	26		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration,

La présidente-directrice générale par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

PIERRE RIVARD

GUYLAINE MARCOUX

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	Note	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			(1 423 335)	(1 448 148)
Variation de la dette nette de l'exercice				
Immobilisations corporelles				
Acquisitions, y compris les intérêts capitalisés	23	(130 384)	(142 318)	(169 392)
Amortissement	23	128 196	129 168	124 221
Dispositions	23		1 236	188
		(2 188)	(11 914)	(44 983)
Excédent (déficit) de l'exercice		(41 500)	46 879	69 796
Diminution (augmentation) de la dette nette		(43 688)	34 965	24 813
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE			(1 388 370)	(1 423 335)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	Note	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Rentrées de fonds – subventions		901 469	863 151
Rentrées de fonds – contributions		161 696	3 635
Rentrées de fonds – encaisse réservée		268	42 573
Rentrées de fonds – autres		104	82
Sorties de fonds – coût des programmes		(677 755)	(640 397)
Sorties de fonds – frais d'administration		(34 761)	(36 108)
Sorties de fonds – encaisse réservée		(151)	(709)
Sorties de fonds – autres		(5)	-
Intérêts reçus		1 121	1 308
Intérêts payés		(64 522)	(64 749)
Intérêts reçus – encaisse réservée		6	517
		287 470	169 303
Encaisse réservée	15	(123)	(42 381)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		287 347	126 922
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Avances aux offices d'habitation		(84 435)	(87 513)
Prêts		(8 885)	-
Encaissements sur les placements de portefeuille		12 838	39
Encaissements sur les prêts		1 770	3 301
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		(78 712)	(84 173)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

De l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	Notes	2017	2016
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	23	(145 682)	(159 981)
Produits sur la disposition d'immobilisations corporelles		68	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		(145 614)	(159 981)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts temporaires		230 851	247 681
Nouvelles dettes à long terme		9 470	-
Remboursements sur les dettes à long terme		(140 910)	(139 083)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		99 411	108 598
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		162 432	(8 634)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10	37 204	45 838
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	10	199 636	37 204

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), a pour objet :

- d'informer le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accèsion à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de remplir sa mission.

En vertu des lois fédérale et provinciale, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise avant tout le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce manuel.

Les données budgétaires de l'exercice financier 2016-2017 de la Société ont été approuvées par son conseil d'administration le 31 mars 2016.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont :

- la provision pour pertes sur garanties de prêts;
- la provision pour congés de maladie;
- la durée de vie utile des immobilisations;
- la moins-value durable des placements de portefeuille;
- la provision pour créances douteuses;
- le coût des programmes et les subventions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) relativement à :
 - la comptabilisation sur la base des travaux réalisés pour les programmes AccèsLogis Québec et Rénovation Québec;
 - la comptabilisation sur la base des budgets pour le Programme de logement sans but lucratif.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Subventions

Lorsque la Société est bénéficiaire, elle doit comptabiliser à titre de revenus les subventions provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans l'exercice où ces paiements ont été autorisés par le cédant et où tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, une subvention reportée est inscrite et la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont respectées.

La SCHL agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus dans les ententes-cadres entre le Canada et le Québec.

Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles

La contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est constatée à mesure qu'elle est gagnée en vertu de la réglementation en vigueur.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contributions d'organismes

Les contributions d'organismes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les faits dont ils découlent ont eu lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités. Elles englobent également les pertes réalisées.

Coût des programmes

Les montants imputés au coût des programmes sont comptabilisés à titre de charges dans l'exercice où la Société autorise la subvention et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Frais financiers

Les montants indiqués au titre des frais financiers comprennent les coûts de transaction relatifs aux dettes.

Instruments financiers

La Société recense, mesure et suit ses risques financiers afin de réduire leurs incidences sur ses résultats et sa situation financière. L'approche de la Société quant à la gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée à la note 27.

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés des postes suivants : Trésorerie et équivalents de trésorerie, Intérêts courus sur les prêts et autres, Débiteurs autres que Subventions – Gouvernement du Québec, Avances aux offices d'habitation, Prêts, Placements de portefeuille et Encaisse réservée.

Les passifs financiers sont composés des postes suivants : Crédoeurs et charges à payer, Intérêts courus sur les dettes à long terme et les emprunts temporaires, Emprunts temporaires, Subventions à payer et Dettes à long terme.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ainsi, lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable de ce dernier doit être diminuée afin de refléter cette réduction. L'augmentation annuelle de cette provision pour moins-value est prise en considération dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

Quant aux postes Débiteurs et Prêts, des provisions pour moins-values doivent être comptabilisées afin qu'ils soient présentés au moindre du coût ou de la valeur de recouvrement nette.

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, au poste Trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, les placements facilement convertibles à court terme et rachetables.

Prêts

Les intérêts créditeurs sont constatés au moment où ils sont gagnés. Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr, la comptabilisation des intérêts créditeurs cesse.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent des placements ayant une échéance supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition. Ils se composent d'instruments du marché monétaire tels que des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers.

Passifs

Les passifs constituent des obligations de la Société envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés dont le règlement donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Créditeurs et charges à payer. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision est évaluée sur une base actuarielle au moyen de méthodes d'estimation basées sur les caractéristiques des différents programmes en appliquant aux coûts de réalisation des projets des taux basés sur l'expérience passée.

Les variations du montant de la provision sont comptabilisées dans les coûts des programmes correspondants.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le développement informatique inclut également le coût de la conception, de la réalisation, de la mise en place et de l'amélioration des systèmes.

Les bâtiments acquis sous forme d'apport ou pour une valeur symbolique sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur acquisition.

Les immobilisations en cours de construction, d'amélioration ou de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant d'être prêtes pour la mise en service.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, soit :

CATÉGORIES	DURÉE
Bâtiments	35 à 40 ans
Améliorations majeures	20 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement (y compris les logiciels)	3 ans
Développement informatique	5 ans

Réduction de valeurs sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charge dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Les subventions de la SCHL sont établies en vertu d'ententes qu'elle a conclues avec la Société. Ces subventions servent à assumer le coût des programmes de la Société et les frais d'administration qui y sont rattachés. Certaines ententes pour le Programme de logement sans but lucratif et le programme Supplément au loyer ont commencé à prendre fin. Ainsi, les subventions de la SCHL concernant ces ententes diminueront graduellement pour cesser respectivement en 2032 et 2034.

	2017	2016
Subventions SCHL		
Coût des programmes	451 252	371 548
Frais d'administration	10 037	6 513
	461 289	378 061

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. CONTRIBUTIONS D'ORGANISMES

Ce poste est composé de sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui sont redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Ces sommes totalisent 5 291 milliers de dollars (3 850 milliers de dollars au 31 mars 2016). La contrepartie de ce revenu est présentée dans le poste Coût des programmes.

Également, ce poste est constitué d'un revenu relié à la provision pour mauvaises créances sur les Débiteurs – Contributions d'organismes. L'inscription de cette provision entraîne une diminution du poste Contributions d'organismes reportées. La contrepartie est inscrite au poste Contributions d'organismes pour un montant de 7 797 milliers de dollars (aucun au 31 mars 2016).

5. AUTRES REVENUS

	Note	2017	2016
Gain sur la vente de placements de portefeuille	14	2 549	8
Compensation pour perte sur disposition d'immeubles		1 325	188
Revenus divers		100	61
Gain sur la disposition de terrains		26	-
		4 000	257

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. COÛT DES PROGRAMMES

	2017	2016
Aide au logement social, communautaire et abordable		
Programme de logement sans but lucratif		
Public		
volet Régulier	283 278	271 349
volet Inuits	94 381	82 081
	377 659	353 430
Privé		
volet Régulier	34 317	39 387
volet Autochtones hors réserve (urbains)	9 027	8 618
volet Autochtones hors réserve (ruraux)	5 352	5 799
	48 696	53 804
AccèsLogis Québec	153 149	140 070
Supplément au loyer	107 005	94 989
Allocation-logement	74 049	76 184
Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs		
Programme 2004	3 075	2 980
Programme 2005	520	1 298
Logement abordable Québec		
volet Social et communautaire	3 477	(6 089)
volet Privé	107	184
Programme spécial de supplément au loyer	2 485	2 001
Programme d'aide aux organismes communautaires	1 497	1 438
Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation	747	199
Achat-Rénovation	372	(711)
Initiative en habitation au Nunavik	111	21
Sous-total	772 949	719 798

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. COÛT DES PROGRAMMES (suite)

	2017	2016
Amélioration de l'habitat		
Programme d'adaptation de domicile	24 007	25 663
RénoRégion	12 616	627
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	10 577	4 170
Rénovation Québec	1 613	2 645
Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik	400	200
Programme de revitalisation des vieux quartiers	37	53
Sous-total	49 250	33 358
Accession à la propriété		
Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région de Kativik	1 462	1 508
Appui à l'industrie		
Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	421	362
Divers^(a)	5 968	3 897
TOTAL	830 050	758 923

(a) Les divers programmes qui sont regroupés dans ce poste sont les suivants : Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, Aide à la mise de fonds, Aide au logement populaire, Aide à la rénovation en milieu rural, Logement abordable Québec - volet Nord-du-Québec et Programme de réparations d'urgence. Également, ce poste inclut les sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui ont été redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif, ainsi qu'une subvention à la Coopérative d'habitation Village Cloverdale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

7. FRAIS FINANCIERS

	Notes	2017	2016
Intérêts sur les dettes à long terme	28	63 966	62 732
Intérêts sur les emprunts temporaires	17, 28	3 914	3 667
		67 880	66 399

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	Notes	2017	2016
Traitements et autres rémunérations	24, 28	26 919	26 197
Services professionnels et autres		4 413	3 753
Loyers	28	2 681	2 689
Services de transport et de communication		750	661
Fournitures et approvisionnements		140	162
Subventions diverses		99	94
		35 002	33 556

Ces frais d'administration sont compensés par des subventions qui sont réparties comme suit :

	Note	2017	2016
Gouvernement du Québec		24 965	27 043
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3	10 037	6 513
		35 002	33 556

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. AUTRES CHARGES

	2017	2016
Perte sur abandon d'immobilisations en cours	1 043	-
Moins-value durable sur placements de portefeuille	253	-
Perte sur disposition d'immeubles	151	188
Remise aux organismes du produit sur la disposition de terrains ^(a)	68	-
Charges diverses	5	-
	1 520	188

(a) Comme il est stipulé dans les accords de mise en œuvre intervenus entre la Société et la SCHL concernant les programmes d'aide au logement social, la Société remet aux partenaires, par l'entremise des organismes subventionnés, les produits sur la disposition d'immeubles (terrains et bâtiments) en proportion de leurs parts dans les dépenses budgétaires.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Encaisse	162 487	11 844
Placement, au coût, 0,786 %, échéant le 3 avril 2017 (2016 : 0,789 % échu le 1 ^{er} avril 2016)	36 974	24 983
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	175	377
	199 636	37 204

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. DÉBITEURS

	2017	2016
Subventions		
Gouvernement du Québec ^(a)	554 480	669 530
Société canadienne d'hypothèques et de logement	136 807	57 579
Contributions d'organismes	27 208	-
Moins : provision pour créances douteuses	7 797	-
	19 411	-
Bénéficiaires de subventions	57 448	51 229
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	18 182	18 709
Autres	471	554
	786 799	797 601

(a) Ce montant inclut notamment une somme de 191 555 milliers de dollars (204 325 milliers de dollars au 31 mars 2016) visant à pourvoir au paiement des dépenses inscrites au déficit cumulé au 31 mars 2010 de Immobilière SHQ, en vertu du décret 244-2013 du 27 mars 2013. Il comprend également une somme de 138 120 milliers de dollars (217 150 milliers de dollars au 31 mars 2016) pour le paiement des dépenses inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2012 et 2013, à la suite de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, autorisé en vertu des décrets 245-2013 du 27 mars 2013, 210-2014 du 5 mars 2014 et 214-2015 du 25 mars 2015. L'échéancier relatif à ces encaissements est à déterminer avec le gouvernement du Québec.

12. AVANCES AUX OFFICES D'HABITATION

Des avances ont été versées aux offices d'habitation pour des travaux d'améliorations majeures sur des immeubles leur appartenant ainsi que pour la construction de logements à loyer modique au Nunavik. Ces avances seront ultérieurement financées à long terme. À partir du versement des avances jusqu'à leur conversion en prêts à long terme, des intérêts sont facturés, mais aucun remboursement de capital n'est exigé. Durant les travaux, ces intérêts sont capitalisés au coût des améliorations majeures ou au coût des bâtiments par les offices d'habitation. Subséquemment à la fin des travaux, les intérêts payés sur les avances sont inclus dans les charges supportées et pris en considération dans l'établissement des résultats d'exploitation des offices d'habitation. En 2016-2017, la Société a converti 195 983 milliers de dollars d'avances en prêts (la Société n'a pas converti d'avances en prêts en 2015-2016).

Ces avances sans modalité de remboursement sont consenties à des taux d'intérêt fixes. Le taux au 31 mars 2017 est de 0,961 % (0,918 % au 31 mars 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. PRÊTS

	2017					2016
	Taux d'intérêt fixe échéant					
	2017-2018 à 2021-2022	2022-2023 à 2026-2027	2027-2028 à 2031-2032	2032-2033 à 2051-2052	Total	Total
Prêts ^(a) garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :						
6,875 % ^(b)	9 025	-	-	-	9 025	11 262
7,000 % à 7,500 % ^(b)	299	20 354	-	-	20 653	23 053
7,625 % à 7,875 % ^(b)	13 272	38 304	6 905	-	58 481	65 495
8,000 % à 8,625 % ^(b)	2 756	38 487	12 686	-	53 929	58 762
10,500 % ^(b)	-	568	-	-	568	137
	25 352	97 713	19 591	-	142 656	158 709
Prêts ^(a) non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :						
2,041 % ^(b)	42	-	-	-	42	57
2,833 % à 4,016 % ^(b)	-	-	-	533 718	533 718	345 942
6,875 % ^(b)	2 596	-	-	-	2 596	3 140
8,000 % ^(b)	-	-	2 078	-	2 078	2 168
	2 638	-	2 078	533 718	538 434	351 307
	27 990	97 713	21 669	533 718	681 090	510 016

(a) À la suite des remboursements de capital et d'intérêts effectués par les organismes liés par des conventions d'exploitation avec la Société, les dépenses d'intérêts et d'amortissement de l'immobilisation acquise avec le prêt sont incluses dans les charges supportées par ces organismes et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société et ses partenaires, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre eux conformément aux modalités convenues (note 25).

(b) Les taux au 31 mars 2017 sont demeurés les mêmes qu'au 31 mars 2016.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. PRÊTS (suite)

L'échéancier des encaissements en capital à recevoir sur les prêts au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2017-2018	39 066
2018-2019	41 204
2019-2020	43 395
2020-2021	44 704
2021-2022	42 990
	211 359
2022-2023 à 2026-2027	183 157
2027-2028 à 2031-2032	153 621
2032-2033 à 2036-2037	77 402
2037-2038 à 2041-2042	15 989
2042-2043 à 2046-2047	18 753
2047-2048 à 2051-2052	20 809
Total	681 090

14. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2017	2016
Billets à terme adossés à des actifs de tiers	13	10 555

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

La Société possède des BTAA, des véhicules d'actifs cadres (VAC) 2 et 3, émis conformément au plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs finalisé le 21 janvier 2009.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de BTAA inclus dans le plan de restructuration, la direction a estimé la somme qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et la plus appropriée en fonction de l'information disponible à ce jour.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite)

Au cours de l'exercice, la moins-value durable a diminué en raison des encaissements de capital totalisant 12 838 milliers de dollars (39 milliers de dollars en 2016) qui ont donné lieu à la comptabilisation d'un gain sur la vente de placements.

	Échéance	Taux d'intérêt*	2017	2016
VAC2				
Billet A-1	15 juillet 2056	AB - 0,5 %	-	9 130
Billet A-2	15 juillet 2056	AB - 0,5 %	-	2 874
Billet B	15 juillet 2056	AB - 0,5 %	-	522
Billet C	15 juillet 2056	AB + 20,0 %	100	388
			100	12 914
VAC3				
Billets reflets pour actifs traditionnels	25 décembre 2037 et 15 juillet 2056	(a)	170	170
Billets reflets pour actifs inadmissibles	25 janvier 2036 et 25 novembre 2037	(a)	36	64
			206	234
Valeur nominale			306	13 148
Moins-value durable			293	2 593
Valeur comptable			13	10 555

* Le sigle AB signifie « acceptations bancaires ».

(a) Ces billets portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée est constituée des réserves de remplacement centralisées relatives au Programme de logement sans but lucratif – Privé – volet Régulier de 1 233 milliers de dollars (1 110 milliers de dollars au 31 mars 2016). Ce compte sert à réaliser des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation pour les coopératives d'habitation bénéficiaires de ce programme. La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse dans le poste Créditeurs et charges à payer aux passifs de la Société.

16. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Note	2017	2016
Bénéficiaires de subventions		154 971	190 828
Fournisseurs et autres		2 834	2 430
Provision pour vacances		3 006	2 902
Sommes détenues pour le compte de tiers	15, 21	1 233	112 964
		162 044	309 124

17. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, entité sous contrôle commun, jusqu'à un maximum de 735 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2017. En 2016-2017, la Société a converti 450 789 milliers de dollars d'emprunts temporaires en dettes à long terme (la Société n'a pas converti d'emprunts temporaires en dettes à long terme en 2015-2016).

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux fixe négocié au moment de l'emprunt. La Société a trois emprunts au taux de 0,961 %, échéant le 3 avril 2017 (31 mars 2016 : trois emprunts au taux de 0,918 %, échus le 1^{er} avril 2016).

Depuis le 1^{er} avril 2013, le gouvernement du Québec autorise également la Société à effectuer des emprunts temporaires à même le fonds général du fonds consolidé du revenu jusqu'à un maximum de 5 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mai 2018. Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux préférentiel au moment de l'emprunt. Au 31 mars 2017 et 2016, la Société n'avait aucun emprunt en vertu de cette autorisation.

Les intérêts sur les emprunts temporaires de l'exercice sont imputés au poste de charges Frais financiers (note 7).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

18. SUBVENTIONS À PAYER

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la Société s'est engagée à rembourser le capital et les intérêts équivalant au montant de sa subvention. Les taux d'intérêt ont varié entre 1,099 % et 4,600 % (1,164 % et 4,700 % au 31 mars 2016).

Le solde dû en capital par programme se détaille comme suit :

	2017	2016
AccèsLogis Québec ^(a)	304 733	351 488
Logement abordable Québec		
volet Social et communautaire ^(a)	98 565	115 518
volet Privé	4 788	5 911
Rénovation Québec	67 311	79 106
Programme de revitalisation des vieux quartiers	2 185	3 378
	477 582	555 401

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours au 31 mars 2017, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices est le suivant :

2017-2018	77 650
2018-2019	78 459
2019-2020	76 128
2020-2021	67 967
2021-2022	55 377
2022-2023 à 2026-2027	121 933
2027-2028 à 2028-2029	68
	477 582

(a) La Société possède une garantie hypothécaire sur les immeubles visés par ces programmes afin d'assurer le respect par les organismes des conditions qu'ils assument, aux termes de la convention d'exploitation existant entre ceux-ci et la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

19. DETTES À LONG TERME

	2017					2016
	Taux d'intérêt fixe échéant					
	2017-2018 à	2022-2023 à	2027-2028 à	2032-2033 à		
	2021-2022	2026-2027	2031-2032	2051-2052	Total	Total
SCHL						
Obligations						
Remboursables par versements mensuels 0,790 % à 3,430 % (2016 : 0,550 % à 4,480 %)	506 623	-	-	-	506 623	589 406
Remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation 6,875 % à 11,000 % ^(a)	11 606	111 524	24 115	2 011	149 256	161 966
Remboursables par versements annuels 5,944 % ^(a)	-	29 838	179 870	226	209 934	221 064
Emprunt garanti par hypothèque immobilière						
Remboursable par versements mensuels 1,140 % à 7,875 % (2016 : 2,750 % à 7,875 %)	311	299	-	-	610	664
	518 540	141 661	203 985	2 237	866 423	973 100
Autre						
Billets						
Remboursables par versements mensuels 2,833 % à 4,016 % ^(a)	-	-	117 929	981 557	1 099 486	673 460
	518 540	141 661	321 914	983 794	1 965 909	1 646 560

(a) Les taux au 31 mars 2017 sont demeurés les mêmes qu'au 31 mars 2016.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

19. DETTES À LONG TERME (suite)

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours au 31 mars 2017, l'échéancier des versements en capital, excluant les frais d'émission et de gestion, à effectuer au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2017-2018	145 563
2018-2019	143 979
2019-2020	142 727
2020-2021	138 817
2021-2022	136 754
	707 840
2022-2023 à 2026-2027	597 687
2027-2028 à 2031-2032	406 595
2032-2033 à 2036-2037	198 235
2037-2038 à 2041-2042	15 989
2042-2043 à 2046-2047	18 753
2047-2048 à 2051-2052	20 810
Total	1 965 909

20. SUBVENTIONS REPORTÉES

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les subventions reportées de la SCHL sont liées aux programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. Ces subventions reportées se rapportent à des transferts reçus pour lesquels la Société ne satisfait pas à toutes les stipulations. Tant que ces dernières ne sont pas toutes respectées, les subventions de la SCHL constituent un passif pour la Société.

Gouvernement du Québec

Les subventions reportées du gouvernement du Québec découlent de sommes reçues en lien avec l'adoption de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium. Les sommes reçues serviront à financer des organismes pour leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments qui intègrent un nouveau produit en aluminium.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

20. SUBVENTIONS REPORTÉES (suite)

	2017			2016
	SCHL	Gouv. Qc	Total	SCHL
Solde au début	2 133	-	2 133	3 074
Sommes obtenues au cours de l'exercice	-	1 000	1 000	15 003
Virement aux résultats de l'exercice	(1 610)	-	(1 610)	(15 944)
Solde à la fin	523	1 000	1 523	2 133

21. CONTRIBUTIONS D'ORGANISMES REPORTÉES

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17) est entrée en vigueur le 10 juin 2016. Ainsi, la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* prévoit maintenant que toute contribution à être versée en vertu d'un programme d'habitation de la Société par un organisme bénéficiaire d'une aide financière à un fonds d'habitation doit être versée à la Société. En outre, la Société est propriétaire des contributions qui lui ont été versées avant cette date et qui devaient éventuellement être remises à un tiers. L'établissement des modalités de gestion et d'utilisation de l'ensemble de ces contributions a débuté, mais celles-ci n'ont pas encore été approuvées par le gouvernement. En date d'approbation des états financiers, l'intention est d'utiliser ces sommes afin d'accorder une aide financière aux organismes qui ont l'obligation de verser une contribution, sous forme de prêt, de remise gracieuse, de garantie de prêts ou de subvention. Dans l'objectif d'assurer la pérennité du capital, l'aide à privilégier serait le prêt. Advenant le cas où le gouvernement déterminerait que ces modalités s'appliquent, ces contributions ainsi que le revenu généré par ces dernières seraient comptabilisées à titre de revenu. Ces sommes totalisent 177 148 milliers de dollars et la contrepartie est présentée dans le poste Trésorerie et équivalent de trésorerie (157 737 milliers de dollars) ainsi que dans le poste Débiteurs (19 411 milliers de dollars). Puisque ces sommes n'appartenaient pas à la Société en date du 31 mars 2016, les contributions des organismes, totalisant 111 854 milliers de dollars, étaient présentées dans le poste Encaisse réservée et la contrepartie était présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer – Sommes détenues pour le compte de tiers.

Ce poste est également composé de sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Achat-Rénovation, qui sont à redistribuer à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Ces sommes totalisent 86 milliers de dollars (1 418 milliers de dollars au 31 mars 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

21. CONTRIBUTIONS D'ORGANISMES REPORTÉES (suite)

	2017	2016
Solde au début	1 418	1 633
Sommes obtenues au cours de l'exercice	187 169	3 631
Revenus d'intérêts	1 735	4
Virement aux résultats de l'exercice	(13 088)	(3 850)
Solde à la fin	177 234	1 418

22. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	2017	2016
Solde au début	32 391	46 910
Provision de l'exercice	36 402	(13 662)
Exécution de garanties	(6 217)	(857)
Solde à la fin	62 576	32 391

La provision par programmes se répartit comme suit :

	2017	2016
AccèsLogis Québec	60 723	30 380
Logement abordable Québec – volet Social et communautaire	1 455	1 571
Achat-Rénovation	49	53
Programme de logement sans but lucratif – Privé	326	360
Aide au logement populaire	23	27
	62 576	32 391

Une subvention recouvrable du gouvernement du Québec, comptabilisée aux actifs financiers, assure la disponibilité des fonds pour couvrir cette provision.

Au 31 mars 2017, la méthode d'évaluation de la provision pour pertes sur garanties de prêts est restée la même, à l'exception des taux de risque basés sur l'expérience passée qui ont dû être revus étant donné l'importance des déboursés du présent exercice. La révision de ces taux a engendré une hausse de 27 239 milliers de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

23. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains ^{(b),(e)}	Bâtiments ^(c)	Améliorations majeures ^{(a),(d)}	Améliorations locatives	Matériel et équipement (y compris les logiciels)	Développement informatique ^(g)	Total
Coût							
1^{er} avril 2015	101 251	921 918	821 214	1 597	10 087	38 687	1 894 754
Acquisitions ^(f)	-	-	167 643	-	115	1 634	169 392
Dispositions	-	239	-	-	-	-	239
31 mars 2016	101 251	921 679	988 857	1 597	10 202	40 321	2 063 907
Acquisitions ^(f)	-	1 511	139 354	-	527	926	142 318
Dispositions	42	-	176	-	-	1 043	1 261
31 mars 2017	101 209	923 190	1 128 035	1 597	10 729	40 204	2 204 964
Amortissement cumulé							
1^{er} avril 2015	-	258 212	110 938	1 585	9 845	28 783	409 363
Amortissement de l'exercice	-	73 082	48 533	12	160	2 434	124 221
Dispositions	-	51	-	-	-	-	51
31 mars 2016	-	331 243	159 471	1 597	10 005	31 217	533 533
Amortissement de l'exercice	-	71 373	55 467	-	135	2 193	129 168
Dispositions	-	-	25	-	-	-	25
31 mars 2017	-	402 616	214 913	1 597	10 140	33 410	662 676
Valeur nette comptable							
31 mars 2016	101 251	590 436	829 386	-	197	9 104	1 530 374
31 mars 2017	101 209	520 574	913 122	-	589	6 794	1 542 288

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

23. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

-
- (a) Des intérêts sur les emprunts temporaires au Fonds de financement totalisant 462 milliers de dollars (419 milliers de dollars au 31 mars 2016) sont capitalisés aux améliorations majeures. Ces intérêts n'ont pas d'incidence sur les flux de trésorerie.
 - (b) La Société possède des terrains en qualité de superficière, d'une durée illimitée, pour un montant de 33 758 milliers de dollars (33 758 milliers de dollars au 31 mars 2016). Le tréfonds de ces terrains appartient à la Ville de Montréal.
 - (c) Des bâtiments ayant une valeur comptable de 40 193 milliers de dollars (48 185 milliers de dollars au 31 mars 2016) sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.
 - (d) Des améliorations majeures ayant une valeur comptable de 73 531 milliers de dollars (64 685 milliers de dollars au 31 mars 2016) ont été apportées à des bâtiments qui sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.
 - (e) Des travaux d'expertise ont révélé que la Société est propriétaire de terrains contaminés. En vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de faire réaliser des travaux de décontamination. Considérant les conventions d'exploitation signées notamment entre la Société et les offices d'habitation, les coûts qui pourraient découler de ces travaux se trouveront dans les résultats d'exploitation de ces offices d'habitation dans l'année de leur réalisation. Par conséquent, étant donné que les déficits ou les surplus d'exploitation des offices d'habitation sont généralement assumés à 90 % par la Société, et ce, par l'entremise du Programme de logement sans but lucratif, les coûts de décontamination seront inclus dans les coûts de ce programme au moment où les offices d'habitation en assumeront les frais. Ces coûts sont estimés à 3 344 milliers de dollars (3 344 milliers de dollars au 31 mars 2016).
 - (f) Le montant des acquisitions qui se trouve dans le poste Créditeurs et charges à payer et qui n'a pas d'effet sur les flux de trésorerie s'élève à 13 624 milliers de dollars (18 961 milliers de dollars au 31 mars 2016).
 - (g) Le total du coût des immobilisations corporelles inclut des développements informatiques en cours pour un montant de 2 251 milliers de dollars (4 695 milliers de dollars au 31 mars 2016). Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

24. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec – personnel syndicable (RREFQ). Ces régimes interemployeurs à prestations déterminées sont administrés par Retraite Québec. Ils comportent des garanties à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les taux de cotisation de la Société au RRPE et au RRAS, qui fait partie du RRPE, et au RREGOP ont été respectivement de 14,38 % et 11,12 % de la masse salariale admissible du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 et de 15,03 % et 11,05 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2017. Il est à noter qu'aucune cotisation au RREFQ n'est requise par la Société pour le présent exercice.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la *Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement* (RLRQ, chapitre R-12.1). Au 1^{er} janvier 2017, ce montant correspondait à 4,94 % (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versée pour les participants au RRPE et au RRAS. Une somme équivalente à cette dernière doit aussi être versée pour les employeurs. Ainsi, la Société verse une somme correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016 et à 9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées dans les frais d'administration s'élèvent à 2 078 milliers de dollars (2 223 milliers de dollars en 2016).

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité.

Selon les dispositions de ce programme, les employés de la Société peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit chaque année et les monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent prendre ces journées non utilisées en journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés. Elles augmentent au fur et à mesure que les employés sont au service de la Société.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue relativement aux conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

24. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Évaluations et estimations subséquentes

Les principales hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations relatives aux congés de maladie sont les suivantes :

		2017	2016
– Taux d'inflation		2,25 %	2,50 %
– Progression des salaires nette d'inflation		0,50 %	0,50 %
– Taux d'actualisation moyen	– RREGOP	1,17 % à 2,60 %	1,16 % à 2,21 %
	– RRPE, RRAS	2,62 %	2,31 %
	– RREFQ	1,79 %	1,68 %
– Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	– RREGOP	1 an à 15 ans	2 ans à 14 ans
	– RRPE, RRAS	11 ans	11 ans
	– RREFQ	5 ans	6 ans

Les variations de la provision pour congés de maladie se détaillent comme suit :

	2017	2016
Solde au début	5 550	6 865
Charge de l'exercice ^(a)	934	765
Prestations versées ou annulées au cours de l'exercice	(1 197)	(2 080)
Solde à la fin	5 287	5 550

(a) Les charges de l'exercice incluent l'amortissement des gains et pertes actuariels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu des conventions d'exploitation intervenues dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif entre les organismes, les municipalités et la Société, cette dernière s'est engagée à subventionner une partie correspondant généralement à 90 % du déficit d'exploitation des organismes, s'il y a lieu. La durée de ces conventions varie de 35 à 50 ans et celles-ci viendront progressivement à échéance jusqu'en 2046. La part subventionnée par la Société pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2017 est estimée à 421 449 milliers de dollars (386 821 milliers de dollars en 2016) pour la totalité du Programme de logement sans but lucratif. De ce montant, 120 241 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers (114 960 milliers de dollars au 31 mars 2016). Les déficits d'exploitation des années futures ne peuvent être déterminés, principalement en raison du niveau du budget de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM), qui peut varier considérablement d'une année à l'autre selon les autorisations obtenues annuellement du gouvernement du Québec et de la SCHL.

Quant aux programmes AccèsLogis Québec et d'amélioration de l'habitat, la Société s'est engagée à accorder, sous réserve du respect des conditions de ces programmes et des modalités déterminées, une aide financière sous forme de subvention pour la réalisation de certains projets.

Enfin, la Société a conclu des contrats relatifs aux activités courantes.

La totalité de ces engagements se détaille comme suit :

	2017	2016
Aide au logement social, communautaire et abordable		
Programme de logement sans but lucratif	301 208	271 861
AccèsLogis Québec	72 317	67 375
Amélioration de l'habitat	18 193	14 483
Contrats relatifs aux opérations courantes	8 432	6 668
	400 150	360 387

Il est prévu que la dépense soit constatée au cours des prochains exercices selon l'échéancier suivant :

2017-2018	385 600
2018-2019	12 597
2019-2020	1 870
2020-2021	76
2021-2022	7
	400 150

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. ÉVENTUALITÉS

Garanties de prêts^(a)

La Société garantit le remboursement des prêts accordés par des institutions financières à des organismes bénéficiant des programmes AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et Logement abordable Québec – volet Social et communautaire.

Ces garanties comprennent des prêts consentis pour assurer le financement intérimaire des projets d'habitation, sous forme de marge de crédit, net des créditeurs déterminés sur la base des travaux réalisés et des marges de crédit hypothécaires. De plus, la Société garantit des prêts pour une période de 25 ou de 35 ans correspondant à la partie non subventionnée des projets d'habitation. Le montant de ces prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts, totalise 1 812 250 milliers de dollars (1 657 224 milliers de dollars au 31 mars 2016).

La Société dispose de recours qui lui permettraient de recouvrer des sommes remboursées à une institution financière à la suite de la mise en œuvre de la garantie en raison du défaut d'un organisme. À la suite d'un tel remboursement de la garantie par la Société à l'institution financière, cette dernière subroge la Société de tous ses droits, titres et intérêts, y compris ceux d'une créance hypothécaire de premier rang. La nature des actifs obtenus de ces recours se compose des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une subvention en vertu des programmes mentionnés ci-dessus.

Autres garanties^(a)

La Société a conclu avec la SCHL des accords relativement au Programme de logement sans but lucratif – Privé et au programme Aide au logement populaire. En vertu de ces accords, lorsqu'un projet est en difficulté, la Société doit compenser la SCHL pour les pertes encourues à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour le Programme de logement sans but lucratif – Privé, qui sont de 35 ans. Le solde des prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts et assujetti à ces accords, totalise 171 835 milliers de dollars (191 204 milliers de dollars au 31 mars 2016).

(a) Les programmes pour lesquels une provision pour pertes sur garanties de prêts est nécessaire sont présentés à la note 22.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. ÉVENTUALITÉS (suite)

Initiative en habitation au Nunavik

En vertu de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, jusqu'à concurrence de 2 949 milliers de dollars. Le solde de cet engagement s'établit à 733 milliers de dollars (844 milliers de dollars au 31 mars 2016).

Logements nordiques

Dans le cadre de ses programmes, la Société peut garantir un prêt. Les emprunts garantis pour financer les activités relatives à la construction de logements nordiques totalisent 15 740 milliers de dollars (26 369 milliers de dollars au 31 mars 2016).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 2 675 milliers de dollars (2 675 milliers de dollars au 31 mars 2016). De l'avis de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

27. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait même l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux postes Trésorerie et équivalents de trésorerie, Intérêts courus sur les prêts et autres, Débiteurs autres que Subventions – Gouvernement du Québec, Avances aux offices d'habitation, Prêts, Placements de portefeuille et Encaisse réservée.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé négligeable. En effet, la contrepartie est une institution financière jouissant d'une cote de crédit de grande qualité. De plus, la Politique et stratégie de placements et de gestion des liquidités de la Société précise le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la Société peut investir. Cette politique est conforme à la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) ainsi qu'à son *Règlement sur les placements effectués par un organisme* (RLRQ, A-6.001, r. 8). La stratégie recherchée consiste à investir l'actif de façon sécuritaire et diversifiée et à en retirer un revenu d'intérêts raisonnable selon les taux d'intérêt en vigueur des instruments financiers permis. Cette politique prévoit également les contrepartistes avec lesquels la Société peut traiter pour effectuer ses placements.

Par conséquent, le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum. La Société possède des placements pouvant être considérés comme des équivalents de trésorerie pour un montant de 36 974 milliers de dollars (24 983 milliers de dollars au 31 mars 2016).

Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec)

Le risque de crédit lié à ces débiteurs est faible puisqu'ils sont principalement constitués de subventions à recevoir de la SCHL, qui est une organisation jouissant d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ainsi, le risque de crédit lié aux transactions effectuées avec cette dernière est très faible.

Les débiteurs en lien avec les contributions d'organismes sont composés de sommes à recevoir en vertu des programmes AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et Logement abordable Québec – volet Social et communautaire. La Société établit la provision pour créances douteuses selon le risque de crédit spécifique déterminé en fonction de la santé financière des projets. Une provision est enregistrée seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer la valeur de recouvrement nette due par ces organismes est faible.

L'autre portion des débiteurs est constituée de sommes versées en trop, d'avances ou de contrepartie exigible pour des organismes. Ces organismes sont principalement des offices d'habitation. La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes dues par ces organismes est faible.

Ces débiteurs totalisent 232 319 milliers de dollars (128 071 milliers de dollars au 31 mars 2016). De ce montant, certaines sommes sont dues à la Société depuis plus d'un an par la SCHL et par les organismes contributeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La balance chronologique de ces débiteurs est répartie comme suit :

	2017	2016
Moins d'un an	149 019	18 942
D'un an à moins de deux ans	(3 633)	17 528
De deux ans à moins de trois ans	17 904	7 816
Trois ans et plus	725	13 293
	164 015	57 579
Moins : provision pour créances douteuses	7 797	-
	156 218	57 579

Les variations au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses sont réparties comme suit :

	2017	2016
Solde au début	-	-
Perte de valeur comptabilisée au résultat de l'exercice	7 797	-
Montants recouvrés	-	-
Solde de fin	7 797	-

Avances aux offices d'habitation

Le risque de crédit associé à ces avances est présenté à la prochaine section sur les prêts, étant donné que celles-ci seront par la suite converties en prêts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Prêts (y compris les intérêts courus sur les prêts et autres)

La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes sur ses prêts est faible. En effet, la plupart de ces prêts sont consentis à des organismes pour lesquels les dépenses d'intérêts et d'amortissement de l'immobilisation acquise avec le prêt sont incluses dans les charges supportées et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société, ces organismes et les municipalités, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre la Société et les municipalités conformément aux modalités convenues (note 25).

Enfin, des prêts de 142 656 milliers de dollars (158 709 milliers de dollars au 31 mars 2016) sur 681 090 milliers de dollars (510 016 milliers de dollars au 31 mars 2016) sont garantis par des hypothèques immobilières.

Placements de portefeuille

Le risque de crédit associé aux placements de portefeuille est essentiellement réduit au minimum puisque ces derniers sont gérés selon la politique de la Société, à l'exception des billets à terme adossés à des actifs de tiers, lesquels font l'objet d'une gestion distincte dont le détail est présenté à la note 14. En effet, comme il n'existe plus de marché actif pour les BTAA, il y a des risques que la Société ne puisse récupérer l'entière du capital investi dans ce type de placement. La valeur nominale des BTAA est de 306 milliers de dollars (13 148 milliers de dollars au 31 mars 2016). Un suivi rigoureux visant à évaluer la moins-value durable qu'ils pourraient subir a été mis en place.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer les obligations liées à ses passifs financiers lorsque celles-ci arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Elle établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations. Ainsi, la Société s'assure d'un approvisionnement de fonds continu afin d'honorer ses engagements tout en minimisant chaque jour l'encaisse improductive. De plus, la Société privilégie une gestion active de ses dettes, c'est-à-dire qu'elle vise à rembourser les obligations qui présentent une clause de remboursement par anticipation à la condition de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses paiements futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception des flux de trésorerie contractuels présentés dans le tableau qui suit, incluant le coût des intérêts s'il y a lieu :

2017						
	Moins d'un an	D'un an à moins de trois ans	De trois ans à moins de cinq ans	Cinq ans et plus	Indéterminés	Total
Subventions à payer	91 078	174 401	134 472	128 239	-	528 190
Dettes à long terme	214 471	410 729	380 325	1 549 182	-	2 554 707
	305 549	585 130	514 797	1 677 421	-	3 082 897

2016						
	Moins d'un an	D'un an à moins de trois ans	De trois ans à moins de cinq ans	Cinq ans et plus	Indéterminés	Total
Créditeurs et charges à payer	197 270	-	-	-	111 854	309 124
Subventions à payer	93 090	181 977	160 699	188 612	-	624 378
Dettes à long terme	195 431	366 025	338 434	1 211 376	-	2 111 266
	485 791	548 002	499 133	1 399 988	111 854	3 044 768

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société n'est pas exposée au risque de change ni à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est réduite au minimum puisque :

- les taux d'intérêt et les échéances des prêts et des dettes à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes;
- les taux d'intérêt sur les avances aux offices d'habitation, les prêts, les emprunts temporaires, les subventions à payer et les dettes à long terme sont fixes, et la Société envisage généralement de les conserver jusqu'à l'échéance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2017

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et organismes publics ainsi qu'avec les fonds spéciaux et toutes les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec, ou encore apparentés par les membres de la direction de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, les opérations jugées importantes de l'exercice avec ces apparentés ainsi que les soldes qui en résultent en fin d'exercice sont mesurés à la valeur d'échange et se détaillent comme suit :

	2017	2016
Société québécoise des infrastructures		
Frais d'administration	2 634	2 610
Organismes du réseau de l'éducation		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	794	799
Prêts	4 789	5 551
Fonds de financement		
Frais financiers	32 780	27 397
Emprunts temporaires	330 998	546 119
Dettes à long terme	1 099 486	673 460
Intérêts courus sur les dettes à long terme et les emprunts temporaires	3 046	2 329
Fonds des services de santé		
Frais d'administration	953	1 003

29. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.



**BÂTISSONS
ENSEMBLE
DU MIEUX-VIVRE**
www.habitation.gouv.qc.ca



Société
d'habitation

Québec

